ANNEE 1972 No. 118 JUILLET

CONJONCTION

L'FRANCO-HAITIEN

SELECTIONS

Les Vues [illegible] de Saint-Domingue — [illegible] Louverture
GABRIEL DEBIEN

A propos de Toussaint Louverture — Jacques BARROS

Quelques Documents inédits concernant Saint-Domingue

La Comédie Humaine de Pierre-Henri Simon — Auguste : VIATTE

CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT

Les Bases de l'Economie Haitienne
Bernard POMONTI et Jean Pierre PIROVANO

Pour une Nouvelle Pédagogie du Français — André BAUDIN

ARTS ET LETTRES

Eugène Ionesco — Mira BACIU

Dantès Bellegarde — Léon LALEAU

Magloire Saint-Aude — Frère RAPHAEL

JOURNAL DE PROVINCE

L'Hôpital Notre Dame des Palmistes — Bernard OUDRY

COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE

Congrès des Amériques Francophones — Jacques BARROS

Prix Littéraires des Editions de l'An 2000

CHRONIQUE

Sciences et Techniques Françaises
Jean Paul BERNIER

Activités des Services Culturels et de Coopération Technique

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE
1034212

ANNEE 1972 No. 118 JUILLET

CONJONCTION

REVUE FRANCO-HAITIENNE

SELECTIONS

Les Vues de [illegible] de Saint-Domingue — [illegible] Louverture
GABRIEL DEBIEN

A propos de Toussaint Louverture — Jacques BARROS

Quelques Documents inédits concernant Saint-Domingue

La Comédie Humaine de Pierre-Henri Simon — Auguste VIATTE

CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT

Les Bases de l'Economie Haitienne
Bernard POMONTI et Jean Pierre PIROVANO

Pour une Nouvelle Pédagogie du Français — André BAUDIN

ARTS ET LETTRES

Eugène Ionesco — Mira BACIU

Dantès Bellegarde — Léon LALEAU

Magloire Saint-Aude — Frère RAPHAEL

JOURNAL DE PROVINCE

L'Hôpital Notre Dame des Palmistes — Bernard OUDRY

COURRIER DU MONDE FRANCOPHONE

Congrès des Amériques Francophones — Jacques BARROS

Prix Littéraires des Editions de l'An 2000

CHRONIQUE

Sciences et Techniques Françaises
Jean Paul BERNIER

Activités des Services Culturels et de Coopération Technique

MEDIA-IFH PORT-AU-PRINCE
1034212

CONJONCTION

Revue de l'Institut Français

COMITE D'HONNEUR

ésident : **Bernard Chenot**, Vice-Président du Conseil d'Etat.

ice-Président : **Jacques de Bourbon-Busset**, écrivain, ancien Directeur Général des Relations Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères.

embres : **M. Marc Blancpain**, Secrétaire Général de l'Alliance Française.

: **M. Lucien Bochet**, président de la Fédération des professeurs français résidant à l'étranger.

. **M. Bourde**, Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.

: **M. Bruguière**, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes.

: **M. Jean-Jacques Burgard**, Inspecteur des Finances, Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse.

: **M.** le Pharmacien général **Bussan**, Directeur des Laboratoires de Recherche de l'ESSTM.

. **M Robert Cornevin**, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

: **M. Gabriel Debien**, Historien.

: **M. Michel Forgit**, Rédacteur en chef adjoint à l'ORTF.

: **M. Pierre Fougeyrollas**, Directeur de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire.

: **M. Jean Kahn**, Doyen des Commissaires du Gouvernement au Conseil d'Etat.

: **M. Jean Lamarque**, Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.

Membres : **M. Guy Lasserre,** Directeur de l'Institut de Géogr
phie Tropicale de Bordeaux.
: **M. Meyer,** Professeur à la Faculté de Médecine
Paris.
: **M. Papy,** Doyen de la Faculté des Lettres de Bo
deaux.
: **M. Quemada,** Professeur à la Sorbonne.
: **M. Gérard Timsit,** Professeur des Facultés de Dro
Directeur de la Documentation et des Publicatio
à l'Institut International d'Administration Publiqu
: **M.** le Professeur **Auguste Viatte,** Président de l'Ass
ciation France-Haiti.

COMITE DE REDACTION

Directeur — **Pierre Pluchon,** Attaché Culturel et de Coopération technique.

Rédacteur en chef — **Pradel Pompilus,** Professeur de Lettres à l'Université d'Haiti.

Frère Raphael, Professeur de Lettres.

Secrétaire de rédaction : **Jacques Majewski.**

Membres

Jacques Barros, Professeur d'Histoire à l'Institut Français

Hubert de Ronceray, Professeur de Sociologie à l'Université d'Haiti.

Roger Gaillard, Critique Littéraire, journaliste.

Pierre Louis, Inspecteur de l'Enseignement Secondaire d'Haiti.

Maurice Lubin, Professeur de Lettres à l'Université d'Howard.

Jean-Yves Mouteaud, Professeur de Lettres à l'Institut Français.

Fritz Bernard Pomonti, Professeur de Sciences Economiques à l'Institut Français.

Guy Robart, Professeur de Sciences naturelles à l'Institut Français.

Laurore Saint-Juste, Directeur des Archives nationales d'Haiti.

ABONNEMENT ANNUEL

(2 Numéros)

En Haiti : $ 2.00
à l'étranger : $ 3.50

Le Numéro est vendu : 10 gourdes ($ 2.00)
à la Bibliothèque de l'Institut Français

Les Etudiants, sur présentation de leur carte, peuvent acheter les Nos. à 3 gourdes

Pour la publicité, qui est strictement limitée, s'adresser à l'Institut Français.

Les livres et les manuscrits doivent être envoyés à M. l'Attaché culturel
Institut Français — Port-au-Prince — Haiti

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus)

Découper ici

.....

BULLETIN D'ABONNEMENT

I.....

Adresse.....

Ville.....

Pays.....

Désire souscrire (nombre d'abonnements) :

CONJONCTION

à compter de :

Règlement par chèque bancaire à l'Institut français B. P. 131

Port-au-Prince, Haiti.

Date :.....

Signature :.....

SALUT A « CONJONCTION »

par Bernard CHENOT

« Rejoindre » tel est le titre que l'un de mes amis à la Fon-
ation qu'il vient de créer, à Genève, pour animer d'importan-
s actions d'entr'aide et d'amitié. Tel pourrait être aussi la de-
se de notre revue. « Conjonction », sur le plan de la culture
pond à la même vocation. Entre deux continents, entre deux
stoires, entre deux civilisations, elle tire des traits d'union,
le marque des contacts. La tâche est aisée quand il s'agit
unir, au niveau de l'esprit, Haiti et la France. Des relations
urmentées qu'ont novées entre les deux pays certains siècles
fer, un trésor commun leur est resté : la langue. Et avec el-
une culture qui a fait fleurir, de part et d'autre de l'Océan,
èmes, romans, nouvelles, travaux d'art ou d'histoire qui il-
strent l'imbrication actuelle de deux traditions d'abord si dif-
rentes. Dans un monde où le progrès technique abolit la dis-
nce, l'homme s'aperçoit aujourd'hui qu'un même langage crée
tre les peuples une fraternité essentielle. Il crée immédiate-
ent les voies d'une coopération féconde. Notre revue montre
e des liens si anciens n'ont pas été recouverts par les poussiè-
s du passé. Elle les nourrit pour qu'ils restent vivants. Elle in-
e les haitiens à découvrir les richesses d'une littérature qui
t aussi la leur ; elle donne aux français l'occasion de partici-
r aux vertus renouvelées d'une vieille civilisation, largement
verte à la vie contemporaine. C'est pourquoi, à la demande
Monsieur Pierre Pluchon j'ai accepté avec plaisir de présider
prestigieux comité d'honneur. Que l'avenir soit favorable à
Conjonction » et qu'elle assume pleinement son rôle de relation,
création !

21 mars 1972.

LES VUES DE DEUX COLONS DE SAINT - DOMINGU SUR TOUSSAINT LOUVERTURE

(octobre 1798 - fin 1800)

Mémoires présentés par Gabriel DEBIEN

Les deux mémoires présentés ici ont pour objet la politique à tenir l'égard de Toussaint Louverture, l'un par l'Angleterre, l'autre par le gc vernement Français. Tous les deux expriment des vues de colons, m il n'est entre eux aucun lien matériel. L'auteur du premier est réfugié la Jamaique. L'autre vient d'un colon qui réside encore à Saint-Domi gue, donc qui a pu voir Toussaint Louverture. Nous les rapprochons pa ce que l'esprit général est commun. Pour des raisons en partie différen tous deux sont pour le maintient de Toussaint Louverture à la tête de Sair Domingue. Le premier avec résignation le second presque avec enthc siasme comprennent que l'homme est indispensable à Saint-Doming c'est-à-dire à sa prospérité par le travail sous le contrôle très loint d'une grande puissance maritime. Il n'est pas question de l'esclavage. L' d'eux entend bien que le régime du travail ne sera plus le même à Sair Domingue qu'avant la Révolution, il fait rapidement allusion à un sy tè d'engagés qu'on ira chercher en Afrique comme auparavant les esclav Il parle de traite. C'est le régime qu'on commencera d'appliquer aux p tites Antilles après 1848 et l'abolition de la traîte et auparavant au Sén gal.

I

Juste après l'évacuation de Saint-Domingue par les forces anglai (été de 1798), le gouverneur de la Jamaique, Lord Crawford of Balcarr avait demandé à l'un des plus notables réfugiés français de cette colon le marquis de la Jaille, un rapport sur la situation générale de Saint-D mingue et sur son avenir probable.

Il s'était adressé à la Jaille parce qu'il le savait un des hommes qui la Jamaique connaissait le mieux l'état de l'île voisine dont il avait suivre les évènement principaux depuis le début de la Révolution.

Né en 1749, Charles-André de la Jaille avait suivi la carrière de la m rine et son avancement y avait été rapide. Enseigne à vingt deux ans, avait fait partie de l'expédition de la Pérouse à la baie d'Hudson, et de cel qui avait reconnu les côtes de l'Afrique de l'Ouest, du Cap Blanc à Sierra Leone. Il avait pris part à la guerre d'Amérique. En 1789 il ét capitaine de vaisseau. L'année suivante il commandait la frégate l'« E gageante», de la station de Saint-Domingue. Il n'avait pàs vu les premie

troubles de Saint-Domingue avec indifférence, avait soutenu la politique du gouverneur qui s'opposait à la minorité très active de la première Assemblée Coloniale qui voulait l'autonomie. Il avait conseillé à Mauduit Duplessis, colonel du régiment de Port-au-Prince de liquider le Comité de l'Ouest, soutien de l'Assemblée Coloniale, puis l'Assemblée elle-même - 29 juillet 1790- Il avait été pour cela, solennellement déclaré ennemi public, c'est-à-dire partisan du gouverneur, donc agent du despotisme.

Rentré chez lui au Roual près de Brest en 1791, il se disposait à emmigrer après Varennes quand les colons du club Massiac intervinrent auprès du ministre de la marine, alors Bertrand de Molleville, pour que lui fut confié le commandement de l'armement que l'on preparait à Brest pour secourir Saint-Domingue. Les colons redoutaient que son commandement ne fut donné à un des officiers d'esprit nouveau qui remplaçaient ceux qui avaient emmigrés en masse. Il était lui même membre des amis de la constitution, un esprit « à l'américaine », mais on savait qu'il était un « caractère ». Il refusa la proposition et ne revint sur sa réponse qu'après un ordre des Princes. Mais de tout cet arrangement il transpira quelque chose. Les amis des noirs de Paris, ceux des amis de la constitution de Brest furent avertis, montèrent une manifestation contre le départ de la Jaille qui ne put prendre son commandement (28 novembre-2 décembre 1791). Il revint chez lui, partit pour l'émigration.

Il est à Londres en Juin 1793 (1). On ignore quand il revint à Saint-Domingue. Il ne parait pas avoir pris du service dans un des corps coloniaux recrutés sur place comme auxiliaires des troupes anglaïses d'occupation, son grade l'eut placé comme colonel. En 1798 il est à la Jamaique, et bientôt membre d'une commission de réfugiés servant d'intermédiaire entre leurs compatriotes et le gouverneur.

Le marquis de la Jaille écrivit rapidement le rapport demandé. Il n'eut pas à le méditer, il exprimait ses idées générales fixées déjà depuis quelques temps. On peut même dire qu'il n'avait qu'à résumer des vues communes à tout un groupe de colons réfugiés, aux comtes de Villéon, de Lopinot etc... à faire entendre comme un écho de leurs conversations.

Ce rapport se trouve dans les papiers Crawford déposés à la John Ryland Library de Manchester par Lord Crawford of Balcarres qui nous a libéralement permis de le publier. La première page du document est perdue. Nous avons conservé l'orthographe.

.....

(31 octobre 1798)

.....Il est impossible de disconvenir que l'état politique de Saint-Domingue n'influe nécessairement sur la Jamaique, particulièrement sur les autres îles voisines, même sur toutes les Antilles. L'Angleterre en était convaincue lorsqu'elle a saisi l'occasion d'occuper les postes qui lui ont été

donnés (2) et qu'elle a déployé des moyens immenses non seulement pour s'y maintenir mais pour y faire des conquêtes (3).

Les fautes commises à Saint-Domingue ont donné aux nègres de cette Ile une puissance dont eux-mêmes ne se croyaient pas susceptible, une habitude de faire la guerre, des connaissances dans cet art et une politique assez surprenante parce que pendant cinq ans ils ont ré isté par leurs propres moyens, sans être ni assistés ni dirigés par la France, aux efforts des armes britanniques. Il est donc certain que les évènements qui vont se passer à Saint-Domingue, aujourd'huy abandonné à lui-même, méritent plus d'attention que jamais.

Il est évident que si la France y établit son gouvernement les nègres, forts par eux-mêmes, le seront infiniment plus, dirigés par l'ambiton, par la perfidie du Directoire, peut-être même par ses troupes. On ne peut dissimuler que dans ce cas Saint-Domingue serait dangereux pour la Jamaique, et en supposant que les tentatives que les Français feraient sur cette île leur devinssent funestes l'essay seul entreneroit peut-être sa ruine, nous croyons donc que si Saint-Domingue reste sous la domination de la France, la Jamaique est perdue.

Si au contraire les nègres de Saint-Domingue résistent à la France comme cela e:t possible puisqu'ils ont résisté avec succès aux efforts de l'Angleterre ; s'ils réussissent à se maintenir longtemps dans un état de guerre et d'indépendance absolue, cet exemple seul d'un peuple d'esclaves devenu dans l'espace de trois ans par suite de sa révolte, maître de ses propres maîtres et assez puissant pour repousser alternativement les troupes de l'Angleterre et de la France, un pareil exemple serait bien séduisant, bien contagieux et opérerait encore par sa propre force morale la perte des colonies voisines, en supposant que les nègres de la Jamaique n'aient de jugement que dans les yeux. Si ce qu'on vient de supposer avait lieu ne croiraient-ils pas bientôt à l'exemple des nègres de Saint-Domingue qu'ils peuvent devenir libres comme eux, et s'il était possible que l'amour naturel de la liberté ne leur en donnât pas le désir, manque-t-il dans cette isle de nègres français et même de Français révolutionnaires pour leur faire naître le besoin de le tenter et leur indiquer les moyens d'y réussir.

Il est donc vraisemblable que Saint-Domingue soumis à la République française entraînera la perte de la Jamaique et qu'elle l'opérera également s'il se rend indépendant par ses propres forces.

Il n'est presque plus possible d'éviter par la force des armes l'un ou l'autre de ces accidents mais on le peut encore par la sagesse de la politique, et par l'empire de la religion. L'état actuel de Saint-Domingue présente ces deux moyens et offre en même temps un état mitoyen capable d'arrêter la contagion, de satisfaire l'ambition de Toussaint, de dissiper les inquiétudes que les nègres conservent toujours sur leur liberté, et pro-

pres à dissimuler le malheur des colons, à favoriser les intérêts de la Grande Bretagne et à contribuer à sa gloire.

Cet état mitoyen c'est l'indépendance de Saint-Domingue, non par ses propres forces, mais sous la protection de l'Angleterre. Cet évènement prouverait aux esclaves des colonies voisines que les nègres de Saint-Domingue n'auraient jamais sorti sans le secours du gouvernement anglais, de l'état de désordre, de guerre, de besoins et de souffrances où ils vivaient depuis huit ans et l'impossibilité de se procurer le même secours suffirait pour les contenir dans l'obéissance. Cet évènement prouverait aux nègres de Saint-Domingue eux-mêmes, qu'en voulant se maintenir dans un état d'indépendance absolue, ils ne feraient que perpétuer leur misère et cette conviction jointe aux fatigues d'une guerre longue et pénible, leur ferait aimer l'ordre et peut-être le travail. Les habitants de Saint-Domingue dont la plupart sont proscrits par la République et dépouillés de leurs biens auraient au moins la certitude d'y rentrer. La Jamaique se trouverait par là débarrassée d'une foule de Français dont la pauvreté et le chagrin lui sont déjà à charge et peuvent lui devenir nuisibles (4). L'Angleterre y trouvera un avantage réel. Les efforts que la France ferait pour s' opposer seraient vains et désastreux pour elle par la difficulté à faire parvenir ses troupes à Saint-Domingue et parce que le soleil en détruirait la plus grande partie.

Cet événement ne serait ni long ni difficile à amener. Toussaint ne supporte qu'avec chagrin le joug de la République ; on peut le mettre dans la nécessité de le secouer tout à fait. Les loix françaises sont en opposition directe avec ses inclinations. Il veut rétablir la religion. La République lui en fait un crime (5). Il veut rappeler les habitants, la République les proscrit. Enfin Toussaint se trouve dans la nécessité ou de livrer Saint-Domingue à la plus affreuse misère ou de recourir au gouvernement anglais pour obtenir une certaine liberté de commerce qui satisfit ses besoins. Toutes ces circonstances concourent à l'état politique de Saint-Domingue que nous proposons. L'état intérieur de la colonie ne peut y mettre de grands obstacles ; les Espagnols qui redoutent la domination de la République prêteraïent leurs secours à l'établissement d'un ordre de chose qui aurait la religion pour principe. Enfin Toussaint ne manque ni de motifs justes ni de moyens suffisants pour réduire Rigaud (6). Il ne manque pour entreprendre ce projet et pour le faire réussir qu'un homme capable de diriger Toussaint et de le conduire insensiblement au but qu'on se propose.

Nous sommes instruits que deux religieux actuellement à Kingston ont témoigné le désir de retourner à Saint-Domingue, mais ceux-là n'ont en vue que leur intérêt personnel. L'un est le P. Cibot, capucin de la mission du Cap-Français, vice-préfet apostolique de la partie du Nord. Il a prêté le serment civique et Toussaint méprise et appelle de mauvais prêtres ceux qui ont prêté ce serment. Le père Cibot en lui supposant les

meilleures intentions serait plus nuisible qu'utile (7). L'autre le P. Isabey est un prêtre des missions étrangères (8), ancien curé des Gonaives. Ce dernier a déjà eu plusieurs conférences avec M. Mongin (9) qui l'engage de se rendre au Port-au-Prince avec lui en l'engageant à lui faire donner la cure de cette ville. Ce sujet qui n'a pas fait le serment, serait pour cette raison accueilli par Toussaint ; mais il n'est pas propre sous aucun rapport à l'objet que nous proposons ici et nous pensons par cette raison qu'il serait dangereux de lui accorder le passeport pour Saint-Domingue dont il doit faire la demande à Son Excellence si M. Mongin ne se charge pas de le demander lui-même en sollicitant le sien.

Un prêtre désigné à Saint-Domingue par le Saint-Siège a été déclaré par Hédouville hor la loi pour avoir voulu remplir sa mission apostolique auprès du général Toussaint qui a formellement écrit qu'il désire ce qu'il lui propose. Ce prêtre vénérable, homme d'esprit, plein de lumière et de prudence riche de ses économies, désintéressé, était depuis dix ans à Saint-Domingue lorsque les Anglais ont évacué cette colonie qu'il connait parfaitement et des circonstances frappantes ont prouvé quel empire il peut avoir sur l'esprit des nègres. Ce prêtre dont le génie est vaste et l'âme courageuse, se croit obligé de s'exposer à tout pour rétablir à Saint-Domingue le culte et la religion conformément à la mission dont il est chargé par Sa Sainteté le pape. Il se propose en conséquence de demander à son Excellence d'aller en parlementaire auprès du général Toussaint (10). Ses projets se bornent aux obligations de son état, mais j'oserais assurer qu'il se ferait un devoir de contribuer autant qu'il le pourra à tout ce qui s'accorde avec les principes de la justice, avec l'ordre et surtout avec les intérêts du gouvernement anglais dont il est connu par sa conduite et par son attachement. Le Père Lecun dont nous parlons ici, préfet apostolique des provinces de l'Ouest et du Sud de Saint-Domingue. aura l'honneur de remettre ce mémoire à Son Excellence et répondra avec zèle et vérité à toutes les questions qu'on voudra bien lui faire (11).

Pour juger de la possibilité du succès de ce qu'on propose. il est nécessaire de donner une idée du caractère des hommes sur lesquels on doit agir et de prévoir les oppositions auxquelles on doit s'attendre.

Toussaint âgé de 50 ans a fait un voyage en France (12) où il a appris à lire et à écrire. Il a toujours observé la religion qu'il veut rétablir. Il en parle sans cesse, mais il attend avec prudence le moment où Hédouville quittera la colonie pour exprimer avec plus de force sa volonté à cet égard, Ce moment n'est pas désormais éloigné (13) et c'est en ayant l'air de se soumettre aux loix de la république et aux ordres de l'Agent du Directoire pendant sa présence, que Toussaint se réserve de parler en maître. Quand cet agent se sera éloigné il est vraisemblable que Toussaint prendra une attitude militaire qu'il semble négliger aujourd'huy pour écarter les soupçons et qu'il se mettra en mesure de contenir Rigaud qui

est son ennemi par le fait de loix opposées que chacun d'eux aura intérêt de protéger.

Toussaint a près de lui quelques blancs qui le craignent et qu'il méprise (14). On s'accorde à lui donner un jugement sain et de la sagacité. Il dédaigne la flatterie qui se prosterne en vain à ses pieds. Il est sincèrement aimé des nègres. Tous ceux de la colonie le préféreront pour leur chef. Il peut compter sur leur fidélité et cette présomption rend inexplicable le motif qui peut induire Toussaint à confier le commandement de plusieurs postes, importants et celui de divers corps de son armée à des mulâtres, qui sont ses ennemis ou qui doivent le devenir. On peut croire cependant que cette politique aura pour terme celui de la paix dont jouissent encore les différents partis. Alors, et seulement alors, Toussaint dévoilera une méfiance que les circonstances le forcent à dissimuler et il agira suivant la nécessité du moment.

On ne cite parmi les chefs noirs que Toussaint emploie sous ses ordres aucun de ces hommes de génie naturel, de grand caractère qui donne une haute idée de ceux qui en sont doués. Ces nègres, nés esclaves, n'ont reçu aucune des lumières que l'on acquière par une éducation plus ou moins soignée. Ils n'ont d'autre idée de l'usage qu'ils peuvent faire de leurs forces que pour défendre leur liberté. Ils seront toujours des instruments flexibles et mobiles entre les mains d'un chef qui leur promettra de la protéger, quel que soit d'ailleurs le but qu'il se propose en les guidant dans les combats.

D'après ces données on peut croire que les idées de justice et d'humanité que la religion enseigne étant adroitement semées dans l'esprit de Toussaint pour les insinuer insensiblement dans son coeur, lui prescriront nécessairement de s'opposer aux ravages d'un ennemi qui prêche une doctrine toute contraire, et avec les forces que ce chef peut aisément réunir et consolider par des secours étrangers, il serait facile de le faire passer promptement de l'opposition à un parti destructeur des hommes et des choses, à l'attaque de ce même parti. Nous présumons qu'un projet de cette nature occupe Toussaint malgré qu'il soit sans cesse entouré de gens reconnus pour zélés républicains. Mais il les écoute, ne se communique point à eux et aucun n'est assez osé pour lui faire des questions.

Toussaint publie hautement qu'il ne reçoit et protège les Français sans exception qui désirent rester ou rentrer à Saint-Domingue. Cette protection, dit-il dans ses proclamations, est un devoir sacré pour lui parce qu'il s'est solennellement engagé à l'accorder par le traité passé entre le général Maitland et lui. Il sera fidèle à ses engagements. Il en renouvelle le serment dans sa proclamation peu de jours avant l'évacuation dans celle qui l'a été depuis au Port-de-Paix en opposition à celle d'Hédouville connue au Port-au-Prince, par laquelle cet agent national n'accorde que quinze jours à tout Français qui a servi S.M.B. pour sortir de la colonie (15).

Malgré cette résistance de la part de Toussaint aux ordres émanés de l'agent du Directoire, il consulte ce dernier sur la conduite qu'il doit tenir envers les Français qui sont restés au Môle et qui n'ont point encore obtenu la permission d'en sortir, Hédouville n'ayant pas répondu sur ce qui les concerne.

Cette condescendance de Toussaint pour Hédouville qui contraste si évidemment avec sa détermination publiquement annoncée de rappeler les colons et de donner accès à Saint-Domingue à tous les Français sans distinction, cache quelque dessein secret et nous ne lui en présumons pas d'autre que celui de réunir insensiblement les hommes et les choses qui lui manquent pour attaquer avec succès le parti qui lui est directement opposé.

Ce parti a pour chef un nommé Rigaud, mulâtre d'environ trente cinq ans, qui quoique destiné dès son enfance à n'être qu'un artisan a profité de son séjour en France pour soigner son éducation. Cet homme a de l'esprit, de la réflexion, du courage et de l'audace. Il porte dans son coeur la haine des blancs contre lesquels il a des vengeances personnelles à satisfaire, comme il a à venger les hommes de sa couleur morts victimes de l'insurrection dont ils furent les premiers auteurs à Saint-Domingue. Cet homme a dans son parti beaucoup de mulâtres élevés en France dans l'exaltation des préjugés de l'honneur. Plusieurs se sont faits (sic) remarquer dans les grandes villes commerçantes par leurs succès dans les talents qui demandent de l'adresse, de la grâce et du goût, ce qui leur donnait accès chez des riches négociants dont les enfants ou les commis avaient le même penchant pour les mêmes plaisirs. La ligne de démarcation tracée dans la colonie entre les mulâtres et les blancs disparaissait momentanément en France dans les jeux de la jeunesse. La révolution l'a totalement effacée à Saint-Domingue en y confondant les hommes de toutes les couleurs. Ces rapports de l'enfance et la frénésie du jour ont fait de ces hommes nouveaux des hommes dangereux en flattant leur amour-propre, en ouvrant une grande carrière à leur ambition, en leur donnant la faculté de déployer leurs talents et leurs lumières. Plusieurs sont aujourd'huy les utiles coopérateurs de Rigaud pour le plan qu'il s'est proposé et qu'il a eu l'indiscrétion d'annoncer dans un temps où on le croyait d'une exécution impossible. Ce plan est de chasser tous les blancs hors de Saint-Domingue et pour y parvenir aucun crime, s'il le faut, ne sera épargné.

Depuis cinq ans Rigaud a lié à son parti des mulâtres de toutes les Antilles avec lesquels il correspond par la Nouvelle-Angleterre, par l'isle de Cuba, par celle de Saint-Thomas (16). Il a dans cette dernière deux agents affidés qui y ont établi une loge de franc-maçonnerie pour servir à la propagation des principes de Rigaud. Celui-ci dès avant l'évacuation de la Grande-Anse (17) avait rappelé les mulâtres de ce quartier qu'on avait forcés de se retirer à la Nouvelle Angleterre et c'est une preuve de la

facilité avec laquelle Rigaud correspond avec ceux de son parti en quelque lieu qu'ils soient (18). Il ne se borne pas à rappeler près de lui les mulâtres de Saint-Domingue, il invite ceux des autres isles à se joindre à lui. Il les séduit par l'aspect des richesses qui doivent être le prix de leur courage, par la facilité de vaincre les nègres inhabiles qu'ils replongeront sans peine dans l'esclavage, enfin par l'idée vaste de la possession d'une grande isle, d'un royaume dont ils seraient les maîtres et d'où ils traîteraient d'égal à égal avec les puissances qui auraient intérêt à traîter avec eux. Pour exécuter un aussi grand dessein Rigaud s'occupe de l'organisation d'une armée composée de trois divisions. Il est habile à faire naître des prétextes ou des craintes pour en prendre occasion de mettre des troupes en mouvement, et il s'est déjà porté vers les frontières de Toussaint. Il connaît le pays et il sait qu'on l'arrêterait aisément à Miragoane et au Petit Goâve (19) s'il tentaît de pénétrer de ce côté. Aussi assure-t-on qu'il a cherché à détacher du parti de Toussaint le nègre Laplume (20) qui commande dans ces quartiers. Mais la haine des nègres pour les mulâtres est telle que les premiers souffrent impatiemment de se voir commander par eux et les insultent journellement. La sévérité des châtiments qui s'ensuivent augmente la haine et fait naître le désir de la vengeance et si Toussaint s'annonçait pour vouloir maintenir la liberté des nègres et combattre les mulâtres nous ne faisons aucun doute que l'armée de Rigaud ne passât spontanément du côté de Toussaint déjà fort par l'acquisition des corps noirs que le général Maitland lui a envoyé (sic) et dont les soldats brûlent d'impatience de reprendre les armes (21).

D'après cet exposé rapide de la situation des choses de Saint-Domingue Nous pensons que c'est Toussaint qu'il faut aider contre Rigaud dont les projets sont vraiment à redouter (22), mais il faut s'y prendre à tems. Toussaint est âgé, on ne prévoit pas qui le remplacerait s'il lui arrivait accident, et il est de la plus grande importance de prévoir cet évènement et d'en prévenir les funestes conséquences en jettant aussitôt que la prudence le permettra des racines assez profondes pour qu'on ne puisse pas les extirper en un jour.

La personne chargée de remettre cet écrit à Son Excellence (23) est en état plus que qui que ce soit de lui donner des renseignements sur ce qui s'est passé à Saint-Domingue et des idées sur ce qui pourra s'y passer encore. Je supplie instamment milord de vouloir bien la recevoir avec sa bonté ordinaire et de lui donner quelques moments d'attention (24).

---

(1) — Où il reçoit un secours de 15 livres (Public Record Office-War Office - 1/58, 227, 19 juin 1793)

(2) — C'était en effet à l'appel de plusieurs paroisses du Sud, en particulier de celles de la confédération dite de la Grande-Anse que les Anglais avaient débarqué à Saint-Domingue en septembre 1798. Mais il faut dire que cet appel avait été fait à l'instigation de deux colons en étroite liaison à Londres avec le ministre anglais Paul de Cadush et Venault de Charmilly.

Au reste les Anglais n'étaient pas venus partout où on les appelait au moins au début.

(3) — En septembre 1798, les Anglais avaient pris pied à Jérémie, à l'extrémité de la presqu'île du Sud et au Môle-Saint-Nicolas, à la poïnte de la presqu'île du Nord « le Gibraltar des Antilles », points stratégiques. L'année suivante ils avaient occupé Saint-Marc, le Port-au-Prince, Léogâne, conquis les riches plaines à sucreries de l'Arcahaie et du Cul de Sac, mais la fièvre jaune avait décimé leurs troupes. Leurs pertes furent en proportion plus fortes que celles de l'armée Leclerc quelques années plus tard. Les dépenses considérables de l'occupation firent après de longues hésitations décider l'évacuation à l'été de 1798.

(4) — Ceux des colons français réfugiés à la Jamaique qui étaient sans ressource recevaient du gouvernement britannique un secours mensuel. C'était une forte charge.

(5) — Echo de la politique du général Hédouville, Agent du Directoire, qui était venu en mission à Saint-Domingue quelques mois auparavant.

(6) — André Rigaud, homme de couleur libre, né aux Cayes en 1764. Il avait pris part à la guerre d'Amérique dans le corps dit des Volontaires. A la tête en 1791 d'une troupe d'esclaves insurgés, il fut un des signataires du concordat des gens de couleur libres de l'Ouest avec les blancs. Colonel l'année suivante, sous Beauvais, des troupes de couleur du quartier du Cul-de-Sac, puis commandant du camp fortifié des Platons au Nord des Cayes. Bénéral de brigade en 1796, puis commandant la partie du Sud. En 1799 Toussaint-Louverture et lui devaient se faire la guerre. Vaincu, Rigaud devra s'exiler en France 3 août 1800.

(7) — Le Père Julïen de Bourgogne, capucin de la mission du Nord de Saint-Domingue, avait été curé de la Grande-Rivière pendant dix-huit ans. Passé en 1792 dans le clergé séculier, il avait repris son nom de famille, et quitté cette colonie en 1793. Par la suite il deait demander à Rome l'autorisation de retourner à Saint-Domingue et de rentrer dans son ordre. En 1797, à 64 ans, il avait été nommé pour sept ans préfet apostolique par la Propagande pour la partie du Nord. Il ne paraît donc pas avoir prêté le serment civique.

(8) — Le F. Isabey était dominicain.

(9) — Ex-sénéchal de Port-au-Prince Mongin était resté à Saint-Domingue après l'évacuation des Anglais. Il servait d'intermédiaire entre la Jamaique et Toussaint-Louverture. L'on disait à Port-au-Prince que le 11 octobre 1798 Toussaint avait fait partir du Môle deux parlementaires pour Kingston afin de préparer le retour des réfugiés. L'un de ces parlementaires emmenait Mongin chargé des lettres de Toussaint-Louverture. Le rapport du marquis de la Jaille venait donc dans une période d'actives négociation entre le gouverneur de la Jamaique et Toussaint-Louverture. On ne sait trop pourquoi, en frimaire suivant, Toussaint donnait une semaïne à Mongin pour quitter Saint-Domingue : il partit pour Cuba le 16 nivose (5 janvier 1799). **Précis historique des Annales...**

(10) — Cette proposition est surprenante et elle a dû être suggérée au P. Lecun car il avait une grande méfiance à l'égard de Toussaint-Louverture qui à la fin de Juillet précédent lui avait refusé de retourner à Port-au-Prince comme préfet apostolique. Le P. Lecun était alors passé au Môle avec les Anglais mais ne voulait pas abandonner l'Ile avec eux. Il sa-

vait aussi que Toussint entendait se mêler de près à la direction des affaires ecclésiastiques. Le P. Lecun avait quitté Jérémie pour la Jamaique le 20 août 1798.

(11) — Guillaume Lecun né le 8 avril 1764 à Trédunsec (actuelles Côtes du Nord) au diocèse de Tréguier, avait pris l'habit au noviciat général des dominicains de Paris ,puis fait ses études au couvent de Nantes (1783-1789). Ordonné en 1789. S'embarque à Nantes pour Saint-Domingue sur « la Petite Roche » en avril 1789. Vicaire à Port-au-Prince du 8 avril 1791 au 4 avril 1792. Curé de Port-au-Prince du 8 avril 1792 où il fut nommé par le père Viriot, préfet apostolique de l'Ouest et du Sud jusqu'au 7 Mai 1798. Le 7 août 1794, le père Viriot le désigne pour le remplacer en cas de décès, et le père Viriot est fusillé quelques mois après. Les Anglais occupèrent Port-au-Prince en 1794. A leur départ en 1798, le père Lecun voulut rester à Saint-Domingue, mais il ne put y demeurer que quelques semaines. Il vit une fois ou deux Toussaint Louverture, son impression fut la méfiance et sa conclusion son départ. Il vint à la Jamaique, où on le trouve dès le 28 novembre 1798, y exerçant son autorité de préfet apostalique. Les intrigues d'un prêtre réfugié aussi de Saint-Domingue, l'abbé de L'Espinasse, qui refusa de se soumettre à sa juridiction, obligèrent le père Lecun à quitter la Jamaique, mais ce n'est pas au lendemain du rapport du marquis de Jaille, à la fin de 1798. Il partira en décembre 1801 pour Saint-Domingue et après s'être arrêté plusieurs mois à la Martinique il n'y parviendra que vers la fin de l'été de 1802. Ces circonstances empêchent de croire que le gouverneur de la Jamaique ait tiré une conclusion pratique du rapport de la Jaille, mais ce rapport était dans la ligne que suivit la politique anglaise.

(12) — Cette affirmation du marquis de la Jaille **du vivant même de Toussaint Louverture,** donne à réfléchir. Une certitude sera toujours d'atteinte difficile car avant la Révolution Toussaint ne portait pas le nom de Louverture et de nombreux esclaves du nom de Toussaint sont venus en France avant 1789. V. G. **Debien, Toussaint-Louverture est-il venu en France avant 1786** ? in **Optique**, (Port-au-Prince), janvier-février 1957, p. 9-11.

(13) — Hédouville venait de partir le 1er. brumaire, c'est-à-dire le 22 octobre 1798.

(14) — Allusion aux secrétaires de Toussaint qui semblent en effet avoir exercé une grande influence sur lui.

(15) — Le 18 mai 1798 Toussaint avait proclmé une amnistie pour tous ceux qui au cours de la dernière campagne auraient abandonné le service britannique avant les négociations qu'il allait entamer avec le commandant en chef des forces d'occupation. Ceux qui avaient accepté des emplois civils du gouvernement anglais n'en étaient pas exceptés. Le 29 mai une nouvelle ordonnance prescrivit aux propriétaires et anciens esclaves des quartiers qu'ils venait de recouvrer, qui s'en étaient éloignés pendant l'invasion anglaise de rentrer sur leurs biens ou sur ceux auxquels ils étaient attachés. Mais pour ne pas contredire trop ouvertement Hédouville, cette ordonnance soumettait les propriétaires restés dans les quartiers envahis à attendre une autorisation personnelle pour s'établir sur leurs habitations. L'amnistie publiée par le général Hédouville le 28 thermidor (15 août 1798) exceptait au contraire très précisément ceux qui avaient accepté des Anglais un emploi civil. Parmi les militaires qui les avaient servis l'amnistie était accordée seulement aux anciens habitants résidant à Saint-Domin-

gue qui s'étant trouvés dans la milice au moment de l'invasion, y avaient continué leur service, mais n'avaient pas émigré à la Jamaique. Toussaint. par une manière détournée, voulut faire bénéficier de l'amnistie tous ceux des colons qui avaient servi, plus ou moins volontairement dans les corps coloniaux auxiliaires à la solde del'Angleterre. Il assimilait les régiments noirs aux milices. Mais Hédouville n'avait pas accepté.

(16) — qui était port libre. Elle appartenaït aux Danois.

(17) — Par les Anglais. La Grande-Anse était la côte septentrionale de la presqu'île du Sud.

(18) — L'histoire des relations des gens de couleur de Saint-Domingue avec ceux des autres Antilles et de l'Amérique espagnole n'a jamais été écrite. Elles furent actives au moins jusque vers 1830.

(19) — Ville de la presqu'île du Sud sur le golfe de la Gonave.

(4) Ancien esclave d'origine congolaise, alors général de brigade. Il avait

(20) — Ancien esclave d'origine congolaise, alors général de brigade. Il avait

(21) — Il ne semble pas que beaucoup de troupes auxiliaires des Anglais aient été incorporées dans l'armée de Toussaint. La plupart des esclaves recrutés dans ces corps de couleur furent renvoyés en principe sur les plantations où ils travaillaient avant leur levée.

(22) — Les Anglais eurent toujours une animosité particulière contre le « républicain » Rigaud, qui la leur rendait bien. Il songea, dès qu'il le put, à entreprendre une attaque contre la Jamaique, mais il lui failait la collaboration de Toussaint - Louverture, qui engagé avec les Anglais, refusa de le suivre. Des agents noirs, envoyés par Rigaud furent arrêtés à Port-Royal à la fin de 1799. Ils distribuaient des cordons de chapeau où était une tête de mort avec cette sentence d'orthographe boîteuse : Vincre ou mourir. J. W. **Fortescue,** A History of the British army, vol. IV (1789-1809). I, p. 564.

(23) — Le P. Lecun.

(24) — Ce rapport est de la main même du marquis de la Jaille.

II

L'autre mémoie entré récemment aux Archives Nationales (AB XIX 3226, dossier 9) entrée no 1370 du 28 novembre 1957 à la librairie Saint-Hélion est anonyme, mais sous son titre une note au crayon l'attribue à : Lovoy, gendre de M. Abeille». La précision n'est pas très grande car les «Abeille» ayant eu des biens ou des intérêts à Saint-Domingue la veille de la révolution sont nombreux, au reste venant tous de Marseille et semble-t-il apparentés. Un M de Livoy avait épousé en premières noces une Abeille, en en secondes Charlotte Banon, l'une et l'autre possédant des parts en plusieurs plantations. Malgré l'aide de M. Rebuffat archiviste de la chàmbre de commerce de Marseille, il ne nous a pas été possible de préciser quelle famille Abeille avait marié une des filles à Livoys.

Ce mémoire n'offre rien de très original. Il répète ce que bien d'autres colons ont dit. Mais son intérêt est justement d'exprimer avec précision les vues des colons restés à la colonie. Il est un témoignage de la faveur de Toussain Louverture auprès d'eux. Leurs raisons sont claires. Beaucoup avaient été chassés de chez eux par le soulèvement des esclaves, menacés dans leur vie. Les uns s'étaient réfugiés aux Etats-Unis, les autres à Cuba. Les Anglais avaient occupé les plaines à sucreries de la partie de l'Ouest, et tant bien que mal rétabli ou maintenu l'esclavage. Ils avaient évacué complètement l'île au cours de l'été 1798, repoussé par Toussaint Louverture avec lequel ils avaient traîté. Un accord commercial avait été signé. Après leur départ Toussaint Louverture avait, en dépit des instructions et des ordres du général Hédouville, agent du Directoire, laissé revenir sur leurs plantations non seulement les colons réfugiés à Cuba et aux Etats-Unis, mais aussi ceux qui avaient émigré dans les Antilles Anglaises, ou qui avaient servi dans les troupes britanniques d'occupation. Pour laisser lever le sequestre sur leurs biens, il n'avait pas demandé des certificats de non émigration comme l'exigeaient les lois révolutionnaires, mais la simple présentation des titres de propriété. Des règlements de culture publiés par Sonthonax, par Polverel et par Julien Raimond avaient contraint les anciens esclaves qui ne servaient pas dans l'armée à se tenir au travail sur leurs habitations d'origine. Ils avaient mis, on s'en doute beaucoup de mauvaise volonté. Toussaint et ses généraux avaient eu l'autorité et la force de les imposer. Le travail, le rendement avaient repris. Toussaint était le grand restaurateur de la colonie.

Là-dessus le bruit arrive qu'on prépare en France une expédition militaire. Elle ne peut être que contre Toussaint Louverture.

La mémoire ne porte pas de date, mais il n'est pas difficile de juxtaposer les allusions qu'il fait à plusieurs évènements et d'être suffisamment fixé. Il a été écrit après la guerre du Sud, entre Toussaint et Rigaud, même après le départ de Rigaud (3 août 1800). Il n'est jamais question de l'occupation de la partie espagnole par Toussaint Louverture (avril 1800-mars 1801), mais c'est au moment de cette campagne que Livoys écrivit. On peut parler de la fin de 1800, mais sans de plus grande précision.

Ces conseils parvinrent-ils aux mains du gouvernement consulaire, au ministre de la marine, et à Bonaparte ? Il n'est pas impossible mais rien ne l'indique.

L'humidité a beaucoup détérioré le manuscrit du mémoire, détruisant les premières lignes de chaque page, et trouant çà et là. Les points de suspension indiquent les passages détruits ou illisibles. Nous avons conservé l'orthographe du texte.

Polverel et Santhonax de retour en France en l'an deux, accusés matériellement convaincus de tous les crimes dans l'exercice de leurs pouvoirs eurent un sort bien différent. Le premier mourut empoisonné(21) Le second fut nommé par le Directoire son représentant dans la colonie et y reparut en l'an 4 investi de la pleine puissance (22). On sait par quels forfaits il signala sa nouvelle autorité. Toussaint L'Ouverture nommé par lui général en chef (23) fut cependant révolté par ses criminels projets. Il l'embarqua de force (24) et fut son accusateur auprès du gouvernement qui garda le silence et Santhonax en l'an 6 vint s'asseoir parmi les législateurs.

La mission du général Hédouville en l'an six échoua. Le désarmement d'un bataillon de noirs qui s'exécuta en en fusillant près de 200 (p. 4). l'arrêté du gouvernement.....nègres l'exercice de leur liberté ne leur permettait de quitter leurs premières habitations pour prendre du service sur une autre qu'en s'engageant pour six, sept, huit ou neuf années ; la publication des arrêtés du Directoire qui considéraient comme émigrés les malheureux colons qui avaient échappé aux massacres en se réfugiant aux Etats-Unis et tous ceux qui avaient remplis quelques postes civiles ou militaires dans les parties que les Anglais avaient occupés, auraient ramené les désordres, paralysé la culture et fait renaître les discussions que tout commandait d'étouffer. Déjà la plus grande fermentation régnait dans la colonie. Le général Hédouville fut mis dans la nécessité de retourner en France (25).

C'est aussi la mission d'Hédouville qui a donné naissance à la révolte de Rigaud. Ceui-ci s'était fait dans le Sud une espèce de commandement indépendant du reste de la colonie. Il affectait même de se soustraire à l'autorité des commissaires. Le général Hédouville instruit de son peu de soumission au pouvoir légitime avait eu en arrivant à Saint-Domingue une juste prévention contre lui (26). Toussaint L'Ouverture eut la générosité de pallier les torts de Rigaud. Il fut même le chercher dans la province du Sud et l'amena auprès d'Hédouville, Rigaud, adroit, insinuant, détruisit si bien les préventions du général Hédouville, qu'aidé de gens qui avaient intérêt à le voir à la tête de la colonie, il parvint dans l'esprit d'Hédouville à être préféré à Toussaint L'Ouverture, et il l'aurait remplacé dans le commandement général de la colonie sans le renvoi d'Hédouville qui pour se venger du parti qui l'embarquait, nomma Rigaud commandant en chef de la partie du Sud. La tranquillité de la colonie ne permettait pas qu'un général de brigade fut soustrait à l'autorité du général en chef. Une assemblée des généraux fut convoquée, la matière mise en délibération y fut discuté et le commissaire Roume anéantit ces pouvoirs illégaux. Rigaud persista dans sa désobéissance et nécessita une guerre aujourd'huy entièment terminée, mais qui n'a duré si longtemps que parce que le général Toussaint L'Ouverture n'a usé de ses forces qu'à la dernière extrémité et qu'après avoir épuisé tous les moyens de pacification que lui a suggérés son humanité.

La publication du bill du (déchiré sur les deux demi-lignes) (p. 5)...des corsaires français défendant à tous ses vaisseaux d'entrer dans les ports de Saint-Domingue, le manque de tout qui en fut la suite, forcèrent Toussaint L'Ouverture d'entrer en négociation avec cette puissance. Les relations commerciales furent rétablies (27).

Les Anglais si opposèrent. Le gouvernement français sait comment les rapports entre Saint Domingue et les Etats-Unis furent assurés et par quels avantages tacites les Anglais furent déterminés à ne les point troubler. Il est inutile de dire que la vente assurée des productions en soutient le prix et devient une prime d'encouragement pour la culture. On sait que la France depuis la guerre n'y envoyait que très peu de vaisseaux marchands, qu'il ne se faisait plus dans les ports aucune expédition régulière pour la colonie et que le peu de navires qui échappaient à la surveillance anglaise n'apportaient à cette colonie que des secours sans aucune proportion avec ses besoins. On ne citera que deux exemples du prix auquel la privation de tout commerce avait porté à Saint-Domingue les denrées de première nécessité : en pluviose de l'an sept (28) le pain s'y vendait deux sols l'once et le vin ordinaire 1200 francs la barrique.

La rivalité entre Rigaud et Toussaint L'Ouverture dont nous avons expliqué ci-dessus les causes, dégénérée en rupture ouverte s'est terminée par l'expulsion du premier après une guerre de près de deux ans. La colonie jouit depuis son départ (29) d'une grande tranquillité, suite de la réunion de toutes les parties en un seul. Il y existe cependant encore quelques partisans de l'ancien système du général Hédouville et même du féroce Sonthonax. On ne peut dissimuler au gouvernement qu'il est entouré de gens qui cherchèrent à lui faire adopter leurs vues sur la colonie en le rétablissement de l'esclavage comme unique moyen d'y ramener la culture. De quelques raisons qu'on colore un semblable projet il n'a pour but que de faire renaître la dette que les colons avaïent contractée envers le commerce pour vente de nègres, dette éteinte par le fait seul de la Révolution. D'autres, partisans de Santhonax, cherchent à donner le change au gouvernement sur la situation de la colonie et quelque soit la conduite du général Toussaint L'Ouverture, malgré ses rapports et ses relations avec le gouvernement, ils l'accuseront toujours de viser à l'indépendance. D'autres enfin, à la honte de l'espèce humaine dont elle montre la perversité, voudraient y voir renaître tous les désordres parcequ'ils en espèrent quelques chances favorables à leurs desseins.

La population, dans cette île naguère si florissante, est réduite d'après les calculs les plus modérés à environ 300.000 noirs et à 10 ou 12.mille blancs. Si l'on en croit les rapports particuliers il n'y a plus de 4 à 5.000 mulâtres.

(Pour) donner une idée certaine des revenus actuels de la colonie

Rigaud leur dit et ils le crurent, que les navires américains que le commerce amenaît au Cap et au Port-au-Prince renfermaient des soldats cachés dans des boucauds. Ce ne fut qu'en conduisant et à diverses reprises, des prisonniers noirs de l'armée de Rigaud à bord des navires et en faisant ouvrir en leur présence un grand nombre de boucaux à leur choix qu'on parvint à dissiper leur erreur. Saint Domingue comme la France renferme encore beaucoup de jacobin. Pour régner ils sont capables de tout.

On croit qu'un des plus sûrs moyens de conserver cette colonie est de la laisser dans l'état où elle se trouve aujourd'huy. La culture y est encouragée par deux puissants moyens, la tranquillité (p. 8) et la vente..... colonie songe à céder.....y sont français. Il n'y a que l'insurrection horrible à laquelle.....était en proie et la privation de toutes les relations avec la mè.....re.....et un manque de tout, qui ait pu faire germer dans quelques.....l'idée de recourir à la protection soit de l'Angleterre, soit des Etats-Unis.

Saint Domingue est la colonie la plus importante qui reste aux Français. Malgré les désastres, elle peut à la paix et avec le temps remplacer tous nos établissements de l'Inde. La partie espagnole qui nous a été cédée par le traîté de paix n'est point encore réunie à la partie française. Cependant quelques Français se sont établis comme marchands à Santo-Domingo. Il suffira à la paix générale que le gouvernement protège et encourage la culture pour que la partie française reprenne son ancienne splendeur et l'on doit croire que la partie espagnole, à peine habitée aujourd'huy partagera les bienfaits d'une bonne administration et verra peu à peu son sol vierge se couvrir de riches productions.

L'engagement à terme substitué à l'esclavage permettrait de retourner à la traite d'Afrique en établissant des modifications par lesquelles l'individu vendrait son temps et point sa personne.

Par ce moyen on repeuplerait Saint-Domingue du seul ...qui jusqu'à ce jour a pu résister au travail de la terre sous cet ardent climat, On croit néanmoins qu'avec quelques précautions les blancs pourront s'y adonner à la culture et à s'y engager pour un certain tems comme font les Ecossais et les Irlandais aux Etats-Unis.

---

(1) — La fin du XVIIIè siècle les statistiques de la population de Saint-Domingue s'efforçaient de montrer que le nombre des gens de couleur restait loin de celui des blancs, ce qui ne paraît plus être vrai à la veille de la Révolution.

(2) — Il n'est pas de décret sur les colonies de mars 1791, mais en 1790

celui du 8 mars, et les instructions du 28 mars qui fixèrent les coalitions les élections aux futures assemblées coloniales. Ces textes accordaient avec un certain équivoque, l'égalité politique avec les blancs aux gens de couleur libres et aux noirs libres.

(3) — Le massacre du chevalier de Mauduit du Plessis, colonel du régiment de Port-au-Prince est du 3 mars 1791. Des hommes de son régiment, entrainés par ceux du bataillon d'Artois qui venit d'arriver à Port-au-Prince le tuèrent et le dépécèrent comme contre-révolutionnaires.

(4) — Le soulèvement des esclaves de la partie nord en août 1791, devint rapidement insurrection à peu près générale.

(5) — Quartier et vallée du centre de la colonie débouchant sur la baie et la rade de Saint-Marc.

(6) — Canton méridional du quartier de l'Arcahaie, grande plaine à sucreries au Nord de Port-au-Prince.

(7) — Quartier et ville de la presqu'île du Sud, presque à sa portée, mais sur le golf de Port-au-Prince.

(8) — On remarquera Santhonax pour Sonthonax. L'erreur aujourd'hui courante est donc très ancïenne, Sonthonax (1763-1813) était un jeune avocat au parlement de Paris, membre de la société des jacobins, collaborateur aux Révolutions de Paris de Prud'homme, quand il fut choisi par l'Assemblée législative pour faire partie de la deuxième commission civile envoyée à Saint-Domingue. Les deux autres commissaires étaient Polverel et Ailhaud. Sonthonax se montra le plus décidé et le plus violent des noirs. Débarqués au Cap en septembre 1792, ils étaient munis de pouvoirs très étendus qui les mettaient au dessus des assemblées coloniales, du gouverneur général, des tribunaux et des corps populaires. Sonthonax le premier avait supprimé l'esclavage dans le Nord. Des colons avaient été emprisonnés, déportés rançonnés. Jamais homme ne souleva tant de haine de la part des colons.

(9) — Le général d'Hédouville (1755-1825), général de division, chef d'état major du général Hoche, commandant de l'armée de l'Ouest, avait été avec son chef pacificateur de la Vendée. Le Directoire l'avait envoyé comme son agent à Saint-Domingue pour réduire le rôle de Toussaint-Louverture, se renseigner sur la politique de Rigaud, maître du Sud, et chasser les Anglais. Arrivé au Cap le 8 mai 1798, Toussaint le força adroitement à repartir le 23 octobre suivant.

(10) Le nom de Toussaint ne figure pas sur les listes des esclaves de la sucrerie Bréda du Haut du Cap, qui nous restent pour 1786. Mais il a pu être inscrit sur d'autres listes. En 1914, lors de l'invasion allemande, les papiers Bréda conservés à Amiens, disparurent en grande partie.

(11) C'est le premier texte qui donne ce détail, qui n'est peut-être qu'un on-dit.

(12) — C'est le nom du gardien chef des animaux sur les plantations espagnoles, le mot était plutôt rare dans la partie française. Autre précision apparemment inconnue.

(13) — Il n'est pas question ici que Toussaint fut esclave sur une habitation Bréda. Antoine François Bayon de Libertat, de Boulogne, (arrondissement actuel de Saint-Gaudens, Haute Garonne avait été le gérant non pas de toute la sucrerie Bréda du Haut du Cap, mais d'une des parts passées aux héritiers du Comte de Bréda, et encore ne l'avaït-il pas été d'une

manière continue (Archives de la Loire Atlantique E 691, papiers de l'habitation Bréda). Si Toussaint était sur la Sucrerie Bayon de Libertat c'est uu'il y était esclave ou que Bayon l'avait « détourné » de l'atelier du Haut du Cap, ou acheté aux héritiers Bréda, à moins que laissé comme libre au Haut du Cap il ne se soit fixé au Limbé où était la sucrerie Bayon de Libertat. En 1828 la commission de l'indemnité aux anciens propriétaires de Saint-Domingue estima que cette plantation valait 94.000.00 livres en 1970. Elle avait été incendiée en septembre 1791 lors du grand soulèvement du Nord (biblio, d'Angers, m. 1914) Bayon de Libertat était beau-frère de Cambefort, colonel du régiment du Cap et ami de Thoussard, Lieutenant-Colonel du même régiment.

(14) — Luc Nemours...

(15) — S'agirait-il de Don Joachim Garcïa, gouverneur général, c'est-à-dire président de l'audience de Santo-Domingo, ou de Don Léonard, commandant de Saint Raphael ? Toussaint Louverture, alors sous le commandement de Biassou un des chefs esclaves insurgés avait été sollicité en juin 1793 par les commissaires civils de rallier les troupes républicaines, s'y était refusé. Son ralliement au général Laveaux est du 18 mai 1794.

(16) — Ouanaminthe, bourg de la partïe du Nord à une quinzaine de lieues à l'est du Fort-Dauphin, sur la frontière de la partie espagnole.

(17) — Dès octobre 1794 Toussaint Louverture avait attàqué et pris les bourgs de Sain-Michel et de Saint-Raphael dans la pàrtïe Espagnole avec un gros butin de guerre.

(18) — Banique était un village de la partie espagnole d'azuà, près de la frontière, célèbre par ses eaux thermales sulfureuses.

(19) — Une fois est déjà peut-être beaucoup. Il vivait à Philadelphie quand une lettre de Toussaint, dit-on, le rappela à Saint-Domingue. Maïs le caractère et le rôle de Bayon de Libertat a été très rapidement arrànge par de pieuses légendes.

(20) — Une sucrerie estimée environ un million paraît difficilement pouvoir produire 400 millions de livres de sucre, même brut.

(21) — Polverel mourut brusquement au cours même du procès qui suïvit son rappel, et celui de Sonthonax.

(22) — C'est-à-dire que le 27 octobre 1795, le Directore nomma pour le représenter à Saint-Domingue une troisième commission cïvile composée de Sonthonax, de Roume, de Giraud, de Leblanc et de Julien Raïmond qui arriva au Cap le 11 maï 1796. Roume étant passé dans là pàrtie espàgnole pour en préparer l'annexion. Leblanc étant chargé d'une mission aux Etats-Unis, et Giraud s'étant démis, et Julien Raimond, un homme de couleur sans grande autorité, c'est Sonthonax quï resta le maître et s'opposa à Toussaint Louverture. Le décret qui avait nommé la troisième commission civile avait élevé Toussaint Louverture au grade de Général de divisïon.

(23) — La Commission Civile, c'est-à-dire en fait Sonthonax, avait élevé Toussaint au commandement en chef de l'armée de Saint-Domingue le premier maï 1796.

(24) — Sonthonax que Toussaint avait fait élire un des députés de Saint-Domingue aux Cïnq-Cents le 14 septembre 1796 n'avait pas encore gagné son poste en juillet 1797, Toussaint Louverture l'obligea à remplir

son mandat. Sonthonax fut obligé de s'embarquer au Cap le 7 fructidor. (24 août 1796) sur l' «Indien » avec Julien Raimond, le général Leveillé et madame Villevaleix sa maîîtresse.

(25) — Sur la mission d'Hédouville à Saint-Domingue Antoine-Michel préparait une étude d'ensemble d'après la correspondance du général que le docteur Price-Mars avait acquise. Un premier volume avaît paru (**La mission du général Hédouville à Saint-Domingue,** Port-au-Prince, 1929) quand A. Michel mourut. Depuis, la collection du Docteur Price-Mars a quitté Haiti et est probablement dispersé.

(26) — Les instructions du Directoire lui dictaient cette méfiance.

(27) — Au lendemain de l'évacuation de Saint-Domingue par les Anglais, Toussaint Louverture avaît envoyé à Philadelphie un agent nommé Bunel pour jeter les bases d'un accord commercial avec les Etats-Unis, et le président Adams avait de son côté envoyé Stevens auprès de Toussaint pour régler les relations de Saint-Domingue avec les Etats-Unis. De ces négociations était sorti l'accord du 9 mai 1800, que Roume, agent du Directoire, avait d'ailleurs sanctionné. L'arrêté du 9 Floréal n'autorisait ce commerce que sous pavillon neutre à cause de la suppression des relations diplomatiques avec les Etats-Unis et la république française. Stevens devint consul des Etats-Unis au Cap. Le traîté conclu avec les américains avait ramené l'abondance et la joie et causé dans la colonie une àllégresse général » écrit le général Kerverseau à Hédouville. (Santo-Domingo, 8 prairial an VIII-28 mai 1800). Les relations commerciales àvec l'Angleterre avaient été organisées entre la Jamaique et Saint-Domingue par l'ordre en conseil rendu par le Roi d'Angleterre le 9 janvier 1789. — Ch. C. Tausil « The United States and Santo-Domingo (1798-1873) » Baltimore 1931, in 8e ; Reyford W. Logan, « The Diplomatic Relations of the United States with Haiti, 1776-1891, Chapel Hill, Univ. of North Caroline press. 1941, in 8e. »

(28) — Du 20 janvier au 19 février 1799.

(29) — Le général André Rigaud s'était embarqué le 14 thermidor (3 août 1800) à Tiburon sur bâtiment danoïs qui allait à Saint-Thomas. De Saint-Thomas.. Il gagna la Guadeloupe. En passant ensuite en Frànce, il fut pris par un navire américain et conduit à Saint-Domingue. Il ne put atteindre la France qu'à la paix.

(30) — Le traîté de Bâle en 1795.

(31) — Toussaint Louverture prit sur lui d'occuper la partie espagnole. Par l'arrêté du 7 floréal an VIII-27 avril 1800 il s'était fàit donner l'autorisation d'en prendre possession par l'Agent du Directoire, Roume. Toussaint fit son entrée dans Santo-Domingo, capitale de la partie espagnole, le 7 pluviose an IX-27 janvier 1801.

(32) — Le principal marché du Cap, qui portait le nom de l'intendant qui l'avait fait établir.

(33) — «plusieurs » est un pluriel bien imprécis. Les plantations relevées par les américains étaient en très petit nombre.

(34) — Tous les témoignages attestent que libérés du travail forcé des plantations les noirs virent se rétablir une plus juste proportion entre le nombre des hommes et des femmes, et augmenter sensiblement le nombre des enfants.

(35) — 3000 livres pour un engagement de trois ans étaient le salaire courant d'un laboureur de France pour qu'il dressât des esclaves à la conduite d'une charrue.

A PROPOS DE TOUSSAINT LOUVERTURE

A la suite des documents concernant Toussaint-Louverture que nous avions publiés dans le numéro 116 de Conjonction, du deuxième trimestre 1971, Nous avons reçu des informations complémentaires qui témoignent au moins de l'intérêt qu'a lon-temps suscité sous divers cieux et que continue d'éveiller la mémoire du prisonnier de Joux.

Les deux premières lettres nous ont été communiquées par M. Antoine Bervin. La dernière nous est envoyée de New-York par M. Gui Naudraie. Nous les remercions l'un et l'autre:

Jacques BARROS

Département du Doubs

Ville de Pontarlier

Pontarlier le 16 juillet 1901

Monsieur Bénito SYLVAIN
Officier de la Marine Haitienne
à Paris

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous accuser réception de votre lettre du 14 Juillet courant.

Pour mes administrés comme pour moi il ne saurait y avoir d'incertitude sur l'important fait historique duquel vous voulez bien m'entretenir.

Les restes du Général Toussaint-Louverture, ex-gouverneur de Saint-Domingue, prisonnier d'Etat, au fort de Joux, mort et inhumé en 1803, dans la Chapelle ou mieux à l'entour de la chapelle du Fort, n'ont pas été transportés au cimetière de Bordeaux.

Je suis né en 1849 à Pontarlier et ai constamment habité ma ville natale. Eh bien je n'ai jamais entendu ici aucun homme appartenant à ma génération ou aux générations qui l'ont précédée, faire la moindre allusion à ce transport.

Mon aieul né en 1786 et décédé en 1873, par conséquent contemporain de Toussaint-Louverture, ne m'en à jamais parlé et Dieu sait s'il aimait causer des choses de la Révolution et du premier Empire, époques qu'il a vécues constamment à Pontarlier, n'ayant jamais fait de service militaire comme fils de veuve.

Je vous avouerai, Monsieur, que c'est la première fois que j'entends parler de cette légende.

La simple vérité, à mon humble avis, la voici. La mort de Toussaint Louverture fut un véritable assassinat commis par le premier Consul, car comment appeler d'un autre nom le fait d'avoir fait transporter un malheureux du climat brûlant des Tropiques dans une vieille prison d'Etat, où le thermomètre descend fréquemment à 30 degrés centigrades au-dessous de zéro ?

Toussaint n'a jamais pu se faire à notre climat.

Un matin on l'a trouvé mort près de son feu dans la casemate, qui lui servait de prison et que j'ai visité maintes et maintes fois.

L'autopsie du corps, si je ne me trompe, a dû être faite par le Chirurgien Tavernier, appartenant à l'une de nos plus vieilles familles, dont les descendants sont encore propriétaires et habitants de Pontarlier.

Jusqu'après la guerre de 1870, Toussaint a dormi paisiblement son dernier sommeil, tout proche des murs de la Chapelle du Fort de Joux.

Mais, quelques années plus tard, le système des fortifications ayant dû être changé, le vieux manoir féodal subit de très importantes transformations, sous la direction du Capitaine du Génie Joffre, aujourd'hui Colonel à Madagascar, après avoir dirigé les forces, qui occupèrent Tombouctou, après la mort du Colonel Brisger.

Joffre, que j'ai connu à l'époque très particulièrement, igno-

rait néonmoins ce que je viens de vous narrer, probablement parce que nous n'avions jamais eu l'occasion d'en parler. Ce fut fâcheux, car un beau jour, en démolissant la Chapelle et en nivelant le terrain d'alentour, un goujat sinistre d'entrepreneur, rencontrant des ossements humains sous sa pioche, les ramassa avec la pelle et les jeta aux débris. Les restes de Toussaint doivent être présentement dans un remblai quelconque de je ne sais quelle épaisseur. — **Sic transit gloria mundi !**

Seul le crâne, précieuse relique, subsista, du moins dans sa partie supérieure, la boîte crânienne, car, si mes souvenirs sont précis, je ne crois pas avoir vu le maxillaire inférieur.

Exposé dans une cage de verre, sur la cheminée même, près de laquelle Toussaint fut relevé sans vie, avec une notice historique assez complète, il était l'objet d'un pèlerinage de tous les visiteurs du fort. Soldat moi-même en 1870, et pendant deux mois au château de Joux, je l'y ai encore vu. On m'a affirmé qu'en ce moment il est entre les mains de l'un de mes amis. Si la chose peut vous intéresser, je vous renseignerai volontiers à ce sujet.

Le crâne avait été conservé par le Chirurgien à la suite de l'autopsie. Voulait-il l'examiner ou en faire une relique ? Probablement les deux à la fois.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire : E. Magnin

o O o

Mais M. Magnin ne se limitait pas à ses considérations et souvenirs personnels. Il voulut bien étendre ses recherches au delà de sa mairie en s'adressant au Directeur d'une Ecole Publi-

que de Fontarlier qui lui adressa la lettre suivante portant la date du 12 Octobre 1901, concernant le crâne dont il est question plus haut.

oOo

Ecole Publique de Pontarlier

Cabinet du Directeur

Monsieur Emile Magnin, Pontarlier.

Cher Monsieur Magnin,

J'ai l'honneur de vous communiquer le résumé de mes recherches concernant la portion de crâne conservée au fort de Joux et attribuée à Toussaint-Louverture.

Dans le courant de cette année, il m'a été donné d'étudier avec le soin le plus minutieux la dite portion de crâne. J'en ai mesuré successivement l'angle facial de Jacquart, l'angle facial de Cloquet, celui de Cuvier et celui de Camper ; j'en ai déterminé l'angle sphénoidal de Welker, l'indice orbitaire, l'indice nasal et la forme de la voûte palatine : toutes ces mensurations et déterminations, opérées d'après les méthodes scientifiques me permettent d'assurer que les restes conservés au fort de Joux ne sont pas d'un nègre.

Voilà pour mes recherches craniologiques.

Au point de vue historique, je puis vous assurer aussi que la dite portion de crâne n'appartient pas à Toussaint-Louverture, et j'en ai eu les preuves en mains. Pour moi, il ne reste qu'un seul point **douteux** : il est relatif à une portion de boîte cranienne déposée au Musée de la Ville et portant l'inscription suivante : Crâne du Général Toussaint-Louverture «mort au fort de Joux.

Donné par M. Roland, pharmacien ».

Cette partie du pariétal droit, assez petite, peut provenir du

crâne du célèbre général noir, mais rien ne le prouve, et pour certaines raisons, j'éprouve encore quelque peine à le croire.

Telles sont, cher Monsieur Magnin, succintement résumées mes conclusions relatives aux restes du Spartacus noir. Mes recherches sur ce point verront prochainement le jour, et je me ferai un plaisir de vous les communiquer dans tous leurs détails.

Veuillez agréer, Monsieur Magnin, la nouvelle assurance de mon profond dévouement.

Signature illisible

Mais en fait le Directeur de l'Ecole municipale de Pontarlier était M. Cyril Clerc.

« T. G. STEWARD, auteur de « The Haitian Revolution 1791 to 1804 » (publié en 1914) écrivit au Maire de Bordeaux pour avoir des informations sur une assertion de Schoelcher à savoir que Isaac Louverture aurait été prendre les restes de Toussaint au fort de Joux pour les transporter au cimetière de Bordeaux. Le maire répondit ce qui suit :

oOo

Bordeaux le 8 février 1912.

Monsieur,

Dès la réception de votre lettre du 15 janvier, j'ai fait opérer des recherches afin de savoir si les restes de Toussaint L'Ouverture étaient réellement déposés au cimetière de Bordeaux.

J'ai le regret de vous faire part de l'insuccès de ces recherches.

J'ai pu cependant constater qu'une tombe construite en 1864 pour les familles de Mondenard et Gragnon Lacoste a reçu, en

1866, le corps d'Isaac L'Ouverture décédé le 26 septembre 1857 et plus tard, en 1878, les restes de sa veuve Louise Chancy, décédée le 22 juillet 1871.

Rien n'indique que, à une époque quelconque, Isaac L'Ouverture ait fait transporter à Bordeaux et inhumer les ossements de son père.

Des renseignements recueillis au fort de Joux permettent de croire au contraire que **le crâne** du « Bonaparte noir » aurait été transporté à Saint-Domingue, il y a une quinzaine d'années, sur la demande de l'administration de cette Ile.

(Signé) Le Maire de Bordeaux.

DE QUELQUES DOCUMENTS INEDITS CONCERNANT SAINT - DOMINGUE (1785-1793)

Les documents qui suivent, tous des originaux, ont été acquis en 1971 par l'Institut français. Ils sont autant de témoignages sur les moeurs et la vie sociale de Saint-Domingue, à la fin de l'époque coloniale et dans les premières années de la Révolution. C'est cette sorte de documents qui permet d'édifier avec patience et sûreté l'Histoire authentique d'un peuple. Sans compter la vie qui s'en dégage, vie de tous les jours ressuscitée, saveur inégalable des expériences concrètes. C'est toute une société qui émerge du passé, qui s'anime sous nos yeux, cette société coloniale qui poussait déformée, comme un arbre mal taillé, et sans la connaissance de laquelle il est impossible de rien comprendre aux infirmités de la société latino-américaine en général et de la société haitienne en particulier.

On sait de reste tout ce que l'Histoire de Saint-Domingue doit à Gabriel Debien. Sur place, des chercheurs tels que Laurore Saint-Juste, Hénock Trouillot, Gérard Laurent et d'autres heureusement de plus en plus nombreux, trop nombreux pour être cités ; partagent avec lui le souci d'une histoire scientifique nourrie de documents de première main.

On aimerait que des textes tels que ceux que nous publions ici fassent l'objet d'exercices de commentaire de la part des professeurs d'Histoire et qu'ils incitent ceux qui possèdent des documents inédits à les faire connaître.

Les six pièces présentés ont une unité : elles concernent toutes la région de Jérémie ; elles s'échelonnent de 1785 à 1793 et elles apportent des précisions sur les rapports des Blancs et des non-Blancs. Les enseignements qu'on en peut tirer sont trop riches pour être tous évoqués et je ne soulignerai que quelques points.

La première pièce (1) est à verser au dossier des doléances des hommes de couleur et du racisme foncier de la société dominguoise. Les hommes de couleur sont subordonnés aux Blancs, mais

ils réagissent vivement à toute injustice excessive. En 1785, un Blanc pouvait frapper sans raison, de coups de canne au visage, un Mulâtre. Mais celui-ci, qui est libre de surcroît et greffier, porte plainte. Reste à savoir évidemment qu'elle fut la sanction des tribunaux.

Les pièces I, IV, V et VI, sont des actes d'affranchissement ou de donations, les bénéficiaires en sont des concubines, des enfants naturels, ou des esclaves qui ont rendu des services exceptionnels.

Dans son testament (II), rédigé en 1786, Coynde de Lativolière lègue des sommes d'argent à Flore Gillot, quarteronne libre et domestique salariée chez lui, ainsi qu'à des enfants « tous quatre métis et mineurs ».

Les liens du légataire avec ces personnes ne sont pas précisés ; ils ne paraissent guère douteux.

L'inventaire des biens de Flore Gillot évoque l'existence d'une sorte de petite bourgeoisie, très privilégiée par rapport aux esclaves de jardin.

Mais il ne suffisait pas de faire un testament. Il fallait ensuite que celui-ci fût exécuté, ce qui n'était pas toujours le cas, comme en témoigne la pièce VI.

En 1786, Pierre Camus avait accordé la liberté par testament à 17 de ses esclaves. Mais au lieu de les libérer, l'exécuteur testamentaire les avait tout bonnement pris à son compte.

Il est remarquable que les bénéficiaires étaient tous enfants ou petits enfants de Pierre Camus, donc mulâtres, et pourtant esclaves. Si l'on se soucie brusquement, en 1792, de leur faire rendre justice (trois sont déjà morts), c'est que les temps ont changé. La révolte des esclaves a eu lieu et l'acte est signé de Sonthonax. Le ton aussi a changé. On évoque les « sentiments de la nature », « les principes respectables d'humanité et de reconnaissance ». d'«équité et de justice ». D'ailleurs il convient de récompenser des personnes dont l'attachement aux libres ne s'est jamais démenti depuis l'insurrection (les Blancs avaient donc bien tort de ne pas s'associer aux mulâtres).

L'exécuteur testamentaire avait également détourné la somme prévue pour acquitter la taxe des affranchissements. Nous apprenons ainsi que cette taxe était de mille livres pour les hommes et deux mille pour les femmes. L'exécuteur, à l'état-civil fantaisiste (Bernard, marié sous le nom de Saint-Martin mais connu sous celui d'Alger) devait être un de ces Blancs peu recommandables qui infestaient la colonie.

Les actes d'affranchissement IV et V, datés de septembre 1793. jettent quelques lueurs sur l'attitude des uns et des autres après le soulèvement des esclaves.

Les Blancs se sont regroupés dans les camps. Il arrive qu'ils trouvent des alliés chez leurs concubines et leurs commandeurs. Les paroisses promettent la liberté aux Noirs qui prennent les armes contre les révoltés ou qui, du moins, refusent de les suivre. Il s'en trouve beaucoup à acquérir de la sorte une liberté qu'ils auront bien peu méritée. Les paroisses se chargent aussi des taxes d'affranchissement (V), et ces affranchissements peuvent être accordés sans qu'il soit besoin de solliciter la permission des autorités (IV).

C'est ainsi que les domestiques Catherine et Rosette, le commandeur Augustin, sont libérés pour avoir contenu les ateliers de leurs maîtres dans le devoir. Comment ne pas soupçonner la rivalité des classes et des castes à travers la condition des bénéficiaires ?

Catherine (connue sous le nom d'Arsenne), jeune Noire de vingt ans, a un enfant mulâtre (IV). Rosette, « principale domestique ». est une Mulâtresse. Augustin est commandeur et créole (V). C'est un autre monde que celui des «Nègres de houe ».

Jean Miramon (V) ne paraît pas s'être résigné sans peine à se priver d'esclaves de valeur. Il ne tient qu'avec six mois de retard sa promesse de les libérer. Sans doute parce que la situation ne s'améliore pas et qu'il faut s'exécuter bon gré, mal gré.

Bien des questions viennent à l'esprit par ailleurs. Que deviendront ces « collaborateurs » (on parlerait un jour en Algé-

rie de « harkis ») après le triomphe des esclaves ? Les uns, sans doute, seront mis à mort, d'autres gagneront les îles voisines ou la Louisiane, en compagnie des réfugiés blancs, mais combien contribueront à fausser la nouvelle société ?

Et que signifiait pour une concubine affranchie : devenir « maîtresse de ses volontés » (IV) ? Demeuraient-elles auprès du maître ; l'abandonnaient-elles puisqu'elles étaient libres de le faire ?

La pièce III dans sa sécheresse et son insensibilité totale, suffit à juger une société et un système : trois femmes, esclaves noires, l'une d'elles répondant au nom méprisant de Macac, toutes étampées sur le sein droit, sont négociées comme des marchandises.

Oppression des esclaves, sources des affranchissements, et sort ultérieur des affranchis, rivalité des couleurs, clivage des classes, on voit l'importance de ce qui est esquissé dans ces documents. C'est d'une multiplication statistique convenable de tels faits, que naît la certitude en Histoire.

Jacques BARROS
Professeur à l'Institut français d'Haiti

I

1785

(plusieurs lignes illisibles en marge : document abîmé)
Extrait des Minutes du Greffe du Siège royal de Jérémie.

A Monsieur, Monsieur le Sénéchal, juge civil, criminel et de police au Siège royal de Jérémie.

Supplie humblement Jean Louis Greffier du létonnant Mûlâtre Libre demeurant à Jérémie (suite et diligence du Procureur soussigné fondé de procuration...)

Disant que le jour d'hier il a éprouvé une catastrophe malheu-

reuse, d'autant plus cruelle qu'il avait aucun lieu de s'y attendre. La classe où la nature l'a placé l'a subordonné aux blancs mais il est juste que les loix le protègent quand se tenant dans le respect qu'il leur doit ceux là se prévalent de la supériorité de leur couleur pour vexer impunément leurs subordonnés. Voici donc le fait donne lieu à la présente.

Passant hier au soir dans la rue de la Marine vis-à-vis de la maison du Sieur Masse (?) il a rencontré trois blancs auxquels en passant il a tiré le chapeau, il scait bien qu'il leur devait cette marque de déférence, aussi s'y est-il soumis ; le Sieur Cadet Hubert (?) l'un des trois l'a abordé en lui demandant pourquoi il les saluait et sur le champ il l'a chargé de coups de canne dont un lui ayant porté sur la tempe l'a jetté par terre et lui a fait une forte contusion à côté de l'oeil droit et sur l'oreille. Un pareil attentat ne doit pas demeurer impuni, la (...) doit son secours à l'opprimé et à cet (...) que le Suppliant vus donne la présente.

Ce considéré, il vous plaise vu la Procuration jointe et l'exposé cy-dessus lui donner acte de la plainte qu'il porte par devant vous des voies de fait et sévices exercés contre lui par le dit Sieur Hubert (?) et de ce qu'il se rend partie civile pour obtenir réparation, en conséquence lui permettre faire informer et faire preuve par (...) des faits contenus en la présente, pour d'après la ditte preuve administrée être par le plaignant pris (?) telle conclusion qu'il appartiendra sauf à Monsieur le Procureur du Roi pour la vindicte publique et Son suppliant requiert la jonction et requiert qu'il appartiendra ce qui sera exécuté (_).

Signé Déon (?)

Soit communiqué au Procureur du roi

Fait à Jérémie le vingt un septembre dix sept cent quatre vingt cinq.

Signé Matieu Labenne

N'empêche qu'il soit donné acte de la plainte, Jérémie ce vingt un septembre mil sept cent quatre vingt cinq. Signé Desfontaines.

Vu (...) nous donnons acte au Suppliant de sa plainte, lui permettons en conséquence de faire informer des faits contenus.
Plusieurs lignes illisibles : formules juridiques de circonstance)

II

CECI EST MON TESTAMENT

Au nom du père, du fils et du Saint-Esprit.

Je soussigné Victor Narcisse Coynde Delatirolière, habitant à la Guinaudée, quartier de la Grande Ance, natif de Paris parcisse Saint-Eustache, fils légitime de feus Jean Coynde Sieur Delativolière, en son vivant, Sieur Delativolière, demeurant à Lativolière paroisse de Voreppe diocèse de Grenoble, et de Marie Jeanne Antoinette Pérère son épouse, fille de Pierre Louis Pérère, à son décès écuyer secrétaire du roy maison couronne de France, et de Marie Le maître, mes pères et mère, Grand père et grande mère ; ai fait mon testament olographe comme suit.

Mes dettes seront payées et torts s'il s'en trouve réparés par mon Légataire universel ci-après nommé.

Je donne et lègue à la nommée Flore Gillot Lamour quarteronne libre, la somme de quatre mille livres, pour supplément de ses salaires en qualité de domestique chez moi, et en reconnaissance de sa fidélité, et des soins qu'elle a pris dans l'ordre de ses devoirs, la ditte somme en une fois payée.

Je donne et lègue aux nommés, Louis-Marie-Petit-Loth, Charles-Marie-Blancfort, Jérôme-Germain-Benjamin, et à Victoire Pierrette-Zémise, tous quatre métis et mineurs, la somme de six mille à chacun, et attendu leurs bas âges et leurs minorités, sera la ditte somme de vingt quatre mille livres employée en nègres qui seront mis à bailàferme jusqu'à leurs majorités ou âges d'émancipation, et sera le bail notarié présence du ministère public, à l'effet par le tuteur qui sera nommé aux enfants de choisir le fermier, qui sera au surplus cautionné, la ditte somme de six mille livres une fois payée à chacun des dits enfants.

Je déclare que par acte au rapport du maître Lefrotteu (?) notaire de la datte duquel je ne me rappelle pas, j'ai contracté diverses obligations, lesquelles demeureront en leur entier et seront payées, acquittées par mon légataire universel ci-après nommé sans difficulté,

et en ce qui touche le surplus de mes biens, tant en meubles qu'immeubles, créances, nègres, bestiaux situés en cette colonie, comme aussi la moitié de tous meubles et immeubles, et autres droits que je possède en France, et desquels j'ai la libre disposition, je les donne et lègue à Monsieur Pierre Toyri (?) négociant à Jérémie, que je nomme mon légataire universel, pour par lui au jour de mon décès, jouir des dits biens comme de chose lui appartenant, le surplus retournant aux héritiers du sang.

Je casse et annulle tous testaments que j'aurais pu faire avant le présent, auquel seul je m'arrête, nommant pour mon exécuteur testamentaire le dit Sieur Toyri, prorogeant la ditte exécution à cinq ans, aux termes de l'édit du roy concernant les successions.

Lecture par moi faite du dit testament, je l'ai trouvé conforme à mes volontés, et j'y persiste. A la Guinaudée le dix mai mille sept cent quatre vingt six.

Coynde DeLativolière

Et le même jour, ayant de nouveau lu le présent testament, je l'ai trouvé conforme à mes volontés, et en persistant en icelles, et interprétant le leg fait aux mineurs ci-dessus nommés, je veux et entends que le leg que je leur ai fait particulièrement soit en cas de mort des uns ou des autres des dits mineurs, avant leur émancipation ou majorité reversible sur les survivants par égale portion.

Déclarant en cet endroit, que la nommée Flore Gillot désignée au testament ci-contre a à elle appartenant sur mon habitation une armoire à deux battants, un buffet à deux battants, un garde manger à un battant, une table de six couverts tout en acajou, quelques chaudières, un lit complet, quelque linge de table

draps de lit, et menus meubles, sur lesquels je n'ai aucune propriété.

A la Guinaudée le dix mai au dit an. Coynde de La-tivolière.

III

Je soussigné Pierre François Sainte Beuve tant en mon nom personnel que comme Mari et maître de droit de la Citoyenne Catherine Geneviève Bonneau mon Epouse déclare par le présent avoir vendu et livré à MM. Defléchié (?) habitant dans les hauteurs de Lilet et Pierre Joseph, trois esclaves provenant de de la communauté Bonneau (...) de ma ditte Epouse et ce à moi donné par forme d'avancement d'hoirie à valoir sur le partage futur de la ditte Communauté, les dits esclaves dénommés ainsi que suit :

Mathurine âgée d'environ quarante ans,

Zaire, négresse âgée d'environ vingt cinq ans.

Macac aussi négresse âgée d'environ vingt quatre ans

tout trois étampées sur le sein droit Bonneau. La ditte vente ainsi fait pour la somme de six mille trois cent livres que mesdits Sieurs Fléchié mon payé comptant dont quittance.

A la Grande Ravine, quartier de Lilet et Pierre Joseph le quatorze janvier 1793.

Sainte Beuve

(Paraphé devant notaire le 1er mai 1793, l'an premier de la République)

IV

Au Nom de la Nation

L'an mil sept cent quatre vingt treize et le premier jour du mois de Septembre de relevée.

par devant nous Notaire au Siège de Jérémie de résidence au bourg des Caiemittes Soussigné,

En présence des témoins cy après nommés aussi soussignés, fut présent en personne le Sieur Jean Baptiste de Vom (?) habitant demeurant en ce quartier et encore (?) procureur gérant les biens du sieur Davesac à Plimouth de cette dépendance : lequel déclare que depuis l'époque de la révolte des esclaves à Saint-Domingue et des insinuations perfides qu'ils ont reçu ; son attelier et celui de l'habitation Davesac ont été particulièrement contenus par les continuels conseils d'une domestique nommée Catherine, laquelle a démontré une fidélité constante depuis l'époque du cinq décembre mil sept cent quatre vingt onze et que depuis, ce fut cette même esclave qui vint avertir lui comparant des projets de conspiration contre le camp établi précisément sur l'habitation appelée hatte Davesac, il y a quelques mois ; que le don de la liberté que les paroisses unies viennent tout récemment de donner ne porte qu'en faveur des mâles qui ont porté les armes, mais qu'un pareil don doit être étendu en faveur des esclaves du sexe féminin qui se sont rendues dignes de cette récompense et de ce bienfait ; qu'au surplus le comparant déclare qu'il lui doit la vie pour cause de soins dans ses maladies et blessures ; et qu'ainsi par toutes ces considérations il désire lui donner la liberté et même la donner aussi à un enfant de cette même esclave : et en vertu de cette volonté expresse le comparant déclare vouloir profiter des avantages des nouvelles loix qui lui permettent de souscrire tous actes de liberté, sans qu'il soit besoin d'en demander une permission préalable. En conséquence donnons acte au Sieur comparant de son dire et volonté. Pourquoi le Sieur de Vom ici présent, de sa pleine puissance, plein mouvement, consentement et délibération reconnait et confesse avoir fait don donation comme de fait et par ces présentes il fait don donation de la liberté à et en faveur de Catherine connue aussi sous le nom d'Arsenne, âgée d'environ vingt ans, sans étampe, de nation adia, lui appartenant pour l'avoir acquis du Sieur du Rocher (?) en datte du vingt sept février mil sept cent quatre vingt neuf et dont le payement de la valeur a été effectué le vingt trois octobre ensuivant, suivant titres représentés et rendus, ensemble fait don et donation de la liberté à l'enfant de la ditte esclave, âgé de quatre ans environ, mulâ-

tre connu sous le nom de Fanfan ou François, le seul que la ditte Catherine aye, pour la liberté être et valoir tant en faveur de la mère que de l'enfant à l'effet de récompenser laditte esclave de ses bons et agréables services.

Au moyen de quoi le Sieur de Vom se dépouille et renonce dès maintenant et pour toujours à la propriété de la ditte esclave et de son enfant, et à aucunes revendications quelconques ; laquelle esclave et son enfant est et demeure libre de fait et de droit avec la plénitude de tous les droits, rangs, privilèges, prérogatives accordées en faveur des autres affranchis de la colonie. Est et demeure la ditte Arsenne et son enfant hors de toute servitude et esclavage et maîtresse de ses volontés sous la protection des loix coloniales, et sous le bon plaisir des autorités constituées de Saint-Domingue. En exécution de tout quoi le sieur de Vom par suite de la donation promet et s'engage sous l'hypothèque de ses biens présents et avenir de faire toutes les diligences nécessaires et ordonnées à l'effet d'obtenir des authorités constituées toutes lettres d'affranchissement pour la mère et l'enfant et toute sanction à la présente donation.

Consent le Sieur donateur, en tous les cas, que tous porteurs d'une expédition des présentes se porte pour protecteur de la ditte Catherine et de son enfant et souscrive toutes requêtes et demandes aux fins de ratification, sanctions et lettres à cet effet, approuvant tout ce qui sera fait à cet égard sans aucunes révocations ; et promettant le remboursement de toutes sommes qui seront fixées à cet effet, même sur sa succession, en cas d'évènement promet tenir pour agréable tout ce qui sera fait en faveur des présentes. Voulant qu'elles ayent leur exécution en tout leur contenu. Car ainsi (?) promettant (?) obligeant (?) renonçant (?) attestant (?) élisant (?) nonobstant (?), fait et passé en minute étude le jour et an que dessus en présence du Sie Jean Célestin La Fabrie (?) et du Sieur Barthelemi Ferras habitants demeurants en ce quartier, témoins connus, idoines et requis qui ont signé avec nous et le Sieur donateur après lecture.

Signatures

V

L'an mil sept cent quatrevingt treize et le dixième jour du mois de septembre.

Par devant Nous Notaire au siège de Jérémie de résidance au bourg des Caiemittes Soussigné.

En présence des témoins cy après nommés aussi soussignés fut présent le Sieur Jean MIRAMON habitant demeurant à Flimouth de cette dépendance, lequel déclare qu'il désire récompenser son commandeur et sa principale domestique attachés à son habitation de leur zèle et de leur bonne conduite et conseils dans l'insurrection et la révolte des esclaves; déclare que livrés à eux-mêmes dans un tems où tous les blancs étaient renfermés dans des camps occupés à se préserver de la révolte intérieure et des attaques multipliés des révoltés de l'extérieur, son commandeur et sa domestique (?) continrent l'atelier dans le devoir, en sorte que nul d'entre ses esclaves n'ont chancelé, au contraire ont dénoncé ceux des voisins qui paraissaient se porter aux crimes, qu'une conduite aussi bien et si longtemps soutenue mérite la liberté que déjà il leur en avait fait la promesse il y a six mois et qu'il est juste de la tenir et injuste de retarder plus longtemps, de quoi le comparant requiert acte à lui octroyé.

En conséquence le Sieur comparant donateur reconnaît et confesse avoir fait don donation, comme de fait et par ces présentes, irrévocablement il fait don de la liberté à et en faveur du nommé Augustin âgé de trente six ans, créole, sans étampe, son commandeur ; item à et en faveur de Rosette mulâtresse créole, cinquante ans révolus au moins ! de la propriété desquels le Sieur donateur se désaisit et renonce pour toujours et dès ce moment, Déclare le Sieur comparant que les dits Augustin et Rosette sont dès cet instant et par ces présentes affranchis de toute servitude esclavage.

Renonce à leur encontre à aucunes répétitions, réclamations,

droits, actions quelconques. Et par ainsi ledit Augustin et la ditte Rosette sont dès ce moment libres, affranchis de toute servitude.

Promet le Sieur donateur (?) diligences obtenir en faveur du dit Augustin et Rosette toutes sanctions, et ratifications et se pourvoir auprès toutes authorités constituées de lisle Saint-Domingue à l'effet de toutes ratifications nécessaires et même voulant les traiter favorablement lesdits affranchis consent, veut et entend que tous porteurs d'une expédition des présentes soient et demeurent irrévocablement revêtus de pouvoirs aux fins de souscrire, signer toutes requêtes, suppliques, pétitions, se portant pour protecteur à l'effet de toutes sanctions et ratifications approuvant d'avance irrévocablement tout ce qui sera fait à cet égard, promettant le remboursement des frais et taxes si aucuns sont.

C'est ainsi que le Sieur donateur l'a voulu dicté, consenti après mûre réflexion et après lecture déclarant encore qu'il fait la présente donation en son nom personnel et à ses seuls frais ne voulant pas en graver la paroisse qui a fait à ses frais beaucoup de pareilles récompenses pour et en faveur de nombre de nos esclaves qui se sont bien comportés voulant en libérer la paroisse qui aurait pu porter sur son état les susdits esclaves ; promettant entretenir les présentes ; attestant et élisant et renonçant et fait et passé étude le Jour et an que dessus en présence du Sieur Simon Coste et du Sieur Dominique Dalon habitans demeurants en ce quartier, témoins connus, idoines et requis qui ont signé avec nous et le Sieur Miramon après lecture dont acte.

Signatures

VI

EXTRAITS DES MINUTTES DU GREFFE DE LA MUNICIPALITE DE JEREMIE

Ratification de la liberté accordée à Laurent, Bibiane, Noel,

Cécile, Thadée, Françoise, Philippe, Magdelaine, Bernard, Ursule, Marie, Catherine, Marthe et André : Affranchis par le testament de feu Mr. Pierre Camus.

Extrait des Registres de la Commission intermédiaire de la partie française de Saint-Domingue ; de la séance du vingt sept octobre 1792 a été extrait ce qui suit :

La Commission intermédiaire, oui, le rapport de son comité et après avoir murement examiné les pièces suivantes, **savoir** :

1o Le testament de feu Mr. Pierre Camus, habitant dans les hauteurs des Rozaux, au lieu dit le Gros morne, quartier de Jérémie, en datte du 28 Novembre 1786 par lequel testament le dit Sieur Pierre Camus déclare donner la Liberté à dix sept de ses esclaves : ses enfants ou petits enfants nommés ainsi qu'il suit :

1o. Laurent Mulâtre agé de 42 ans
2o. Bibiane Mulâtresse âgée de 38 ans
3o. Noel Mulâtre âgé de 36 ans
4o. Cécile Mulâtresse âgée de 26 ans
5o. Thadée Mestif âgée de 24 ans
6o. Françoise Mulâtresse âgée de 16 ans
7o. Louise Mulâtresse âgée de 14 ans
8o. André Griff âgé de 11 ans
9o. Philippe Mulâtre âgé de 9 ans
10o. Magdelaine Mulâtresse âgée de 7 ans
11o. François Mulâtre âgé de 3 ans
12o. Bernard Mestif âgé de 4 ans
13o. Ursule carterone âgée de 2 ans.
14o. Martial Mulâtre âgé de 9 ans
15o. Marie Mulâtresse âgée de 7 ans
16o. Catherine Mulâtresse âgée de 6 ans
17o. Marthone Mulâtresse âgée de 1 an

Voulant en outre le testateur, comme il est déclaré au dit testament que : sur le plus clair et le plus apparent de ses biens il soit par son exécuteur testamentaire prélevé tous les deniers et sommes suffisantes pour payer et acquitter ez mains du trésorier de la colonie, les taxes qui seront imposées pour les dites

Libertés et le tout sans aucun retard et sans aucun prétexte quo ce puisse être, n'entendant point que qui que ce soit puisse prétendre ni exiger des dits esclaves aucuns services que ce soit.

2o. Une délibération du district des Rozeaux qui réclame l'exécution des volontés de feu Monsieur Pierre Camus, laquelle délibération est revêtue d'une attestation de la municipalité de Jérémie et du commandant en second de la partie du sud en date du 26 et 27 juillet dernier.

D'une adresse du District des Roseaux à L'Assemblée coloniale :
D'une Délibération du conseil administratif de la grande anse en date du 27 septembre dernier.

D'une adresse du même conseil administratif de la Grande anse en date du 26 septembre dernier.

Considérant que les motifs exprimés par feu Monsieur Pierre Camus dans son testament ci-dessus relaté sont dictés par les sentiments de la nature et par les principes respectables d'humanité et de reconnaissance.

Considérant que la délibération du District des Rozeaux sous adresse à l'assemblée coloniale. L'arrêté du conseil administratif de la Grande Anse, L'adresse du dit conseil de la Grande Anse à L'Assemblée coloniale, sont fondés sur des principes d'équités et de justice et aussi de reconnaissance pour les services rendus par les personnes affranchies par le testament de feu Mr. Pierre Camus depuis la révolte des esclaves, leur attachement aux Libres ne s'étant jamais démenti.

Considérant que la coupable négligence du sieur Bernard marié sous le nom de St Martin mais connu sous celui d'Alger, exécuteur testamentaire et légataire universel de feu Sieur Camus, a privé les personnes affranchies par le dit Sieur Camus du bienfait de la liberté qu'il leur avait accordé.

Considérant que le dit Sieur Bernard St Martin est coupable d'infidélité pour avoir joui au mépris et contre la volonté du testateur, du tems et du travail des personnes affranchies ainsi que des fonds qui étaient destinés au prix de la ratification de leur Liberté,

1o. qu'elle ratifie la liberté des quatorze personnes dont les noms suivent, restants vivants des dix sept affranchis par le testament de feu Mr. Pierre Camus : Laurent, Bibiane, Noel, Cécile, Thadée, Françoise, Philippe, Magdelaine, Bernard, Ursule, Marie, Catherine, Marthe et André ; qu'à compter du jour de la publication du présent arrêté, ils jouiront de toute la pléni'ude de leur Liberté et droits et prérogatives qui appartiennent à tous les hommes libres.

2o. que le Sieur Bernard St. Martin sera tenu de déposer aussitôt la notification du présent arrêté, la somme de vingt six mille Livres, montant du prix de la taxe auquel il aurait été soumis par les ordonnances sur les affranchissements à raison de mille Livres pour les hommes et deux mille Livres pour les femmes, laquelle somme de vingt six mille Livres sera partagée par égale portion entre les quatorzes personnes survivantes susnommées.

3o. Réserve aux dites quatorze personnes sus nommées, tous les droits et actions qu'elles voudront exercer par devant les tribunaux contre la personne et les biens du Sr Bernard St. Martin tant pour les domages et intérêts qu'elles ont droit de prétendre pour la privation de leur Liberté et le tems de leur travail que pour les autres Griefs qu'elles auront à faire valoir.

enjoint à la municipalité de Jérémie de surveiller et tenir la main à L'exécution du présent arrêté et d'en rendre compte.

La Commission intermédiaire charge son président de se retirer par devers MM. Les Commissaires nationaux civils et Monsieur le Gouverneur Général pour leur communiquer le présent arrêté, à l'effet d'avoir leur approbation ; et inviter Monsieur le Gouverneur Général à le notifier à la municipalité de Jérémie et au conseil supérieur du Port-au-Prince pour avoir son exécution.

Fait et arrêté en séance les jours, mois et an que dessus. Signé Daugy président, plus bas Poittevin secrétaire.

Approuvé par nous Commissaire national civil pour être exécuté de suite, vu l'urgence, signé Sonthonax, Cap le 10 septembre 1792. Pour Copie signé Poujes (?) enregistré, lu, publié et affiché à Jérémie le quatorze janvier 1793. Signé Hennequin greffier.

Certifié conforme à L'original déposé aux archives, ce 17 janvier 1793.

Hennequin Greffier

Scellé le dit jour.

Désine (?) Officier municipal

LA. COMEDIE HUMAINE DE PIERRE HENRI SIMON

Mr. Pierre-Henri Simon qui dispose au Journal «. Le Monde » de la tribune la plus retentissante de France en matière de critique littéraire, est d'autre part un romancier de talent. Comme Daniel-Rops qu'il rappelle un peu, il fait alterner les oeuvres de réflexion et de création ; mais contrairement à Daniel-Rops, il n'a pas abandonné ces dernières en prenant de l'âge, En 1960 il donnait le premier volume d'une série qu'il intitulait : « Figures à Cordouan » (1). Il en annonçait quatre, le troisième vient de paraître ; et de l'un à l'autre la matière s'est étoffée, jusqu'à devenir une comédie humaine en réduction.

En réduction : entendons par là qu'il n'entend pas brosser comme naguère encore Jules Romain, une vaste fresque du monde contemporain dans sa totalité ; il se cantonne dans sa région, la Saintonge, et dans son milieu natal, la bourgeoisie de province et ses intellectuels, enseignants, libraires, avocats : mais en les peignant il évoque, conformément à son programme, «les grands problèmes politiques et moraux qui agitent l'occident». Parmi eux au premier chef la quête du bonheur. Elle se situait d'abord dans « le Somnambule » sur le plan psychologique, et Emile Henriot évoquait à ce propos « Adolphe » de Benjamin Constant ; mais dès la suite qu'il appelait précisément « l'Histoire d'un Bonheur », le protagoniste dont il racontait la vie intime se mêlait de politique, devenait maire de sa petite ville, mourait martyre de la résistance et de sa générosité : les comparses fournissaient un échantillonnage assez complet des tendances qui partageaient la France avant et pendant l'occupation nazie. Ils reviennent aujourd'hui dans « la sagesse du soir » où l'un d'entre eux devient le personnage central, comme chez Balzac (et c'est pourquoi la comparaison avec la Comédie Humaine vient tout naturellement à l'esprit) ; vieilli ce personnage offre le spectacle très actuel du conflit entre les générations.

---

(1) -- Aux Editions du Seuil.

Cet universitaire en retraite, qui accueille dans sa maison de campagne, pendant les vacances ses enfants et ses petits-enfants, a-t-il quelque chose de l'auteur ! Chercher à les identifier ce serait méconnaître la nature de la création romanesque, qui ne copie jamais mais transpose même chez René, même chez Saint-Preux, et Pierre Henri Simon n'appartient pas à leur lignée ; ce serait aussi oublier que dans l'ouvrage précédent il avait défini ce personnage alors épisodique, Arthur Emery, comme un « bourgeois casanier et un fonctionnaire consciencieux », dont « le seul travers » était de se donner « des airs d'artistes », Peut être lui trouvera -t-on plus de ressemblance avec l'écrivain réputé catholique « qu'il nomme Saint Fort, que la continuité comble plus que la nouveauté », qui s'efforce cependant de comprendre son temps, et qui chaque année se retrempe un mois dans une «féconde retraite l» pour échapper aux agitations, aux intrigues, aux tracas de Paris. S'il jette çà et là un peu de lui-même. S'il prend son point d'appui dans la réalité, il n'en bâtit pas moins un univers à la fois inventé et profondément vrai.

Georges Duhamel au lendemain de la guerre, avait traité un sujet analogue : son « Voyage de Patrice Périot » mettait en scène les rapports d'un vieux savant avec ses enfants qui suivaient des voies divergentes ; on ne l'a pas assez lu, Duhamel était déjà passé de mode et pourtant ce roman n'était pas indigne des précédents ; après vingt ans il mériterait une comparaison. Certaines familles spirituelles n'ont guère varié ; on retrouve l'intellectuel marxiste, apparemment déféminisé mais qui reporte sur une activité de militant ses facultés affectives ; à l'autre extrême on retrouve un ménage bourgeois, ami de l'ordre, absorbé par les affaires et les soucis domestiques, prompt à la réprobation ; on retrouve le garçon bohême, le zazou de 1950, le hippie de 1971. A côté d'eux, chez Duhamel un chrétien mystique, chez Pierre-Henri Simon un officier, homme à femmes, marqué par la guerre d'Algérie, et un couple sans histoire installé au Maroc. Mais surtout ceux-ci incarnant une génération intermédiaire — la petite fille née de parents désunis, qui va jusqu'au bout dans sa révolte contre les tabous du passé.

C'est dans sa confrontation avec son grand père que se dégage le sens du roman. Elle plaît au vieillard qui retrouve en elle l'image de sa femme, elle le déconcerte, ils cherchent mutuellement à se convaincre de leur tort. Aux exhortations qui lui rappellent les périls de l'inconstance, les déchirements et les traumatismes, elle répond en dénonçant les « préjugés venus des religions mortes et des philosophies dépassées, et aussi bien les « complications sentimentales» avec leurs séquelles, «les haines, la jalousie, les crimes passionnels », en proclamant le droit au bonheur, quitte, ne croyant à rien d'autre, à se voir ainsi condamnée au tragique. « Nous n'habitons pas la même planète », conclut-elle sans que cela retire rien à son affection. Et devant elle comme devant ces autres jeunes, il lui arrive à lui de s'irriter, de s'affliger qu'ils ressemblent si peu à ce qu'il en espérait, mais bientôt il se reprend et note au contraire leurs qualités ; « il fallait les comprendre les aider encore ». Telle est « la sagesse du soir » vers laquelle il s'achemine heureux d'y retrouver « des pensées nobles», et celle que suggère ce roman qui se garde bien de défendre une thèse même lorsque s'y heurtent les conceptions les plus fondamentales de la vie.

Auguste VIATTE
Président de l'Association France-Haiti

LES BASES DE L'ECONOMIE HAITIENNE

LES RESSOURCES NATURELLES

1.1. Les Minerais

Parmi les nombreux minerais recensés en Haiti, beaucoup ne sont pas exploités car leur recherche s'est limitée à la simple découverte. C'est ainsi qu'on connait l'existence de minerai de cuivre, de Manganèse et de Bauxite mais, malheureusement, la plupart des travaux et études sont trop anciens et il est impossible de savoir avec précision si les progrès de la technique permettent leur exploitation avec rentabilité.

— Actuellement, font seulement l'objet d'un extraction industrielle, un gisement de bauxite et un gisement de minerai de cuivre.

1.1.1. L'exploitation de la bauxite

— La bauxite est exploitée dans la presqu'île du Sud à Miragoane par la Société amériaine Reynolds. L'extraction a commencé en 1955 ; en 1965 elle était de 396.000 tonnes annuelles pour atteindre en 1970 le niveau de 648.500 tonnes annuelles.

— Le minerai subit une première transformation sur place puis il est chargé sur des minéraliers dans les installations portuaires de la Reynolds à Miragoâne.

1.1.2. L'exploitation du minerai de cuivre

— Le gisement de cuivre se trouve dans le Département du Nord près de la ville des Gonaives. Il est exploité depuis 1961 par la Société Nord-américaine SEDREN — La production est nettement inférieure à celle de la bauxite et elle est en régression puisqu'elle n'a été que de 4.800 tonnes annuelles en 1970, alors qu'elle atteignait en 1965 plus de 10.000 tonnes annuelles — Les raisons de cette diminution en sont mal connues. Finalèment l'exploitation de ce gisement a été interrompue récemment.

— Les autres gisements actuellement connus mais non exploités nécessiteraient des études particulières : il s'agit du minerai de cuivre au Sud-est de Terre-neuve et à la Grande Rivière du Nord, du minerai de manganèse à l'est de Macaya, du minerai de fer à Terre-Neuve, des minerais d'or et de bauxite à l'est de Limonade.

1.2. Roches pour les matériaux de construction.

Les nombreux massifs calcaires du Sud alimentent des usines à chaux.

Sur la côte Nord du golfe de la Gonave la Société haitiano-française « Les Ciments d'Haiti », exploite les gisements de roches de « Sources Matelas » et de « Fond Mombin ». La production de ciment, après une stagnation en 1966 et 1967 est en net redressement et atteint en 1970 62.400 tonnes. Cette Société prévoit de tripler sa capacité actuelle dans les deux prochaines années.

— Le sable utilisé en Haiti est souvent du calcaire broyé le long des dislocations du terrain. La région de Port-au-Prince est alimentée par les carrières de « Sable de la Boule ». On trouve aussi des sables siliceux dans la partie Est des Massifs du Nord.

— Une briquerie est alimentée par des argiles grossières dans la région de l'Arcahaie.

1.3. Sources d'énergie

— La production d'électricité se partage entre des groupes électrogènes et l'usine hydro-électrique du barrage de Péligre. Le premier des trois alternateurs de cette dernière est entré en service le 22 Juillet 1971. Pour l'instant la puissance installée est de 18.000 KW. Quand les 2 autres alternateurs seront installés en 1973, la capacité totale de l'usine sera portée à 54.000 KW. Cete centrale de Péligre servira à alimenter Port-au-Prince et sa région. Peu à peu elle remplacera une ancienne centrale à moteurs diesels dont la puissance était de 12.000 KW.

— Les principales villes de province ont chacune un groupe électrogène avec les inconvénients que comportent ces installations.

— En conclusion, le seul site rentable étant Péligre, pour accroître la production il faudra vraisemblablement s'orienter vers des usines thermiques. Pour les alimenter, Haiti dispose d'un important gisement de lignite à Maissade qui, semble-t-il, pourrait alimenter une usine thermique de 250.000 KW. pendant 40 ans. En ce qui concerne les autres centrales à installer, la source d'énergie ne pourra être que le pétrole : soit du pétrole importé, soit du pétrole du pays si les recherches qu'il paraît nécessaire de reprendre se révèlent fructueuses.

1.4. L'Agriculture

1.4.1. Le cadre physique

Haiti est un pays très montagneux : les plaines ne représentent que 17% de l'ensemble du territoire alors que les régions situées à plus de 500 W. atteignent 30%.

Les principales plaines sont :

1) La plaine de l'Artibonite, 1250 Km2
2) La plaine du Nord, 930 Km2
3) La plaine du Cul-de-Sac, 620 Km2
4) La plaine des Cayes, 360 Km2
5) La plaine de l'Arbre, 320 Km2
6) La plaine de Léogane, 205 Km2.

Il faut y ajouter de petites plaines côtières et le Bassin Central qui est un plateau compris entre 200 et 800m, à climat très sec. Avec 2000 Km2. ce plateau est la plus importante des étendues planes d'Haiti.

En ce qui concerne la qualité de l'exploitation, la grande densité de population fait que l'utilisation des terres est très poussée, même dans les endroits les plus défavorisés. Cependant, seules les régions planes peuvent faire l'objet d'une exploitation de type moderne : Elle disposent des meilleurs voies de communications et le relief permet l'utilisation d'engins motorisés,

Les sols des plaines sont généralement bons pour l'agriculture. Bien irrigués et bien drainés, ils permettent de développer les cultures suivantes : tabac, canne à sucre, coton et bananes. Mais le réseau d'irrigation, par manque d'entretien, est très détérioré. Actuellement la surface irriguée n'est que de 420 Km2 ; l'utilisation du barrage de Péligre devrait la porter à 720 Km2. Il existe donc de grandes possibilités d'amélioration des rendements agricoles par la seule extension des moyens d'irrigation.

1.4 2. L'Exploitation

— L'Agriculture est la principale activité économique d'Haiti : 75% environ de la population active travaille dans ce secteur.

Dans la plupart des cas, l'exploitant est un petit propriétaire ayant une surface de 1,10 hectare en moyenne :

(1) REPARTITION DES EXPLOITATIONS
SELON LEUR SUPERFICIE

Superficie en hectares	
Jusqu'à 0.32	3,1%
de 0.32 à 0.97	28%
de 0.97 à 3,77	52%
de 3.77 à 12.30	15%
de plus de 12.30	1,2%

(2) DISTRIBUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Selon le statut économique des exploitants

DEPARTEMENT	PROPRIE-TAIRES	FERMIERS de L'ETAT	FERMIERS de PARTICULIERS	GERANTS	METAYERS	NON CONNUS	TOTAL
Nord	41.140	1.022	1.475	1.730	1.938	832	48.182
Nord-Ouest	12.060	7.9	276	484	556	241	14.328
Sud	66.143	594	1.653	2.281	2.207	4.058	76.938
Artibonite	44.718	1.850	1.391	1.375	1.128	2.416	51.878
Ouest	71.617	2.086	3.487	2.172	3.754	3.108	86.224
Ensemble du pays	235.678	5.261	8.282	8.042	9.628	10.655	277.546
Pourcentage	84.91%	1.90%	2,90%	2.90%	3.47%	3.83%	100%

Les grandes Sociétés agricoles ont des organisations diverses. La plantation de Sisal de Fort-Dauphin qui a cessé maintenant toute activité avait une concession de plus de 1000 hectares qu'elle exploitait directement; c'est le cas le plus rare. Généralement, les grandes entreprises agricoles travaillent plutôt comme négociants : elles achètent la production des petits paysans.

La H.A.S.C.O. (Centrale sucrière de Port-au-Prince) est mixte : elle achète la plus grande partie de la canne à des petits ou moyens producteurs et elle produit le reste sur les terres qu'elle a en concession.

Un autre trait caractéristique de l'exploitation agricole en Haiti est son sous-équipement en matériel et l'absence quasi totale d'utilisation d'engrais. En effet, dans la très grande majorité de cas, le paysan haitien ne dispose que d'un outillage très médiocre qui se limite à la machette, la houe et le pic. La charrue lui est presqu'inconnue. Il existe donc un marché potentiel de vente de matériel agricole et d'engrais même si l'on tient compte de la petitesse du budget agricole moyen.

1.4.3. Les productions agricoles

L'Agriculture est le premier secteur du Revenu National d'Haiti : elle représente près de 40% du Produit Intérieur Brut et 75% de la valeur des exportations.

— La production agricole, à l'exception de sa partie vivrière, est dominée par le café, la canne à sucre, le cacao, le sisal et les denrées destinées à la production des huiles essentielles qui représentent les principaux postes d'exportation. Après la chute de l'exportation bananière et récemment, le ralentissement de celle du Sisal due à l'effondrement des cours mondiaux et le déclin de l'économie sucrière (causé en partie par la faiblesse des investissements), c'est le café qui est devenu la principale source d'exportation (voir en annexe les statistiques sur la production et les exportations agricoles d'Haiti).

Du point de vue régional, c'est le département du Sud qui, avec 37% de la production totale, arrive en tête devant ceux de l'Ouest (25%), du Nord (22%), de l'Artibonite (10%) et du Nord-Ouest (6%).

(Voir en annexe un tableau sur la répartition régionale des productions).

ANNEXE 1.5.1. LES PRODUCTIONS AGRICOLES (en milliers de tonnes) (1)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Canne à sucre	4.786	4.952	4.900	4.300	4.600	4.800
Mais	230	234	246	220	242	240
Sorgho	165	166	188	189	—	—
Millet	—	187	188	189	209	210
Manioc	—	111	111	111	121	130
Pois	—	41	42	36	40	40
Riz	40	76	77	77	83	80
Haricots	38	38	42,1	36	—	—
Café	32,6	32,5	28.1	31,5	30,1	27,0
Bananes (en milliers de régimes)	25	27	24	19	17	17
Sisal	13	17	17	13	14	14
Patates	—	6.4	6,5	6.6	7,4	6,6
Cacao	3,2	2,5	2,7	2,5	2,7	2,9
Tabac	3,2	2,0	1,9	1,9	2,2	—
Coton	3,0	3,0	2,2	1,0	1,2	1,2

(1) Estimations haitiennes

ANNEXE 1.5.2.
ARTICLES CLASSES PAR ORDRE D'IMPORTANCE POUR L'EXERCICE 67-68

VALEUR DES EXPORTATIONS AGRICOLES HAITIENNES (2)

1 gourde = 1,0 FF
=0,20 $

Sources haitiennes

	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68
1. Café	87.683.134	96.604.536	103.618.277	78.464.328	73.050.245
2. Sucre	9.758.440	12.083.260	14.103.694	18.863.202	15.366.918
3. Huiles essentielles	4.223.246	6.077.310	10.015.621	13.570.811	13.721.943
4. Sisal	19.166.305	12.094.290	13.763.044	7.239.849	8.076.859
5. Viande	5.881.963	5.063.831	4.385.311	3.893.507	3.012.149
6. Produits de mer	448.830	601.567	918.114	1.202.683	1.678.182
7. Sous-produits de blés	2.833.709	4.952.120	1.933.890	1.467.800	1.551.210
8. Mélasse	2.131.221	1.563.528	1.661.351	398.959	1.438.680
9. Cacao	897.673	554.652	328.035	524.861	973.325
10. Ecorces d'orange	302.733	400.113	569.853	602.494	478.298
11. Peaux de chèvre	362.991	267.935	560.385	753.505	345.735
12. Campêche	206.137	435.848	275.274	226.978	307.935
13. Rhum	265.985	224.683	267.154	403.194	295.409
14. Ricin	389.926	397.593	107.141	106.609	289.800
15. Cire d'abeille	130.498	193.155	128.193	200.871	247.838
16. Miel	70.005	74.000	116.705	20.310	39.392
17. Déchets de graine de coton	97.434	76.047	39.900	20.216	14.471
18. Coton	15.500	358	408	—	13.185

Annexe 1.5.3.

REPARATION REGIONALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES (3)

PLAINES	MASSIFS	DEPARTEMENTS	CAFE	CANNE	SISAL	CACAO	BANANE	COCO	COTON	RIZ	BOVINS	PRODUITS LAITIERS
Cayes		Sud	X				X	X			X	X
Jérémie		Sud				X	X	X				
Jacmel		Ouest					X					
Petit-Goâve		Ouest		X							X	
Léogane		Ouest		X			X					
Cul de Sac		Ouest		X			X					
Arcahaie		Ouest		X	X							
Artibonite		Artibonite					X			X		
Port-de-Paix		N. Ouest				X						
Môle St. Nicolas		N. Ouest										
Nord		Nord		X			X				X	X
Bassin	Central	Art. Nord								X		
	Hotte	Sud	X									X
	Selle	Ouest	X									
	Trou d'eau	Ouest	X									
	Nord	Nord	X									
	N. Ouest	N. Ouest	X									

NOTES (suite)

1) CAFE : Zones de culture très dispersée production pouvant être rapidement accrue pour satisfaire un renforcement du marché extérieur.

2) SISAL : De très nombreuses possibilités de développement sur le littoral Nord de la plaine de l'Artibonite, dans la plaine de l'Arbre, sur la côte Nord-Ouest de la péninsule Nord, dans le Sud-est de la plaine du Nord.

3) CACAO : Culture dont la surface peut être étendue dans la côte Sud de la presqu'île du Sud et dans la région d'Aquin.

4) BANANES : La production a été très ralentie uniquement pour cause commerciale (départ de la United Fruit).

5) COTON : Le climat aride à longue saison sèche du Bassin Central est favorable à la culture du coton qui est encore embryonnaire.

6) RIZ : La plaine de l'Artibonite et une bonne partie de la vallée de l'Artibonite y sont favorables car elles permettent la culture inondée.

7) ELEVAGE : L'élevage (encore très anarchique et de qualité médiocre) peut être développé dans la plaine des Cayes, dans la région de Miragoâne et près des cours d'eau dans le bassin Central.

2 — LES INFRASTRUCTURES

2.1. Les transports

Ils sont un des problèmes dont la solution est très urgente.

2.1.1. Le réseau routier :

a) L'axe Nord qui relie Port-au-Prince au Cap-Haitien et à Fort-Liberté est asphalté sur sa plus grande partie.

Port-au-Prince — Cap-Haitien — demande 6 à 10 heures de voiture pour 300 Kms ; le profil de la route permet son utilisation par des camions de gros tonnage.

b) L'axe Sud, Port-au-Prince — Les Cayes — est en excellent état

(route cimentée) jusqu'à Léogane (30 Kms). Le reste de la route est en terre. La partie montagneuse est la plus difficile à franchir pour les véhicules lourds. En saison des pluies, le voyage aux Cayes est très long (10 heures par 180 Kms) et ne peut se faire qu'avec un véhicule tout terrain.

— Complétant les 2 axes Nord et Sud, existent des routes menant de Port-de-Paix (Nord-Ouest) à Hinche (Plateau Central), de Port-au-Prince à Jacmel (Ouest).

— L'ensemble du réseau routier est à peu près de 4000 Km dont à peine 10% sont asphaltés ; il est un handicap majeur au développement économique d'Haiti.

2.1.2. Le parc automobile

—évalué à 16.418 véhicules le 31 Décembre 1969 (voir en annexe).

Le parc haitien peut être estimé actuellement à 18.19.000 unités. Les ventes annuelles atteignent environ 2000 unités par an. L'accroissement des ventes est limité par l'étroitesse du réseau routier et le faible taux de renouvellement du parc.

— Depuis quelques années, les ventes de voitures japonaises ont connu un grand développement grâce aux importants crédits accordés aux importateurs et à de puissantes campagnes publicitaires.

— Dans sa composition, ce parc est constitué par une majorité de voitures particulières (plus des deux tiers) ; viennent en seconde position les camions et camionnettes (15%), ensuite les «jeeps» et autobus.

2.1.3. Le cabotage.

Ce type de liaison interne est limité par les faibles capacités d'accueil des ports autres que Port-au-Prince et par la quasi-absence d'industrie lourde en province. Souvent il y a ensablement et les installations nécessaires à un service moderne de cabotage seraient importantes.

Le tonnage annuel de cabotage est de 245.000 tonnes environ dont plus de 50% à destination de Port-au-Prince. (Voir annexe).

En conclusion, pour améliorer le système de liaisons internes d'Haiti, il faudrait commencer en priorité par mettre l'accent sur les investissements routiers qui seraient beaucoup moins importants que ceux exigés par un système de cabotage moderne. A moyen terme, ce dernier type de transport pourrait se développer avec l'implantation en province d'industries lourdes.

2.1.4. Les communications aériennes.

Sur le plan interne, le pays est couvert par un réseau qui dessert les villes de Port-au-Prince, Jacmel, les Cayes, Jérémie, Le Cap-Haitien et

Port-de-Paix. Il y a généralement 2 voyages par semaine et 3 en période touristique (hivers et printemps). Le parc est géré par la Compagnie Militaire COHATA (Compagnie Haitienne de Transports Aériens) : il se compose de 3 appareils de type DC3.

— Les terrains d'atterissage de l'intérieur sont en terre. Ils ont autant besoin d'un équipement de signalisation que d'une piste en dur. Leur utilisation n'est possible actuellement que par temps sec.

— L'Aéroport International de Port-au-Prince est desservi régulièrement par les compagnies Air France, Pan American Airways, American Airlines et secondairement par la Caribair, la Dominicana de Aviacion et la Flamingo Airways. (Voïr les statistiques de l'Aéroport International en annexe.

2.2. Le tourisme.

La capacité d'accueil est très limitée (environ 800 chambres) ; elle se situe essentiellement à Port-au-Prince et dans la banlieue résidentielle (Pétion-Ville) — Il n'existe pratiquement aucune installation balnéaire d'importance et, jusqu'à ce jour, aucune chaîne hôtelière internationale n'est installée en Haiti (voir en annexe).

Plus de 50.000 touristes viennent annuellement en Haiti.

Il faut distinguer deux formes de tourisme en Haiti :

1) Le tourisme d'escale : Port-au-Prince est une escale maritime pour les innombrables croisières qui sillonnent en hiver les caraibes. Les navires ne restent jamais plus de 24 heures dans la rade de Port-au-Prince. Les passagers descendent quelques heures à terre et y font généralement une ample moisson d'objets (dont est particulièrement riche l'artisanat haitien).

2) Le tourisme de séjour : il est alimenté par les transports aériens — Le séjour en Haiti comprend généralement un ou deux voyages en province (par la route ou l'avion en ce qui concerne le Cap-Haïtien et la Tortue, par l'avion seulement à destination de Jacmel, les Cayes et Jérémie).

— En conclusîon le potentiel touristique d'Haiti est actuellement très sous-exploité. Mais cela ne saurait durer si l'on pense à la saturation qui sévit dans les îles voisines. D'autant plus qu'Haiti présente des caractères très originaux : une culture locale très pittoresque (Le «Vaudou »), un climat relativement peu humide pour un pays tropical, de très beaux vestiges historiques (le palais du Roi Christophe, la Citadelle la Ferrière)... et une main d'oeuvre la moins chère des Caraibes.

D'ailleurs, d'importantes prospections sont actuellement en cours et déjà quelques contrats de concession ont été signés (notamment une partie de l'île de la Tortue a été concédée à une société américaine pour 99 ans).

2..3. — **La Monnaie**

c) — La parité officielle déclarée au FMI est :

1 gourde = 0,177735 gr d'or

soit 1g = 1/5 de dollar

1 g = 1 franc

b) — La masse monétaire comprend :

La monnaie fiduciaire : billets gourdes et dollars

— Elle représente, par habitant, 5 dollars en moyenne.

—Règle de couverture des émissions de billets gourdes

1/3 en or ou en dollar

2/3 — soit en effets commerciaux éligibles d'une échéance maximum de 120 jours.

— soit en titres d'état et en bons de trésor à 9 mois minimum (dans la limite de 15 millions de gourdes).

— La circulation interne de billets dollars représente 15 à 20% de la circulation fiduciaire totale. Elle renforce la solidité de la gourde et accroit l'élasticité de la masse monétaire.

— **La monnaie métallique** : 10% de la masse monétaire.

— Le monopole de son émission appartient à l'Etat Haitien, la Banque Nationale n'étant qu'un agent d'éxécution.

— La **monnaie scripturale** : 50% de la masse monétaire.

On peut y inclure les « dépôts d'épargne » qui peuvent pratiquement être mobilisés à vue.

c) **La Politique monétaire :**

Les politiques d'open-market et d'escompte ne sont pratiquement pas utilisés car :

— Les titres publics ne font qu'exceptionnellement l'objet de cessions. (Ils sont en grande majorité détenus par la Banque Nationale et les fournisseurs de l'Etat).

— Le monopole de l'escompte attribué à la Banque Nationale par la loi du 31 Août 1961 n'a pratiquement pas été utilisé.

« Le contrôle de la masse monétaire s'exerce en fait :

— par l'émission des billets gourdes

— par la réglementation des dépôts bancaires.

En vertu du décret-loi du 27 Juin 1967, les banques de dépôts (la Ban-

que Nationale exceptée) doivent respecter un taux de réserve obligatoire de 30% appliqué à leurs dépôts à vue et à terme.

— Par des pressions directes exercées par les dirigeants de la Banque Nationale sur les banques commerciales.

« Politique sélective du crédit :

— La Banque Nationale accorde des prêts à taux préférentiels aux exportateurs (6 à 7%).

— L'I.D.A.I. accorde des crédits de 1 à 3 ans à 7% (l'accord de la BID est nécessaire pour les crédits supérieurs à 50.000 dollars).

2.4. Les Banques

1) La Banque Nationale de la République d'Haiti :

« Structure : Elle est dirigée par un Conseil d'Administration de 5 membres nommés pour 5 ans par le Président de la Républiue.

Elle dispose de 11 succursales et agences dans les principales villes de province. Chacune est administrée par un directeur responsable. Un rapport quotidien reconnaissant toutes les opérations de la succursale est adressé chaque jour au siègle.

Fonction :

1) Institut d'émission : La Banque Nationale a le monopole d'émission des billets gourdes dans la limite du plafond de 125 millions fixé par la loi de janvier 1971.

2) Gardienne de la réserve nationale d'or et devises :

Au 31 décembre 1970. ces réserves atteignent :

— En position brute : 26 millions de francs

— En position nette : 9 millions de francs

3) Elle assure la convertibilité des billets gourdes en dollars.

Dans la limite d'un contingent fixé journellement, les billets gourdes peuvent être librement convertis en dollars à ses guichets. Disposant du monopole des transferts à l'étranger et de la conversion en dollars des encaisses la Banque Nationale par ailleurs d'un certain pouvoir de contrôle sur les autres banques de dépôts.

4) Elle sert d'agent fiscal du Gouvernement. En cas de difficultés de trésorerie, elle émet des bons du trésor. Ces émissions sont toutefois limitées par la règle de couverture.

5) Elle est la principale banque commerciale du pays :

— Elle gère des dépôts d'épargne et surtout des dépôts à vue : 50 millions de francs au 31 décembre 1970.

— Elle accorde des crédits à court terme :

« crédits au secteur privé : 35 millions de francs

taux moyens : 4% pour les crédits à l'exportation 12% pour les avances générales.

« Crédits à l'Etat : actuellement, la dette interne se compose de :

— bons du trésor : 25 millions de francs.

— obligations gouvernementales à 100 millions de francs

— autres titres : 25 millions de francs.

6) Elle gère divers organismes et entreprises publiques :

— Gestion directe :

« Administration portuaire de Port-au-Prince et du Cap-Haitien.

— Magasins de l'Etat pour l'achat et la distribution du sucre et du ciment

« Bureau des fournitures des administrations publiques

« Minoterie d'Haiti

— Participation financière dans l'I.D.A.I.

— contrôles comptables :

« Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP)

TELECO.

2) La Banque Royale du Canada

— Succursale de la Banque Royale du Canada de Montréal.

— Dispose d'une solide réputation de sécurité en dépit de l'absence du capital social.

— Ressources : 50 millions de francs, partagés, pour moitié en dépôts à terme.

— Emplois : 22 millions de francs de crédits

Le solde est conservé sous forme liquide.

3) Banque Populaire Colombo-Haitienne.

—Filiale de la Banco Popular de Bogota

— Capital de 1.000.000 dollars souscrit par la Banque Colombienne et l'Etat Haitien.

— Gérée par un Conseil d'Administration de 5 membres dont 3 sont choisis par le Gouvernement haitien et 2 par la Banco Popular.

— Ressources modestes : 10.000.000 francs.

— A la fin de l'exercice 1966-67 le montant des dépôts a beaucoup diminué après des difficultés éprouvées en 1968.

— Les prêts, peu importants, sont accordés aux seuls clients présentant de sérieuses garanties.

4) First National City Bank

— Vient d'ouvrir une succursale à Port-au-Prince cette année

— effectue des opérations d'arbitrage internationale.

5) Institut Haitien de Développement Agricole et Industriel

— Banque publique de développement agricole créée en 1951.

— Capital de 5.000.000 dollars souscrit par le Gouvernement haitien et la Banque Nationale.

— accorde, à l'aide de ses fonds propres, des avances à moyen terme aux entreprises agricoles et artisanales (taux moyen : 7%).

Ces prêts atteignent en décembre 1970, un montant de 3 millions de dollars.

3. LE SECTEUR INDUSTRIEL

3.1. — Caractères généraux

Le Secteur Industriel est encore très embryonnaire (nombre de salariés évalué à 30.000).

L'industrie lourde (métallurgie équipement) est pratiquement inexistante

Les infrastructures sont encore peu développées (routes, transports, énergie, communication).

Tout cela concourt à favoriser les « industries de main d'oeuvre ».

La main-d'oeuvre locale est abondante ; une exode rurale la localise de plus en plus dans les villes (notamment dans la capitale). Les surplus récents sont en partie épongés par le développement de la petite industrie. Pour éviter l'accroissement d'un chômage urbain trop considérable, les autorités Haitiennes comptent sur les investissements privés qu'elles essayent d'attirer par des mesures douanières et fiscales avantageuses (voir « Conditions Juridiques et Fiscales d'Implantation», Texte III). Le Gouvernement a prévu en outre l'aménagement d'une zone industrielle et vient dernièrement de constituer un Comité d'Etudes des Investissements Etrangers (voir la liste de ce Comité en Annexe).

3.2 — Le Parc Industriel de Port-au-Prince

Il est prévu la création d'un Parc Industriel qui sera aménagé dans le but de concentrer géographiquement les industries nouvelles de Port-au-Prince.

La gestion de ce parc industriel sera assurée par la SEN (Société d'Equipement National) qui sera chargée de la sélection des demandes et de la

distribution des lots ; l'I.D.A.I. doit gérer certains crédits destinés au financement des infrastructures.

La cession des terrains pourra se faire sous deux formes :

— Location

— Location-vente

Le terrain pourra être fourni sous deux formes :

— terrain nu (mais avec la viabilité : routes, eau, électricité.

— terrain bâti.

La procédure administrative d'installation est la suivante :

— Le candidat éventuel envoie une demande au Ministère du Commerce et de l'industrie.

— La demande doit préciser

1) la nature de l'industrie

2) le nombre des ouvriers (estimation)

3) Les productions et leurs quantités (estimation).

4) la liste des produits et machines, outils nécessaires.

(la liste est retransmise aux Douanes pour l'obtention en franchise du matériel).

— La candidature est soumise à l'examen d'une commission interministérielle.

Le Parc industriel créé à Port-au-Prince possèdera les caractéristiques d'une zone franche pour toutes les industries travaillant pour l'exportation.

Il faut ajouter que les industriels devant s'installer en province (en raison de la proximité d'une matière première, par exemple) peuvent, si le terrain choisi est la propriété de l'Etat, l'obtenir à des loyers très bas et avec un bail très long.

3.3. — Structure du Secteur industriel

Il faut distinguer 3 types d'industries :

1) Industries extractives (effectuant éventuellement un premier traitement.

2) Industries agricoles utilisant les matières premières agricoles locales ou importés et travaillant le plus souvent pour le marché local.

3) Industries légères travaillant pour l'exportation et utilisant de plus en plus des produits bruts ou semi-finis importés.

Les deux premiers types sont les plus anciens.

Il s'agit pour les industries extractives d'entreprises, à capitaux surtout

étrangers, qui bénéficient de concessions. Pour les « industries agricoles ». Il s'agit souvent d'entreprises familiales locales, traditionnellement exportatrices des produits de leurs plantations, qui depuis quelques années investissent dans l'industrialisation de leurs productions agricoles ou de matières importées.

Les principaux domaines de production sont :

1) Filature - Tissage - Corderie
2) Huilerie et Savonnerie
3) Farine de Froment
4) Raffinage du sucre, Rhumerie, produits dérivés
5) Préparation du café
6) Transformation du sisal
7) Huiles essentielles
8) Transformation du bois (voir en annexe la production d'articles manufacturés en Haiti)
9) Elevage et boucherie
10) Tannerie (peaux et cuirs)
11) Beurre - Margarine
12) Tabac - cigarettes - cigares
13) Travail de caoutchouc et du plastique.

Ces industries bénéficient souvent de la loi sur la «Petite Industrie » qui leur assure une protection et les autorise à bénéficier de certaines franchises (voir en annexe la «Liste des Etablissements Industriels bénéficiant de la Franchise douanière). Mais, souvent, leur production est insuffisante (produits alimentaires détergents, articles en cuir...) : la législation facilite dans ces cas-là les importations.

Le troisième type d'industries, entreprises travaillant pour l'exportation — est, comme cela a déjà été signalé dans cette brochure, est le plus récent et le plus dynamique. Ces entreprises bénéficient de la loi sur les industries nouvelles.

Souvent, il s'agit de capitaux haitiens qui, en association avec un acheteur étranger, le plus souvent américain (en fait les Etats-Unis achètent plus de 90% de ces exportations) créent des entreprises dont les coûts de productions sont essentiellement des coûts salariaux...

Les principaux domaines de production sont les suivants :

— Articles en cuir (ceintures, chaussures, peaux)
— Articles en sisal (sacs, chapeaux, tapis, sandales)
— Industries de montage (électronique, mini-cassettes, instruments de musique.

— Jouets et balles de base-ball

— Détergents et cosmétiques

— Articles en bois (meubles, vaisselles, décorations)

— Vêtements (chemises, blouses, sous-vêtements...)

— L'extension très rapide de ce type d'industrie modifie considérablement la forme de l'investissement privé étranger (contrôle et risque) et il est raisonnable de penser qu'avec la lenteur du développement des infrastructures, cette forme sera prédominante pendant plusieurs années encore.

34 — L'investissement privé en Haiti

D'une manière générale, l'investissement privé étranger en Haiti se fait selon l'une des trois formules suivantes :

	(1)	(2)	(3)
Propriété du terrain	Etranger	Mixte	Haitien
Propriété des immeubles	Etranger	Mixte	Haitien
Nationalité du Manager	Etranger	Mixte	Haitien
Achat de fournitures étrangères	Etranger	Etranger	Etranger
Etablissement des standards de production	Etranger	Etranger	Etranger
Production	Haitien	Haitien	Haitien
Gestion des ventes locales	Haitien	Haitien	Haitien
Profits	Etranger	Mixte	Mixte

(1) **Première Formule** : C'est la formule traditionnelle (Hasco, Hampco, Reynolds, etc...). L'investissement étranger supporte la majeure partie du risque ; il prend en charge toute l'organisation locale et reçoit tous les bénéfices.

(3) **Troisième Formule** : C'est la plus récente. Dans ce cas, l'associé haitien supporte la majeure partie du risque et s'occupe de l'organisation locale. Il y a répartition des bénéfices. L'associé étranger est responsable des approvisionnements extérieurs et de la fixation des niveaux de production ; il contrôle les ventes sur les marchés étrangers. Dans cette formule, la rentabilité du capital investi pour l'associé étranger peut être inhabituellement élevé à cause de la faiblesse du risque.

ANNEXE 3.5.1.

VEHICULES A MOTEUR EN CIRCULATION AU 31 DECEMBRE 1969 SELON LE TYPE ET L'USAGE

USAGE	TYPE									
	TOTAL	VOITURES	CAMION-NETTES	CAMIONS	JEEPS	AUTOBUS	CORBIL-LARDS	MOTOCY-CLETTES	AMBU-LANCES	AUTRES
TOTAL	16.418	12.875	779	1.191	1085	115	39	243	15	75
Véhicules Consulaires et Diplomatiques	200	175	1	10	14	—	—	—	—	—
Consulaires	77	73	1	—	3	—	—	—	—	—
Diplomatiques	123	102	—	10	11	1	—	—	—	—
Véhicules des services :										
Publics	1.514	849	68	132	427	14	—	11	13	—
Officiels	298	274	—	—	24	—	—	—	—	—
F.A.D.H.	45	17	1	3	12	1	—	11	—	—
Service Spécial	722	414	47	29	232	—	—	—	—	—
Service Gouvernement	449	144	20	100	159	13	—	—	13	—
Véhicules Publics et Privés	14.704	11.851	710	1050	644	101	39	232	2	75
Privés	9652	8736	119	10	641	4	2	63	2	75
Publics	5052	3115	591	1040	3	97	37	169	—	—

Source : Quartier Général des Forces Armées d'Haiti (Service de la Circulation des Véhicules)

ANNEXE 3.5.2

TRAFIC MARITIME INTERIEUR

NOMBRE ET TONNAGE DES EMBARCATIONS AFFECTEES AU CABOTAGE DANS LES DIFFERENTS PORTS D'HAITI

Année 1969

PORT	ENTREES		SORTIES	
	EMBAR-CATIONS	TONNAGE	EMBAR-CATIONS	TONNAGE
Ensemble	8.101	245.756	7.912	244.932
Cap-Haitien	186	7.162	188	7.451
Cayes	352	11.642	339	110.803
Fort-Liberté	42	3.440	37	3.387
Gonaives	362	10.508	370	10.796
Jacmel	199	2.742	199	2.740
Jérémie	296	31.094	290	31.452
Miragoane	322	7.852	327	8.191
Petit-Goâve	142	3.932	143	4.078
Port-au-Prince	3.953	129.296	3.776	127.503
Port-de-Paix	1.481	27.321	1.477	28.167
Saint-Marc	766	10.766	766	10.364

Source : Département Fiscal de la B.N.R.H.

ANNEXE 3.5.3

TRAFIC DES PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE PORT-AU-PRINCE

(Source : ONTH)

En 1969 : Plus de 94.000 arrivées et départs.

En 1970 : Près de 120.000 arrivées et départs

Soit une augmentation de 27% environ.

Classement des compagnies (1970)

1 — Air France	:	48.945	passagers
2 — American Air Lines (ex Transcarribean)	:	31.770	»
3 — Pan Am.	:	21.505	»
4 — Caribair	:	13.097	»
5 — ALM	:	1.162	»

Des travaux actuellement en cours permettront d'accroître la capacité de cet aéroport.

ANNEXE 3.5.5

Communiqué de la Banque Nationale de la République d'Haiti sur les taux récemment mis en vigueur.

«LA BANQUE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE D'HAITI a le plaisir de vous informer que depuis le Premier Novembre 1970, les taux suivants ont été mis en vigueur pour les intérêts à payer à ses clients sur leurs dépôts chez elle :

COMPTES D'EPARGNE : 3% DEPOTS A TERME :

— 4% pour les dépôts de 6 mois à un an exclusivement
— 5% pour les dépôts à échéance d'un an ou plus.

Par contre, nous avons dû ajuster nos taux de prêts comme suit :

AVANCES EN SIMPLE SIGNATURE :

— 15% l'an pour toute transaction d'un montant inférieur à $ 2.000.00

10 à 15% l'an pour toute transaction de $ 2.000.00 ou plus.

AUTRES OPERATIONS DE PRETS :

8 à 12% l'an pour les opérations de prêt garanties par marchandises, valeurs ou hypothèque.

Certain que vous apprécierez les raisons exposées plus haut et les efforts que nous faisons pour vous assurer un service toujours meilleur, nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre opération coutumière et vous prions d'agréer. Cher Client, nos meilleures salutations.

Antonio ANDRE
Président et Directeur
Général. »

ANNEXE 3.5.6.

PRODUCTION D'ARTICLES MANUFACTURES

	1968	1969	1970
Sucre de Canne (en millier de tonnes courtes)	63.7	58.2	63.9
Mélasse (tirée de la canne à sucre (en million de gallons)	3.3.	3.3	3.5
Ciment (en millier de tonnes métriques)	40.6	51,2	62.4
Tissus de Coton (en million de Yards (1)	4.0	3.5	3.6
Farine de Blé (en millier de tonnes métriques)	11.1	10.9	40.5
Cigarettes (en million d'unités)	342.0	361.0	420.7
Savon (en millier de Tonnes métriques)	5.6	4.8	4.4
Huile de cuisine (en millier de Tonnes métriques)	4.7	5.8	4.9
Graisse alimentaire ou lard (—)	0.5	0.6	0.7
Chaussures (en millier de paires)	1187.8	173.1	221.2
Boissons gazeuses (en million de bouteilles)	14.8	20.5	25.5
Essences parfumées ou huiles essentielles (en mil. de KG.)	342.5	306.3	206.0

Bernard POMONTI et Jean-Pierre PIROVANO
(enquête réalisé en Juin 1971)

POUR UNE NOUVELLE PEDAGOGIE DU FRANCAIS EN HAITI

par A. BAUDIN

Chargé de la Direction du Centre de Recyclage et d'Etudes Pédagogiques

I — La situation de la langue française en Haiti.

Haiti est pays de la francophonie.

La langue officielle est le Français (lois, discours, radio, télévision journaux).

Le touriste français de passage à Port-au-Prince se fait facilement comprendre (magasins, poste, taxis, hôtels, cinéma).

De grands écrivains, historiens, critiques, romanciers témoignent en français du génie haitien.

Enfin et surtout l'enseignement se fait entièrement en français sur le modèle des programmes de France, avec les mêmes examens : C.E.P. et Baccalauréat.

II — Il y a lieu de s'interroger quand on y regarde de plus près.

a) Les chiffres, le recensement de 1960 : 11% seulement de la population de Port-au-Prince parle français en famille.

b) Inquiétude des professeurs, 1965 : conférence du Docteur PRADEL POMPILUS qui constate que les élèves des classes secondaires s'expriment difficilement.

c) Des expériences récentes : un élève du primaire sait faire une analyse grammaticale mais ne peut pas répondre à une question simple le concernant : « Quel âge as-tu ? » par exemple.

Des élèves du secondaire ayant le C.E.P. interrogés par leur Directeur au sujet d'une dispute ne peuvent narrer les faits vécus qu'en créole ; ils ont eu cependant 3.000 heures de français au cours de leurs études primaires.

III — Le calque du modèle français d'enregistrement a pu faire ses preuves autrefois.

a) L'assimilation pure et simple des programmes et des méthodes de la France a pu donner d'excellents résultats à l'époque où l'enseignement ne concernait qu'une minorité qui se déplaçait facilement vers l'Europe.

b) La culture française essentiellement littéraire suffirait : On avait besoin surtout de juristes et de médecins.

IV — Mais il n'est plus adapté à la situation actuelle caractérisée par :

a) La scolarisation de masse.

b) Le développement universel des sciences qui entraîne un bouleversement économique et technique.

Il en résulte un triple échec :

1 — Pour la majorité défavorisée (90%), il n'a pas été tenu compte du fait que le créole était la langue d'usage. Hors de l'école, le jeune écolier n'a que rarement l'occasion d'entendre et de pratiquer cette langue. Pourtant, toute sa scolarité doit se faire en français. De son aptitude à maîtriser les habitudes articulatoires et les mécanismes de cette langue inconnue va dépendre toute sa formation et tout son avenir.

2 — Pour la minorité orientée vers des carrières littéraires alors que le pays souffre d'un manque de cadres techniques, d'agents de maîtrise, de chefs d'ateliers (recherche de pétrole, développement industriel.....)

3 — Pour la France elle-même puisqu'une fausse image de sa culture est ainsi forgée. D'Ambroise Paré à Pasteur à Curie, de Bernard Palissy aux frères Lumière, à Le Corbusier la civilisation française peut s'enorgueillir de génie autres que littéraires.

V — **La nouvelle orientation de la coopération** tient compte de deux impératifs de notre époque :

a) Puisqu'il y a scolarisation de masse, « LE MOMENT EST VENU DE F'AIRE PASSER DANS LES FAITS UNE ORIENTATION BIEN SOUVENT PROCLAMEE MAIS PEU SUIVIE EN REALITE, DE METTRE FIN A LA DISPERSION DES MOYENS, DE LES FAIRE CONVERGER VERS L'AIDE A LA FORMATION PAR LES PAYS DE LEURS CADRES ET DE LEURS PROPRES FORMATEURS.» pour reprendre les propres termes de Monsieur Pierre Laurent, Directeur général des Relations Culturelles scientifiques et techniques.

b) Puisque notre culture apparait trop souvent sous son seul aspect littéraire, il faut rappeler que la langue française est aussi le véhicule d'une civilisation technicienne et scientifique. (Discours de la Méthode, Introduction à l'Etude de la Médecine Expérimentale. Le Hasard et la Nécessité).

Aussi des travaux sont entrepris avec l'aide du Conseil International de la langue française pour établir des lexiques scientifiques et techniques.

Un programme de coopération a été arrêté avec le Gouvernement du Québec en vue de faire du français le langage du monde du travail, celui qui permet d'accéder à l'emploi et à la vie économique.

Un manuel vient d'être publié « le Français Scientifique », apportant les éléments linguistiques indispensables pour l'étude de la physique et chimie et de la technologie.

VI — INSTITUT DE RECYCLAGE pour former des formateurs :

Il faut : « ORIENTER NOTRE PROPRE DISPOSITIF (INSTITUTS, CENTRES) VERS LE PERFECTIONNEMENT DES PROFESSEURS ETRANGERS : L'EFFICACITE DU SYSTEME DES STAGES DE COURTE DUREE PARAIT NETTEMENT ETABLIE » (P. LAURENT)

ET D'ETUDES PEDAGOGIQUES :

« ... CETTE FORMATION ET CE PERFECTIONNEMENT NE PEUVENT ETRE UTILEMENT ASSURES QUE SUIVANT DES METHODES PEDAGOGIQUES DEGAGEES DE L'IMITATION D'UN SYSTEME METROPOLITAIN PRESQUE NECESSAIREMENT INADAPTE AUX PAYS CONSIDERES. »

(P. LAURENT)

VII — Pédagogie et sciences humaines :

La pédagogie n'échappe pas aux phénomènes d'extension du domaine scientifique, elle est au carrefour de sciences apparues tout récemment : la psychologie, la scciologie et la linguistique.

Chacune de ces sciences a : — des principes généraux valables universellement ; c'est en quoi la pédagogie en Haiti peut ressembler à la pédagogie en France.

— des caractères particuliers liés aux conditions locales. C'est ce en quoi la pédagogie en Haiti diffère de celle de la France.

Ainsi, il ne faut ni calquer ni rejeter tout ce qui vient de France.

a) Le sociologue nous apprend que l'enfant vit dans un milieu déterminé, qu'il faut tenir compte de ses habitudes, de sa religion, du niveau de son développement culturel et économique.

Il nous dit aussi que la classe est un groupe ayant sa dynamique et il pose le problème du rapport maître-élève.

b) Le psychologue nous dit à quel âge il faut commencer la lecture, que l'enfant est égocentrique, que la notion de temps historique n'apparaît que vers dix ans et surtout que la motivation compte pour beaucoup dans l'acquisition de toute connaissance.

c) Le linguiste veille à ce que l'élève soit en situation de communica-

tion, à ce qu'il s'exprime oralement avant de s'exprimer par écrit, à ce qu'il sache qu'on ne s'adresse pas de la même manière à un camarade et à un supérieur.

Mais ici sa tâche essentielle sera d'appliquer les principes de l'enseignement du français comme langue seconde.

VIII — Une Nouvelle Pédagogie du français

Avant d'alphabétiser des enfants dans une langue dont ils ne connaissent que quelques mots, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire qu'il faut les entraîner à entendre du français, à le comprendre et à le parler spontanément, dans des situations qui provoquent naturellement l'expression orale.

Quand on parle français dans sa famille, le petit enfant de 5 ou 6 ans arrive à l'école avec des milliers de mots et expressions. Des heures de conversation avec sa famille et ses camarades de jeux lui ont donné une connaissance pratique des articles des pronoms (il elle, le, la, les, en, y...), connaissance pratique qui va faire terriblement défaut au petit Haitien dont la famille ne parle que le créole. Plus particulièrement la famille parlant français donne la prononciation des mots (par exemple : mur, peu, fleur...), tandis que la famille parlant créole donne la prononciation « mi », « pé », «flè »... Il faudra des heures d'apprentissage systématique des voyelles mnquent au créole, des heures d'exercices et de jeux de production et de correction phonétique pour rétablir l'égalité. et ceci **avant d'apprendre** à lire.

Voici les principes méthodologiques de cette pédagogie :

a) Priorité du français parlé sur le français écrit.

b) Introduction progressive et systématique des difficultés **phonétiques.** et grammaticales dégagées au préalable pàr des études compàrées entre français et la langue vernaculaire.

Ici prennent place les travaux du docteur Pradel Pompilus. Un premier ouvrage sur l'étude contrastive des systèmes phonologiques français et créole et sur la comparaison des lexiques des 2 langues va être publié incessamment.

c) Etude **implicite** de la grammaire avec exercices structuraux.

e) Eéments de langage pris dans le « **Français Fondamental** » dont le lexique a été établi scientifiquement d'après une étude des fréquences de mots dans des conversations enregistrées dans tous les milieux français.

e) Leçons construites autour de dialogues vivants, liés à des situations familières car la langue, instrument de communication, n'est pas faite

pour décrire, pour réciter, mais avant tout pour transmettre aux autres le résultat d'une expérience vécue.

f) Utilisation d'un support audio-visuel : Tableau de Feutre ou films fixes, magnétophones...

IX — Lancement de l'ensemble pédagogique « FRERE JACQUES » (1er bilan)

Pour appliquer les principes ci-dessus il a fallu :

a) Commencer par le français puisque le langage détermine l'apprentissage des autres matières.

b) S'adresser à de jeunes élèves du cours préparatoire avant que les mauvaises habitudes phonétiques et syntaxiques ne soient incrustées.

c) Choisir une méthode économique avec Tableau de Feutre en évitant aussi les problèmes de l'utilisation d'appareils électriques plus coûteux et moins fiables.

On s'est arrêté sur l'ensemble « FRERE JACQUES » de chez Hachette qui répond à ces exigences. Il a fallu cependant pallier aux défauts de cet ensemble :

— Manque d'exercices structuraux,

— Absence d'exercices. de phonétique propres aux créolisants,

En produisant pour chaque dossier des fiches d'explications complémentaires.

Pour recycler les maîtres il a fallu :

a) Ouvrir des classes pilotes de démonstration à Port-au-Prince et en province.

b) Organiser des stages de formation des futurs utilisateurs de cette méthode.. D'une durée de trois semaines ces stages comprenaient :

— Observation de classes.
— Exercices pratiques au Tableau de Feutre
— Leçons d'essai faites en classe.
— Cours de méthodologie (les moments de la classe de langue, rôle de l'image).
— Cours de phonétique, de grammaire structurale, de français fondamental.....

A l'issue du stage les utilisateurs emportent un ensemble comprenant Tableau de Feutre, des figurines, 30 livres de lecture et 30 livres d'exercices.

c) Inviter les Directeurs et autres responsables à des réunions d'explications pour les sensibiliser et discuter avec eux des solutions à apporter aux problèmes soulevés par cette expérience :

— Le problème des effectifs limités à trente élèves pendant les demi-heures de langage car il faut que chaque élève ait l'occasion de parler. On a souvent opté pour la solution des demi-groupes.

— Le problème des horaires et des examens de passage de classe. Chaque école se glorifie des résultats obtenus d'où l'apprentissage par coeur, le bachotage et la hantise du temps perdu à essayer une nouvelle pédagogie.

— Le problème de la suite à donner puisqu'il existe un « FRERE JACQUES 2 et 3 ».

d) Organiser des stages pour les Normaliens déjà sensibilisés par les Conseillers pédagogiques pour les convaincre d'adopter cette pédagogie et de tenter des petites modifications dans le système traditionnel, dans la mesure de leurs moyens.

X — Perspectives

a) Travaux universitaires et méthode mieux adaptée. Après la publication du Docteur PRADEL POMPILUS, une méthode adoptée aux créolisants pourra être bâtie et prendre la suite de «FRERE JACQUES ».

b) Les trois volets de l'enseignement primaire :

— Savoir s'exprimer oralement et par écrit,
Savoir observer,
— Savoir abstraire.

L'expression orale et écrite qui permet l'apprentissage des autres matières étant assurée, il faut veiller à ce que dès le cycle primaire, l'enfant prenne goût aux études scientifiques, pour celà il faut qu'il sache

1 — OBSERVER : ce sera le rôle des matières d'éveil, pour les sciences naturelles et la géographie, enquêtes sur le milieu marin, forestier, urbain... pour l'histoire, visites de vieilles maisons, recherches de documents...

2 — ABSTRAIRE : ce sera le rôle des mathématiques modernes d'apprendre à tirer d'une situation concrète les éléments essentiels utilisables dans une autre situation en partie ressemblante.

3 — S'EXPRIMER : l'observation et la manipulation d'ensembles de roches, de collections de plantes, de blocs logiques, servira de motivation naturelle à l'expression orale et écrite, qui sera stimulée par des échanges inter-scolaires.

Ces trois objectifs sous-entendent une nouvelle idée de la discipline qui prendra la forme du libre consentement.

Enfin ils permettront dans un monde en constante évolution NON SEULEMENT DE DONNER LES CONNAISSANCES MAIS SURTOUT LES MOYENS D'ACCEDER A LA CONNAISSANCE » selon l'heureuse formule de Monsieur X. LEGRAND (Directeur de l'Institut Pédagogique National de Paris).

c) **Confier à une équipe haitienne** de futurs conseillers pédagogiques l'encadrement de stages de formation d'utilisateurs. Ayant suivi à nos côtés le déroulement de plusieurs stages, plusieurs pédagogues groupés autour du Frère MATHELIER qui ne ménage pas ses efforts pour améliorer l'enseignement du français, sont prêts à démultiplier notre action.

d) **Créer un centre de documentation pédagogique** avec un service de prêt et de dépouillement des revues spécialisées.

e) **Assurer le recyclage permanent de tous** les conseillers et futurs conseillers en établissant un programme extensif :

— de lectures de théoriciens

— de débats et discussions sur les expériences en cours.

— de recherches avec les étudiants (enquêtes, confection de tests, enregistrement de conversations).

XI — Conclusion :

A la fois ambitieux et réaliste

AMBITIEUX : L'oeuvre entreprise sera longue et la remise en cause du système d'apprentissage profonde.

La scolarisation de masse et le perfectionnement du corps enseignant seront menés de front.

Les recherches de niveau universitaire devront être concrétisées le plus rapidement possible.

REALISTE : L'expérience est limitée à une centaine de classes, les résultats seront étudiés et une extension ne sera proposée que si la preuve de la réussite est faite.

Une riche potentialité existe : il ne se passe pas de semaines sans que notre équipe s'agrandisse d'une personne passionnée par les problèmes pédagogiques, prête à remettre ses propres conceptions en question.

Ne pas adopter une pédagogie à caractère scientifique tenant compte des conditions universelles et des conditions locales, ne pas être attentif à ce que chaque enfant demande de connaissances particulières pour s'adapter à son milieu et de connaissances universelles pour vivre au rythme du 20ème siècle fait d'échanges, de rencontres et d'incessantes découvertes, c'est compromettre l'avenir.

EUGENE IONESCO, ECRIVAIN DE L'ABSURDE A L'ACADEMIE FRANCAISE

En février de cette année l'Académie Française vient de recevoir l'auteur dramatique de l'Absurde, Eugène Ionesco. Pour exemplifier le courant littéraire qu'il a créé, Ionesco accepte à porter l'habit noir et son épée et cherche à faire figure d'enfant sage devant cette entité qui représente la société la plus conformiste. Fourtant à quelques centaines de mètres de l'Institut de France, où la réception a eu lieu, depuis vingt cinq ans, chaque après-midi et soir le public rit en écoutant la même pièce devenue aujourd'hui une oeuvre dramatique « classique » du théâtre d'avant-garde, **La Cantatrice Chauve.** Le divorce entre l'acceptation de son auteur à s'asseoir à la table des immortels et sa pièce est le reflet de son thème majeur : la peur de la mort.

Pour Eugène Ionesco la vie est un pont entre les deux pôles du néant cosmique. La naissance s'accompagne de douleur :

> « La sortie du néant ne se fait pas par un discours, mais par un cri. » (Nu, p. 216) 1)

écrit-il dans son premier livre, publié en 1934 en Roumanie.

Ce cri semble poussé devant la révélation que la mort est liée à la vie. En fait la fin inéluctable va déterminer secrètement les gestes, les pensées et les sentiments de chaque individu. Elle sera à la base de la partie négative de la vie à laquelle l'auteur donne une grande importance :

> « Les chagrins, les échecs m'ont toujours semblé plus vrais que les réussites ou les plaisirs. » (JM, pp 28-29) 2)

affirme Ionesco trente ans plus tard.

Les joies aussi dépendront de cette absence ou de cette présence. Dans les rares moments où Eugène Ionesco échappe à son obsession et accepte la mort, il sent une immense paix qui lui apporte une sensation de liberté, de légèreté. Il est heureux, marche à grands pas, sans se fatiguer. La vie lui parait supportable :

« A ce moment-là, je me suis dit : je n'ai plus peur de la mort. » (JM pp 28-29)

Ionesco pense qu'en vivant joyeusement on peut mourir dans la joie. Mais cette détente ne dure pas longtemps. De nouveau la peur le saisit et l'univers lui pèse. Deux facteurs contribuent à ce changement. Le premier est la mécanisation de notre siècle et le deuxième est la perte de l'authenticité spirituelle. Comme Albert Camus, Eugène Ionesco proteste contre les machines, les monstres du XXe siècle.

La technique et la vitesse dépassent le rythme humain. Les images terrifiantes des guerres et des révolutions sont toujours présentes dans son esprit. Elles signifient la destruction du monde. Le bruit de ces machines devient un vacarme infernal qui accompagne cette démolition. Ionesco note dans ses pages de Journal sa révolte. Ce texte, en prose, peut être considéré comme un poème contre la mécanisation :

« déprimé, défabriqué, décoqueliqué, / vous comprenez : les usines de l'usure, / les calvaires automatiques, / les fausses petites métamorphoses, / la terre mononucléaire, / le vacarme de la fureur des grandes cités, / l'électricité, / l'Astronautique ; / le monde moderne. / Je fuis pour retrouver / la terre natale, / congénitale / des oliviers. » (JM, p. 141)

Mais sa terre natale renferme la même présence qui fait rouiller même le souvenir. Inutilement l'auteur perd son temps en cherchant les traces de la vie.

Partout il ne trouve que la mort. Elle est là, dans ces images qu'elle décompose et qu'elle dessèche continuellement.

Elle se reflète sur le visage des hommes qui portent la promesse de leur disparition. Les gens tuent en permanence leur moi. Leur vacuité spirituelle le désespère. Eugène Ionesco ne retrouve que du vide. Chaque présence lui est insupportable. Il a horreur de parler aux gens qui font semblant de vivre en s'enveloppant dans un mensonge conventionnel. Devant cette vision, Ionesco se sent, lui aussi, comme un mort-vivant, comme tout le monde.

Les personnes qui l'entourent lui paraissent des étrangers. Il ne les comprend pas, pas plus qu'il ne saisit le sens du monde. Ionesco sent que la terre est pour ainsi dire, tombée dans un trou. Une immense nostalgie l'envahit et lui donne l'impression de vivre à la recherche d'un « ailleurs » qui pourtant est aussi un « ici. »

Il veut de toutes ses forces se libérer de cette angoisse, se retrouver. Mais dit-il :

> « Mon espace intérieur n'est pas libre. Je ne peux même pas arriver jusqu'à ma propre porte. Ni à ma fenêtre pour aérer. » (JM, p. 59)

Comme l'évasion lui est refusée, Ionesco vit comme dans un cachot, dans « une prison quotidienne. » Il ne peut pas apprendre à se débrouiller dans ce bagne énorme, dans la prison pesante dans laquelle il se trouve. L'angoisse s'infiltre, grandit. Il cherche inutilement à mettre de l'ordre dans ce néant. Tout lui pèse, l'asphyxie. Son obsession atteint un point culminant, et c'est à ce moment que surgit, avec violence, le désir d'écrire son théâtre qui dénoncera cette «prison quotidienne » et ce péril mortel.

La peur ne le quitte plus, le fait chercher un lieu où la mort n'existe pas, un pays où elle est interdite par les lois, où personne ne meurt. La recherche de cette zone inexistante le rend encore plus malheureux. Ionesco est parfaitement conscient qu'il doit retrouver son équilibre intérieur. Alors la lumière sera plus vraie et l'ombre plus réelle. Il discernera la vérité humaine en poussant tout au paroxysme, là où sont les sources du tragique. Il voudra éviter la psychologie, ou plutôt lui donner une dimension métaphysique.

Aussi l'écrivain descendra-t-il dans la couche la plus secrète de son inconscient. C'est là qu'existe le chemin qui va de ces régions obscures à une métamorphose poétique, de l'imagination à l'image scénique, de l'écriture à l'accomplissement théâtral. Débarrassé de tout conformisme, Ionesco écrit son oeuvre théâtrale spontanément.

Pourtant, il trouve que le théâtre est une forme littéraire périmée, impure et imparfaite, une matière qui n'a pas une indis-

pensable transformation, une mutation. Cette expression littéraire morte le révolte. Il la déteste. Il ne va presque jamais au théâtre. Le jeu des acteurs ne l'intéresse pas, puisqu'il représente aussi une mort, celle de leur personnalité. Ionesco préfère surprendre les artistes dans les coulisses, lorsqu'ils se maquillent. C'est à ce moment qu'ils sont eux-mêmes. Sur la scène leurs répliques détruisent la fiction. Leur attitude est pour le futur dramaturge un avortement, une sorte de faute, une sorte de niaiserie. Ce jeu inauthentique les déshumanise. Le texte se dissout, l'unité de la pièce se disloque.

Pour montrer la mort de ce concept littéraire. Ionesco écrira des anti-pièces. En même temps, il est un chercheur permanent de l'absolu. Un fait menu lui révèle la perte de cet absolu. Vers 1948, à Paris, en voulant apprendre l'anglais, la méthode Assimil prend sous ses yeux un sens nouveau. D'un coup Ionesco se rend compte des vérités surprenantes contenues dans le manuel et il écrit sa première pièce, **La Cantatrice Chauve.** Ainsi le dramaturge de la mort devient d'un coup l'expression d'une angoisse mondiale.

Dr. Mira Baciu
University of Hawaii

NOTES

1) Eugen Ionescu : NU, Editura Vremea, Bucuresti, 1934.

2) Eugène Ionesco : JOURNAL EN MIETTES, Mercure de France, Paris, 1965.

DANTES BELLEGARDE
UNE CELEBRITE
AMIE DE LA PENOMBRE...

— Donnez-moi donc des nouvelles de Dantès Bellegarde ?

On ne disait jamais : Monsieur Dantès Belegarde.

La question était inévitable, dès qu'en voyage ou à l'étranger, vous déclïniez vote qualité d'Haitien ou qu'on la devinait. On vous la posait à Rome, à Paris ou à Londres, à Bruxelles comme à Berlin, à Santiago de Chili, tout aussi bien qu'à Montevidéo, à Washington, à New-York, de mème qu'aux Nations-Unies et à l'UNESCO, à moins que ce ne fût dans un avion en plein vol, au salon d'un somptueux paquebot ou le compartiment, richement capitonné, d'un wagon de première classe.

Sa réputation s'était élevée et étendue à l'universel. Son nom volait d'un continent à l'autre. Et, bien des foïs, au milieu d'un éditorial ou sur l'aile de la Téhessel, il avait fait le tour du monde.

Cette situation privilégiée, il ne la devait point à des jeux de coude. Il n'y était point parvenu comme en s'essouflant. Mais, brusquement, à son premier séjour en Europe, lorsque, jeune Ministre à Paris, il avait fait cette éblouissante intervention à la fin du banquet qui avait clôturé les Fêtes du Tricinquantenaire de la naissance de Molière.

Robert de Flers, enthousiasmé, l'avait, dans **Le Figaro** du lendemain, qualifiée de page d'anthologie qui faisait honneur à la France et l'acteur Silvain, après l'avoir écoutée, bouche bée, s'était écrié aux derniers mots :

— Ce nègre parle et prononce le français mieux que nous tous.

Ce fut, certes, l'opinion des Universitaires de l'époque, car cette improvisation fut, dans la suite, lue aux élèves de Première de tous les lycées et Collèges de France. Plus tard, évoquant cette minute où le treizième et dernier orateur fut, d'emblée, classé premier, Gabriel Hanotaux dogmatisa :

— C'est le Viviani des Tropiques

Et c'est vrai que sa prose rappelle celle de l'ancien Président du Conseil Même limpidité de lac au repos ; souci égal du nombre ; semblable dédain des nouveautés sans avenir ; horreur du mot rare ; étroite parenté de quelques-unes de leurs formules adroitement frappées et qui frappent sans heurter (1) ; don similaire de dissimuler la profondeur sous des élégances apparemment spontanées ; la syntaxe, ici et là, jamaïs défiée, et cette fa-

çon commune à l'un et à l'autre, de ranimer l'épithète, de redorer l'adverbe, en les sachant justement situer. D'atteindre à la pureté.

Tous deux, « écrivaient-ils, comme personne, la Langue de tout le monde. »

Servie par une diction hors de toute convention et une voix mélodieuse sans y tâcher, la parole était, chez Dantès Bellegarde, la soeur cadette de la musique. Ses mots, souvent, résonnaient comme des notes. Certaines de ses périodes prolongent encore en nous de mystérieux points d'orgue, et cela, sans être infidèle à la précision, ni trébucher devant la raison.

J'ai, en 1937, à un déjeuner chez les Candace, entendu Herriot vanter avec chaleur la hauteur de sa pensée et souligner sur le même ton, la sveltesse de son style et la pureté de son débit.

L'expression, chez lui, adhérait à l'idée et collait à l'image, comme la pelure à la chair du fruit ou tel le chandail aux pectoraux de l'athlète.

Et l'éclat n'est pas son but. (2)

C'est cet instrument de haute précision qu'à la S.D.N. il mit au service des causes les plus nobles et avec lequel, comme il le fit pour nous, aux heures ténébreuses de l'Occupation, il défendit les populations opprimées et rappela aux Représentants des Etats aux civilisations millénaires que, quelle que soit la couleur de son épiderme ou le degré de son évolution matérielle, tout être porte en soi ce que Bergson a défini « l'éminente dignité de la personne humaine... ». Et dans une forme qui ramenait l'éloquence à la tranquille aisance d'une conversation entre gens de qualité, avec des gestes que l'indignation n'arrivait pas à saccader, et qui témoignaient de tout ce qu'il devait à la tradition gréco-latine et à ses manières vieille-France.

La noblesse authentique, c'est la Culture.

La vraie dignité, c'est le caractère.

L'indiscutable supériorité, c'est la distinction.

Briand qui s'y connaissait, voyait en lui l'un des deux ou trois meilleurs orateurs qu'il ait entendus, et l'infatigable apôtre de la Paix Universelle et de l'Europe unifiée, donnait lui-même le signal des applaudissements, lorsqu'à une plénière de Genève, son collègue des Antilles ayant quitté la tribune regagnait son siège, la démarche alentie et les yeux au parquet, comme pour s'excuser d'avoir, durant quelques minutes, retenu l'attention émerveillée de l'élite du Globe, et, une fois de plus, projeté la petite Haiti au centre de l'actualité mondiale.

Le premier, parmi nous, il eut l'audace, aux Assises Internationales, de placer la Race au dessus de la Nationalité, de faire passer l'homme avant le citoyen. Ce coup de barre décisif, imprimé à notre politique extérieure, on affecta d'ignorer que c'est lui qui l'avait osé, comme si on lui tenait ri-

gueur d'avoir, tout en ne reniant rien de nos origines africaines fait valoir qu'elles étaient tout aussi bien européennes, ce qui, d'ailleurs, l'avait encouragé, comme la jeunesse d'alors à opposer à l'envahisseur et à sa politique d'absorption, la double cuirasse de notre religion catholique et de notre culture française.

Quand, en pensée, « ce métis intellectuel » entreprenait ce que Lanza del Vasto appelle si poétiquement le pélerinage aux sources, il savait que pour aboutir au Sénégal de Léopold Sédar Senghor ou en revenir, il n'était pas interdit de passer, à l'aller comme au retour, par la France de Teilhard de Chardin.

Il riait, à se tordre quand on l'opposait à son fraternel ami Price-Mars.

Et disait :

— « Ceux-ci qui s'adonnent à ce jeu ne m'ont jamais lu. Price et moi, nous avons la même opinion à propos de notre métissage et de nos hérédités eurafricaines sur lesquelles s'est édifiée notre culture française. Price en a fait l'objet de ses constantes études, tandis que moi, j'ai tourné mes activités ailleurs. Et c'est tout. Le malentendu qui se perpétue et qu'exploitent certains politiciens vient de quelques disciples dont l'enthousiasme a défiguré notre enseignement. »

Mars m'a dit la même chose.

Et dans ma mémoire chantaient alors quatre vers d'un des vigoureux pourvoyeurs de ce mouvement séculaire, intensifié aux heures lourdes de l'Occupation, courant qu'on qualifia **d'Indigénisme**, et chantaient alors en moi ces vers de Ce qu'il faut sauver, de Constantin Mayard, poète exceptionel aux mots recherchés, aux néologiques surprenants, au souffle torrentueux, aux rimes inattendues et stridentes, le plus de chez nous, depuis Oswald Durand :

Tant que sous notre ciel plein de fleurs adamantines
Notre Ile, comme un corps de femme, frémira,
Soyez sûr que ce sol seulement nourrira
Dans l'humus africain des semences latines.

Bien qu'il eût conscience de son double prestige intellectuel et moral, l'homme était humble. S'il se réjouissait de ses succès et les évoquant avec fierté, il n'en tirait nulle vanité. Il ne les surmontait pas d'une enseigne lumineuse. Il ne les entourait d'aucun de ces Orchestres où dominent les cuivres et le tambour. Il souhaitait au contraire, que l'on en réservât le mérite à la veine et répandît le bénéfice sur son pays à qui, disait-il, il devait tout, sa culture en tête de liste.

Il évitait les coups de pinceau du projecteur. La pénombre était son climat préféré. Et ces conférences post-scolaires qui furent l'enchantement

pensable transformation, une mutation. Cette expression littéraire morte le révolte. Il la déteste. Il ne va presque jamais au théâtre. Le jeu des acteurs ne l'intéresse pas, puisqu'il représente aussi une mort, celle de leur personnalité. Ionesco préfère surprendre les artistes dans les coulisses, lorsqu'ils se maquillent. C'est à ce moment qu'ils sont eux-mêmes. Sur la scène leurs répliques détruisent la fiction. Leur attitude est pour le futur dramaturge un avortement, une sorte de faute, une sorte de niaiserie. Ce jeu inauthentique les déshumanise. Le texte se dissout, l'unité de la pièce se disloque.

Pour montrer la mort de ce concept littéraire. Ionesco écrira des anti-pièces. En même temps, il est un chercheur permanent de l'absolu. Un fait menu lui révèle la perte de cet absolu. Vers 1948, à Paris, en voulant apprendre l'anglais, la méthode Assimil prend sous ses yeux un sens nouveau. D'un coup Ionesco se rend compte des vérités surprenantes contenues dans le manuel et il écrit sa première pièce, **La Cantatrice Chauve.** Ainsi le dramaturge de la mort devient d'un coup l'expression d'une angoisse mondiale.

Dr. Mira Baciu
University of Hawaii

NOTES

1) Eugen Ionescu : NU, Editura Vremea, Bucuresti, 1934.

2) Eugène Ionesco : JOURNAL EN MIETTES, Mercure de France, Paris, 1965.

DANTES BELLEGARDE
UNE CELEBRITE
AMIE DE LA PENOMBRE...

— Donnez-moi donc des nouvelles de Dantès Bellegarde ?

On ne disait jamais : Monsieur Dantès Belegarde.

La question était inévitable, dès qu'en voyage ou à l'étranger, vous déclîniez vote qualité d'Haitien ou qu'on la devinait. On vous la posait à Rome, à Paris ou à Londres, à Bruxelles comme à Berlin, à Santiago de Chili, tout aussi bien qu'à Montevidéo, à Washington, à New-York, de même qu'aux Nations-Unies et à l'UNESCO, à moins que ce ne fût dans un avion en plein vol, au salon d'un somptueux paquebot ou le compartiment, richement capitonné, d'un wagon de première classe.

Sa réputation s'était élevée et étendue à l'universel. Son nom volait d'un continent à l'autre. Et, bien des foïs, au milieu d'un éditorial ou sur l'aile de la Téhessef, il avait fait le tour du monde.

Cette situation privilégiée, il ne la devait point à des jeux de coude. Il n'y était point parvenu comme en s'essouflant. Mais, brusquement, à son premier séjour en Europe, lorsque, jeune Ministre à Paris, il avait fait cette éblouissante intervention à la fin du banquet qui avait clôturé les Fêtes du Tricinquantenaire de la naissance de Molière.

Robert de Flers, enthousiasmé, l'avait, dans **Le Figaro** du lendemain, qualifiée de page d'anthologie qui faisait honneur à la France et l'acteur Silvain, après l'avoir écoutée, bouche bée, s'était écrié aux derniers mots :

— Ce nègre parle et prononce le français mieux que nous tous.

Ce fut, certes, l'opinion des Universitaires de l'époque, car cette improvisation fut, dans la suite, lue aux élèves de Première de tous les lycées et Collèges de France. Plus tard, évoquant cette minute où le treizième et dernier orateur fut, d'emblée, classé premier, Gabriel Hanotaux dogmatisa :

— C'est le Viviani des Tropiques

Et c'est vrai que sa prose rappelle celle de l'ancien Président du Conseil Même limpidité de lac au repos ; souci égal du nombre ; semblable dédain des nouveautés sans avenir ; horreur du mot rare ; étroite parenté de quelques-unes de leurs formules adroitement frappées et qui frappent sans heurter (1) ; don similaire de dissimuler la profondeur sous des élégances apparemment spontanées ; la syntaxe, ici et là, jamais défiée, et cette fa-

çon commune à l'un et à l'autre, de ranimer l'épithète, de redorer l'adverbe, en les sachant justement situer. D'atteindre à la pureté.

Tous deux, « écrivaient-ils, comme personne, la Langue de tout le monde. »

Servie par une diction hors de toute convention et une voix mélodieuse sans y tâcher, la parole était, chez Dantès Bellegarde, la soeur cadette de la musique. Ses mots, souvent, résonnaient comme des notes. Certaines de ses périodes prolongent encore en nous de mystérieux points d'orgue, et cela, sans être infidèle à la précision, ni trébucher devant la raison.

J'ai, en 1937, à un déjeuner chez les Candace, entendu Herriot vanter avec chaleur la hauteur de sa pensée et souligner sur le même ton, la sveltesse de son style et la pureté de son débit.

L'expression, chez lui, adhérait à l'idée et collait à l'image, comme la pelure à la chair du fruit ou tel le chandail aux pectoraux de l'athlète.

Et l'éclat n'est pas son but. (2)

C'est cet instrument de haute précision qu'à la S.D.N. il mit au service des causes les plus nobles et avec lequel, comme il le fit pour nous, aux heures ténébreuses de l'Occupation, il défendit les populations opprimées et rappela aux Représentants des Etats aux civilisations millénaires que, quelle que soit la couleur de son épiderme ou le degré de son évolution matérielle, tout être porte en soi ce que Bergson a défini « l'éminente dignité de la personne humaine... ». Et dans une forme qui ramenait l'éloquence à la tranquille aisance d'une conversation entre gens de qualité, avec des gestes que l'indignation n'arrivait pas à saccader, et qui témoignaient de tout ce qu'il devait à la tradition gréco-latine et à ses manières vieille-France.

La noblesse authentique, c'est la Culture.

La vraie dignité, c'est le caractère.

L'indiscutable supériorité, c'est la distinction.

Briand qui s'y connaissait, voyait en lui l'un des deux ou trois meilleurs orateurs qu'il ait entendus, et l'infatigable apôtre de la Paix Universelle et de l'Europe unifiée, donnait lui-même le signal des applaudissements, lorsqu'à une plénière de Genève, son collègue des Antilles ayant quitté la tribune regagnait son siège, la démarche alentie et les yeux au parquet, comme pour s'excuser d'avoir, durant quelques minutes, retenu l'attention émerveillée de l'élite du Globe, et, une fois de plus, projeté la petite Haiti au centre de l'actualité mondiale.

Le premier, parmi nous, il eut l'audace, aux Assises Internationales, de placer la Race au dessus de la Nationalité, de faire passer l'homme avant le citoyen. Ce coup de barre décisif, imprimé à notre politique extérieure, on affecta d'ignorer que c'est lui qui l'avait osé, comme si on lui tenait ri-

gueur d'avoir, tout en ne reniant rien de nos origines africaines fait valoir qu'elles étaient tout aussi bien européennes, ce qui, d'ailleurs, l'avait encouragé, comme la jeunesse d'alors à opposer à l'envahisseur et à sa politique d'absorption, la double cuirasse de notre religion catholique et de notre culture française.

Quand, en pensée, « ce métis intellectuel » entreprenait ce que Lanza del Vasto appelle si poétiquement le pélerinage aux sources, il savait que pour aboutir au Sénégal de Léopold Sédar Senghor ou en revenir, il n'était pas interdit de passer, à l'aller comme au retour, par la France de Teilhard de Chardin.

Il riait, à se tordre quand on l'opposait à son fraternel ami Price-Mars.

Et disait :

— « Ceux-ci qui s'adonnent à ce jeu ne m'ont jamais lu. Price et moi, nous avons la même opinion à propos de notre métissage et de nos hérédités eurafricaines sur lesquelles s'est édifiée notre culture française. Price en a fait l'objet de ses constantes études, tandis que moi, j'ai tourné mes activités ailleurs. Et c'est tout. Le malentendu qui se perpétue et qu'exploitent certains politiciens vient de quelques disciples dont l'enthousiasme a défiguré notre enseignement. »

Mars m'a dit la même chose.

Et dans ma mémoire chantaient alors quatre vers d'un des vigoureux pourvoyeurs de ce mouvement séculaire, intensifié aux heures lourdes de l'Occupation, courant qu'on qualifia **d'Indigénisme**, et chantaient alors en moi ces vers de Ce qu'il faut sauver, de Constantin Mayard, poète exceptionel aux mots recherchés, aux néologiques surprenants, au souffle torrentueux, aux rimes inattendues et stridentes, le plus de chez nous, depuis Oswald Durand :

Tant que sous notre ciel plein de fleurs adamantines
Notre Ile, comme un corps de femme, frémira,
Soyez sûr que ce sol seulement nourrira
Dans l'humus africain des semences latines.

Bien qu'il eût conscience de son double prestige intellectuel et moral, l'homme était humble. S'il se réjouissait de ses succès et les évoquant avec fierté, il n'en tirait nulle vanité. Il ne les surmontait pas d'une enseigne lumineuse. Il ne les entourait d'aucun de ces Orchestres où dominent les cuivres et le tambour. Il souhaitait au contraire, que l'on en réservât le mérite à la veine et répandît le bénéfice sur son pays à qui, disait-il, il devait tout, sa culture en tête de liste.

Il évitait les coups de pinceau du projecteur. La pénombre était son climat préféré. Et ces conférences post-scolaires qui furent l'enchantement

de notre jeune âge, il fallait, bien souvent qu'on les lui arrachât. J'ai vivement insisté auprès de lui, toute une après-midi de 1934, pour qu'à une réception à la Présidence où l'on devait être en frac, il portât sa cravate de Légion d'Honneur. Norman Armour et moi nous ne voulions pas être les seuls et pensions que qu'il arborait, lui aussi, ses insignes, les nôtres en acquerraient plus de valeur.

Ce fut en vain...

L'Atmosphère des cimes n'aura pas ébranlé sa stabilité.

Aussi fûmes-nous seuls, tous deux, à avoir ce soïr-là, autour du cou, cette étincelante faveur rouge qui vous donne, chaque fois qu'on la porte, l'exaltante sensation de recevoir de la France elle-même, une maternelle accolade.

Il était alerte comme sa phrase. Son propos avait la calme ordonnance de sa vie. Sa conscience était haute et droite, comme sa taille rebelle aux courbettes. Il ne sollicita jamaïs rien et sut, à maintes reprises, décliner des offres qui, à d'autres, eussent paru alléchantes. Les sentiers de travers répugnaient à sa droiture.

Il se réfugiait de temps à autre dans ses manuscrits ou entreprenait quelque travail manuel. Ce grand de l'Esprit était un ébéniste avisé et, à l'occasion, un apprenti relieur. Il méprisait la technique des couloirs, tenait à distance les pirouettes du démagogue et les déhanchements de la populace. Nul ne peut se vanter de l'avoir croisé aux coulisses du Pouvoir ou pérorant aux carrefours. Les acrobaties périlleuses et compliquées de la politique n'étaient pas de son goût. Il était persuadé que le moins qu'il en puisse coûter est d'en revenir, si l'on est scrupuleux, avec un coeur mutilé et de la bave aux talons. Aussi leur préférait-t-il la Pédagogie qui dose le svoir et modèle les coeurs, la Diplomatie qui assure la possession de soi et réhabilite le compromis, et, enfin, l'Histoire d'où l'on voit les protagonistes de plus loin et les évènements de plus haut et qui assigne le vestiaire aux passions. Elles s'y apaisent et s'y endorment.

Le Némésis, déesse de la mesure et de l'équilibre, habitait la pensée de ce sage, présidait à son action et commandait ses choïx.

Certes, se sera-t-il, quelquefois, mépris. Ses jugements auront alors été la dupe de son coeur. Ainsi sans qu'il s'en soit rendu compte, le sentiment, à ces moments-là se sera substitué insidieusement à la Raison. Mais les redressements que souhaite la probité et conseillait sa bienveillance coutumière, survenaient par la suite, soit dans la conversation, soit, plus rarement, dans des pages nouvelles.

Il n'accusait presque jamais et jamais sans ràison. Il condàmnàït encore moins. Ses jugements s'assouplissaient de circonstances atténuantes. Et sa rancune était traitée en intruse et silencieusement éconduite.

Exigeant quant à soi il était tolérant aux autres. Son indulgence voisinait avec le pardon. Il compatissait aux déboires du voisin et le bonheur ou le talent d'autrui ne muait pas en rictus son loyal sourire. Sa soif d'admirer était inextinguible. Mais la décence coiffait d'un abat-jour ses enthousiasmes et mettait la sourdine à l'aveu de ses préférences. La louange au superlatif le déconcertait. Sobre et motivée, il l'accueillait pourtant comme on ouvre les bras à une vieille connaissance.

Il opposait le silence à l'Envie ; la pitié, à la haine ; un haussement d'épaules à la critique injuste et maladroite qu'énervait le pacte que la Renommée avait signé avec lui. Il semblait placer en exergue à son existence ce mot de Barrès qui résume tout le programme de la charité chrétienne :

— Ou trouverais-je du temps pour haïr quand je n'en ai pas suffisamment pour aimer ?

Sa solitude était entourée. Sa tour d'ivoire ne l'éloignait pas du prochain ni ne l'exilait de « **La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles** » qui, confirme le poète,

«est une oeuvre de choix qui veut beaucoup d'amour. »

Croyait-il au ciel ? N'y croyait-il pas fredonne le poème. Cela ne me fut jamais inquiétude à son sujet.

C'était une conscience harmonique et sereine. Dieu les aime, et, à l'instant du passage suprême toujours les aide et les guide.

Sa politesse était sans intermède. Sa sérénité, sans-rides.

Nulle acrimonie ne trouble la retraite du juste.....
Il a vécu pour son Dieu et sa Patrie (3), sa famille et son oeuvre.....
Et pour quelques amis...

Il ma répété, et toujours avec le même discret plaisir, qu'il avait été le premier à pénétrer dans la chambre de ma mère le jour où je suis né (4). Il avait alors seize ans et avec l'aide de mon Père s'initiait à là procédure. Nos relations datent de mon berceau. Elles continuent par delà sa tombe...

Il y a l'exemple qu'il fut et demeure. Il y a ses livres, courageux et solides qui perpétuent son enseignement.

A la mort de Félix Faure, Clemenceau écrivait :

— « Cela ne fait pas un homme de moins ».

Sans fortune, au terme d'une carrière féconde (5) et longue dont nous n'avons pas fini de récolter les fruits, hier, dans le matin commençant. Dantès Bellegarde accédait en silence, à l'éternité...

Il y a, dans le monde, un homme de moins...

Léon LALEAU

La Coupe, ce 15 Juin 1936.

(1) — L'une d'elles est restée longtemps célèbre dans les cercles internationaux. La voici : « La société des Nations se doit être audacieusement prudente et prudemment audacieuse ».

(2) — Sa lenteur à entrer en scène, lui, dont pourtant était évidente. l'allergie aux coulisses, la distance qui s'étendait entre la cohue et lui, élevait le taux de sa présence. Sa compagnie était unique ; sa conversation, un trésor où des gloses exhaustives alternaient avec des observations qui ne musaient pas à la surface. Le temps l'obsédait. La lampe qui le précédait dans cette descente projetait un trait lumineux qui semblait avoir été ravi au soleil et dispensait du tatonnement. Il savait écouter, qualité, on le sait primordiale, du causeur. Je plains ceux au profit de qui il n'a pas fait faux bonds à ses compagnons familiers, le travail et la méditation, et n'ont pas eu le bonheur de savourer sa prose parlée euphorique et familière, si pure qu'on l'eut comme aseptisée. Et cette musique sans apprêt il ponctuait par moment, comme pour battre la mesure, du geste arrondi de ses longues mains aux doigts nerveux et impeccables.

Seuls m'offrirent semblables fêtes, Louis Borno, au cours de certaines réceptions amicales, Auguste Magloire, en arpentant l'avenue de Neuilly, et Sténio Vincent aux rares et trop brefs instants de la responsabilité de la présidence soigneusement écartée de ses épaules, il suppliait en s'affaissant dans une « dodine » : «mes amis, dites-moi des choses folles » et évoquait pour nous des souvenirs de sa jeunesse à Paris.

(3) — Ses soucis d'homme d'Etat n'ont convergé que vers Elle. Il participe à la fondation de l'Ecole des Sciences Appliquées et y annexa, devenu Ministre, l'Ecole du Bâtiment. Nous lui devons entre bien d'autres réformes et innovations, notre première Ecole Industrielle, nos premières cantines scolaires, l'Université d'Haiti pour l'installation de laquelle le Conseiller Financier Américain refusa obstinément les crédits, et enfin l'accès à notre Programme d'Enseignement Secondaire, de notre littérature. Vers 1918, en effet, il autorisa quelques-uns de nos jeunes écrivains d'alors à faire, au Lycée Pétion des conférences post-scolaires sur les auteurs Haitiens justement célèbres. Prirent, tour à tour, la parole, Louis Morpeau, Félix Courtois, Frédéric Duvigneaud, Léon Laleau, etc. Mais il fut bien porté, à un certain moment, de n'avoir pas l'air, de le rappeler, de le dresser, au contraire comme un ennemi de cette classe moyenne à l'évolution de laquelle, pourtant, il a scrupuleusement travaillé, toute sa vie, et à qui il a ouvert ainsi qu'à la masse, et à deux battants, les portes de notre Histoire où, avant lui, se pavanaient seulement les personnages de premier plan et les chefs militaires qui s'étaient illustré sur nos champs de bataille.

Il institua aussi la Fête de l'Université. Pour attester que la Jeunesse, elle aussi, symbolise la Patrie, il la situa le jour même de la création, en 1802 de notre drapeau, ce 18 Mai qui, par une suggestive coincidence, fut aussi l'anniversaire de sa naissance.

(4) — Me Delatour, venu immédiatement après lui, ajoutait-il en riant avec malice, avait, sous mon oreiller, glissé un code civil. Cette attention délicate n'a pas réussi hélas ! à faire de moi un juriste.

(5) — **La ligne droite** tel est le titre qu'il avait choisi pour l'histoire de sa vie « qui fut d'une belle unité ». Il n'a pas eu le temps de l'écrire. Dommage ! Sa discrétion lui aurait sans doute interdit d'y signaler l'aide

que, devenu Ministre, il apporta aux jeunes qui lui avait paru dignes d'intérêt. Daniel Brun et Frédéric Azor furent ses secrétaires. Il fit de Félix Courtois un professeur de lettres au Lycée, et, de moi, d'abord un secrétaire de la Direction Générale de l'Enseignement et, quelque temps après, un sous-Inspecteur des Ecoles de Port-au-Prince. L'Inspecteur était le grand pédagogue Périclès Tessier, et mes deux collègues s'appelaient le Dr. A.. V. Carré et Yrech Châtelain.

Quand parut dans le premier roman de Courtois, « Deux pauvres petites filles », il en acheta deux exemplaires et en offrit un au Ministre de France de l'époque. Quant à moi, je ne puis oublier les réconfortantes lettres que je reçus de lui lorsque je lui adressai : **4, Voix Basse** et **Le Choc.**

L. L.

---

de notre jeune âge, il fallait, bien souvent qu'on les lui arrachât. J'ai vivement insisté auprès de lui, toute une après-midi de 1934, pour qu'à une réception à la Présidence où l'on devait être en frac, il portât sa cravate de Légion d'Honneur. Norman Armour et moi nous ne voulions pas être les seuls et pensions que qu'il arborait, lui aussi, ses insïgnes, les nôtres en acquerraient plus de valeur.

Ce fut en vain...

L'Atmosphère des cimes n'aura pas ébranlé sa stabilité.

Aussi fûmes-nous seuls, tous deux, à avoir ce soïr-là, autour du cou, cette étincelante faveur rouge qui vous donne, chaque fois qu'on la porte, l'exaltante sensation de recevoir de la France elle-même, une maternelle accolade.

Il était alerte comme sa phrase. Son propos avait la calme ordonnance de sa vie. Sa conscience était haute et droite, comme sa taille rebelle aux courbettes. Il ne sollicita jamaïs rien et sut, à maintes reprises, décliner des offres qui, à d'autres, eussent paru alléchantes. Les sentiers de travers répugnaient à sa droiture.

Il se réfugiait de temps à autre dans ses manuscrits ou entreprenait quelque travail manuel. Ce grand de l'Esprit était un ébéniste avisé et, à l'occasion, un apprenti relieur. Il méprisait la technique des couloirs, tenait à distance les pirouettes du démagogue et les déhanchements de la populace. Nul ne peut se vanter de l'avoir croisé aux coulisses du Pouvoir ou pérorant aux carrefours. Les acrobaties périlleuses et compliquées de la politique n'étaient pas de son goût. Il était persuadé que le moins qu'il en puisse coûter est d'en revenir, si l'on est scrupuleux, avec un coeur mutilé et de la bave aux talons. Aussi leur préférait-t-il la Pédagogie qui dose le svoir et modèle les coeurs, la Diplomatie qui assure la possession de soi et réhabilite le compromis, et, enfin, l'Histoire d'où l'on voit les protagonistes de plus loin et les évènements de plus haut et qui assigne le vestiaire aux passions. Elles s'y apaisent et s'y endorment.

Le Némésis, déesse de la mesure et de l'équilibre, habitait la pensée de ce sage, présidait à son action et commandait ses choïx.

Certes, se sera-t-il, quelquefois, mépris. Ses jugements auront alors été la dupe de son coeur. Ainsi sans qu'il s'en soit rendu compte, le sentiment, à ces moments-là se sera substitué insidieusement à la Raison. Mais les redressements que souhaite la probité et conseillait sa bienveillance coutumière, survenaient par la suite, soit dans la conversation, soit, plus rarement, dans des pages nouvelles.

Il n'accusait presque jamais et jamais sans ràison. Il condàmnàït encore moins. Ses jugements s'assouplissaient de circonstances atténuantes. Et sa rancune était traitée en intruse et silencieusement éconduite.

Exigeant quant à soi il était tolérant aux autres. Son indulgence voisinait avec le pardon. Il compatissait aux déboires du voisin et le bonheur ou le talent d'autrui ne muait pas en rictus son loyal sourire. Sa soif d'admirer était inextinguible. Mais la décence coiffait d'un abat-jour ses enthousiasmes et mettait la sourdine à l'aveu de ses préférences. La louange au superlatif le déconcertait. Sobre et motivée, il l'accueillait pourtant comme on ouvre les bras à une vieille connaissance.

Il opposait le silence à l'Envie ; la pitié, à la haine ; un haussement d'épaules à la critique injuste et maladroite qu'énervait le pacte que la Renommée avait signé avec lui. Il semblait placer en exergue à son existence ce mot de Barrès qui résume tout le programme de la charité chrétienne :

— Ou trouverais-je du temps pour hair quand je n'en ai pas suffisamment pour aimer ?

Sa solitude était entourée. Sa tour d'ivoire ne l'éloignait pas du prochain ni ne l'exilait de « **La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles** » qui, confirme le poète,

«est une oeuvre de choix qui veut beaucoup d'amour. »

Croyait-il au ciel ? N'y croyait-il pas fredonne le poème. Cela ne me fut jamais inquiétude à son sujet.

C'était une conscience harmonique et sereine. Dieu les aime, et, à l'instant du passage suprême toujours les aide et les guide.

Sa politesse était sans intermède. Sa sérénité, sans-rides.

Nulle acrimonie ne trouble la retraite du juste.....
Il a vécu pour son Dieu et sa Patrie (3), sa famille et son oeuvre.....
Et pour quelques amis...

Il ma répété, et toujours avec le même discret plaisir, qu'il avait été le premier à pénétrer dans la chambre de ma mère le jour où je suis né (4). Il avait alors seize ans et avec l'aide de mon Père s'initiait à là procédure. Nos relations datent de mon berceau. Elles continuent par delà sa tombe...

Il y a l'exemple qu'il fut et demeure. Il y a ses livres, courageux et solides qui perpétuent son enseignement.

A la mort de Félix Faure, Clemenceau écrivait :

— « Cela ne fait pas un homme de moins ».

Sans fortune, au terme d'une carrière féconde (5) et longue dont nous n'avons pas fini de récolter les fruits, hier, dans le matin commençant. Dantès Bellegarde accédait en silence, à l'éternité...

Il y a, dans le monde, un homme de moins...

Léon LALEAU

La Coupe, ce 15 Juin 1936.

(1) — L'une d'elles est restée longtemps célèbre dans les cercles internationaux. La voici : « La société des Nations se doit être audacieusement prudente et prudemment audacieuse ».

(2) — Sa lenteur à entrer en scène, lui, dont pourtant était évidente l'allergie aux coulisses, la distance qui s'étendait entre la cohue et lui, élevait le taux de sa présence. Sa compagnie était unique ; sa conversation, un trésor où des gloses exhaustives alternaient avec des observations qui ne musaient pas à la surface. Le temps l'obsédait. La lampe qui le précédait dans cette descente projetait un trait lumineux qui semblait avoir été ravi au soleil et dispensait du tatonnement. Il savait écouter, qualité, on le sait primordiale, du causeur. Je plains ceux au profit de qui il n'a pas fait faux bonds à ses compgnons familiers, le travail et la méditation, et n'ont pas eu le bonheur de savourer sa prose parlée euphorique et familière, si pure qu'on l'eut comme aseptisée. Et cette musique sans apprêt il ponctuait par moment, comme pour battre la mesure, du geste arrondi de ses longues mains aux doigts nerveux et impeccables.

Seuls m'offrirent semblables fêtes, Louis Borno, au cours de certaines réceptions amicales, Auguste Magloire, en arpentant l'avenue de Neuilly, et Sténio Vincent aux rares et trop brefs instants de la responsabilité de la présidence soigneusement écartée de ses épaules, il suppliait en s'affaissant dans une « dodine » : «mes amis, dites-moi des choses folles » et évoquait pour nous des souvenirs de sa jeunesse à Paris.

(3) — Ses soucis d'homme d'Etat n'ont convergé que vers Elle. Il participe à la fondation de l'Ecole des Sciences Appliquées et y annexa, devenu Ministre, l'Ecole du Bâtiment. Nous lui devons entre bien d'autres réformes et innovations, notre première Ecole Industrielle, nos premières cantines scolaires, l'Université d'Haiti pour l'installation de laquelle le Conseiller Financier Américain refusa obstinément les crédits, et enfin l'accès à notre Programme d'Enseignement Secondaire, de notre littérature. Vers 1918, en effet, il autorisa quelques-uns de nos jeunes écrivains d'alors à faire, au Lycée Pétion des conférences post-scolaires sur les auteurs Haitiens justement célèbres. Prirent, tour à tour, la parole, Louis Morpeau, Félix Courtois, Frédéric Duvigneaud, Léon Laleau, etc. Mais il fut bien porté, à un certain moment, de n'avoir pas l'air, de le rappeler, de le dresser, au contraire comme un ennemi de cette classe moyenne à l'évolution de laquelle, pourtant, il a scrupuleusement travaillé, toute sa vie, et à qui il a ouvert ainsi qu'à la masse, et à deux battants, les portes de notre Histoire où, avant lui, se pavanaient seulement les personnages de premier plan et les chefs militaires qui s'étaient illustré sur nos champs de bataille.

Il institua aussi la Fête de l'Université. Pour attester que la Jeunesse, elle aussi, symbolise la Patrie, il la situa le jour même de la création, en 1802 de notre drapeau, ce 18 Mai qui, par une suggestive coincidence, fut aussi l'anniversaire de sa naissance.

(4) — Me Delatour, venu immédiatement après lui, ajoutait-il en riant avec malice, avait, sous mon oreiller, glissé un code civil. Cette attention délicate n'a pas réussi hélas ! à faire de moi un juriste.

(5) — **La ligne droite** tel est le titre qu'il avait choisi pour l'histoire de sa vie « qui fut d'une belle unité ». Il n'a pas eu le temps de l'écrire. Dommage ! Sa discrétion lui aurait sans doute interdit d'y signaler l'aide

que, devenu Ministre, il apporta aux jeunes qui lui avait paru dignes d'intérêt. Daniel Brun et Frédéric Azor furent ses secrétaires. Il fit de Félix Courtois un professeur de lettres au Lycée, et, de moi, d'abord un secrétaire de la Direction Générale de l'Enseignement et, quelque temps après, un sous-Inspecteur des Ecoles de Port-au-Prince. L'Inspecteur était le grand pédagogue Périclès Tessier, et mes deux collègues s'appelaient le Dr. A.. V. Carré et Yrech Châtelain.

Quand parut dans le premier roman de Courtois, « Deux pauvres petites filles », il en acheta deux exemplaïres et en offrit un au Ministre de France de l'époque. Quant à moi, je ne puis oublier les réconfortantes lettres que je reçus de lui lorsque je lui adressai : **A, Voix Basse** et **Le Choc**.

L. L.

MAGLOIRE SAINT-AUDE (1912-1971)

ou

MA NUIT EST MA LUMIERE

Magloire Saint-Aude est né en 1912. Il avait vingt ans, quand il livra ses premiers poèmes à la Revue « La Relève ». Les voici dans l'ordre de leur publication : Triptyque, Chants, Diptyque, Les dieux ont faim, Lamento, Cabicha. Ils sont signés Clément Magloire Fils, de son vrai nom.

La lecture de ces poèmes porte à croire que leur auteur a subi l'influence du Gide des Nourritures Terrestres, dont la notoriété était grande en 1932 parmi les jeunes intellectuels du pays. On y décèle, en effet, le même goût pour la volupté, le désir et la soif du plaisir. Et, de même que Gide tente de s'appuyer sur l'Evangile pour se donner raison dans sa quête de la sensation et du charnel, Clément Magloire Fils veut découvrir dans l'ancien testament des exemples pour excuser la concupiscence (Les dieux ont faim).

La forme elle-même de ces divers poèmes, des trois premiers particulièrement, n'est pas non plus sans rappeler celle des cantilènes qu'offre André Gide à Nathanael. Cependant celui qui devait devenir le poète Magloire Saint-Aude et que ses contemporains ont surtout retenu, c'est-à-dire le poète douloureux et obscur, se laisse déjà entrevoir. Dans Diptyque, il avoue son « désespoir dolent » et reconnaît ses « sourires fanés ». Son Lamento est d'un vague qui fait hésiter sur son sens :

« Lointains éclaboussés de cuivre.
—Et leurs pas hâtifs, le long des allées.
—Leurs sourires amères
(mais effacés)
Longent les ténèbres
(Les ténèbres intenses et tranquilles).

Mais comment le bohême résolu aux goûts anarchiques, qui

Magloire ne tarde pas à devenir, ne se serait-il pas intéressé au mouvement surréaliste avec ses manifestes à la fois bruyants pleins d'injures et destructeurs du passé et qu'illustrent des oeuvres sensationnelles tant admirées ou tant discutées ? Magloire Saint-Aude est conquis et séduit par André Breton toujours à la recherche d'un nouveau langage poétique. Aussi le poète va-t-il renoncer aux visions cohérentes de ses premiers poèmes et à leur forme lyrique, pour saisir en profondeur des fragments de son existence aliénée de paria volontaire, qu'il transcrira dans une forme secrète née de l'informe. De poète, Magloire Saint-Aude est devenu anti-poète.

Il nous a laissé trois recueils de poèmes : Dialogue de mes lampes (1941), Tabou (1941), Déchu (1956), d'un même filon qu'on dit précieux, mais qu'il a vu en profondeur dans le sous-sol, avec pour nous la charge de le découvrir, non en le débarrassant de sa gangue ou, pour mieux dire, à travers cette gangue elle-même que notre regard doit finir par rendre transparente. Cet anti-poète, en effet, ne l'est que par rapport aux poètes du passé. Il reste poète à sa manière, selon une invention propre. Découvrir son art poétique c'est atteindre le filon de l'Oeuvre. Or, cela est possible.

Le premier des onze poèmes de Dialogue de mes larmes VIDE et le neuvième, RIEN, nous révèlent sous une sorte de lumière noire la manière de Magloire Saint-Aude.

Dans VIDE, le poète se donne pour préceptes :

a) le renoncement au lyrisme, c'est-à-dire à l'émotion :

« De mon émoi aux phrases
Mon mouchoir pour mes lampes.»

b) la densité extrême et voulue du poème :

« Recroquevillé dans mes yeux effacés
La peine le poème hormis les causes. »

André Breton a souligné avec admiration ce point de l'esthétique de Magloire Saint-Aude en même temps que sa réalisation par le poète : «Mais vous savez bien que tout est beaucoup trop « lâché » aujourd'hui. Il y a une exception Magloire Saint-Aude.»

c) La limitation stricte de la manière du poème à sa vie existentielle retrouvée de l'intérieur (La peine le poème hormis les causes) :

« Rassasiant mes yeux
Du convoi de mes yeux ressuscités... »

Mais quelle langue parle le poète, s'il ne veut plus de la phrase qui émeut ? Il nous la donne à deviner dans le poème « RIEN », en quelques mots précis et forts :

« Allobroge esthète textuel
Pour un silence en sel blanc comme
Un bol... »

Comme un barbare ou un primitif, qui ne fait pas de phrases académiques, mais qui est direct en peu de mots, Magloire veut être textuel. Tout le reste est littérature, disait l'autre, tout le reste est silence, pense le poète, un silence purificateur et pur, « en sel blanc comme un bol ».

La lecture de Magloire Saint-Aude nous met donc en présence d'un art dépouillé à l'extrême. De même que des peintres modernes pour s'exprimer ou présenter un thème choisi se contentent d'ensembles colorés, ainsi notre poète d'ensembles de mots, de mots suggestifs. Et si le dessin est nul chez des peintres d'aujourd'hui, de même la syntaxe est réduite ou inexistante chez Magloire. Le verbe actif y est rare, en effet. Il ne paraît que sept fois dans Dialogues de mes lampes et trois fois dans le même poème, Paix (Je glisse, je descends, je m'enlise). Cependant le participe passé se retrouve dans la plupart. Le poète l'a employé dans ce même recueil jusqu'à vingt trois fois. En général donc, l'écriture du poète est constituée de noms, du nom et de son groupe (adjectifs divers) et de mots liens.

Cet inventaire fait voir que la langue de Magloire Saint-Aude prend un caractère elliptique et par là s'enveloppe déjà d'une certaine obscurité. Si encore le lecteur savait exactement ce dont parle le poète dans ses poèmes ! Or le sens est énoncé en des choses réelles, qu'il nous faut d'abord découvrir pour les interpréter. Car la langue de Magloire Saint-Aude est métaphorique.

Nous voilà donc en présence d'une oeuvre codée et qu'il nous faut décrypter. Pour y arriver, il faut découvrir la thématique du poète et savoir de quels faits qu'il a tus (La peine le poème hormis les causes) sont nés ces divers poèmes.

Une première clef nous est donnée par Carl Brouard en une phrase, à propos de Dialogue de mes lampes : « Malade à l'hôpital, il (Magloire) a appris les divers pièges où saisir l'inconscient ! Ce qui équivaut à dire qu'au moins une part de ce rerecueil est exploration de l'inconscient. Ce que le poète obscur nous révèle lui-même :

Purifié, bas, sur ma clé (Larme)

D'ailleurs, c'est tout le poème LARME qui redit cet état d'inconscience dans lequel la maladie l'a plongé :

« Au dormeur de face sans visage,
Glacé néant par les fenêtres
Et seul sur ma gorge

Rien le poète, lent dolent
Pour mourir à Guadalajara. »

Nous retrouvons dans DIMANCHE cette descente dans l'inconscient :

« Je descends, indécis, sans indices,
Feutré, ouaté, loué, au ras des pôles... »

ainsi que dans PAIX :

« Je glisse, je descends, je m'enlise
Dans la laine de mon coma
Bon comme le lait de la sieste. »

Mais le thème dominant des trois recueils de Magloire Saint-Aude est le thème de la mort. Le poète au fond du coma, qui l'a coupé de la vie existentielle, au moins trois fois, s'est senti chavirer dans la mort. Il se présente à nous dans cette réalité pitoyable, en de nombreux poèmes, dont voici les vers les plus marquants :

Pour mourir à Guadalajara (Poisons, Dialogues)

Hors d'haleine dans la soie
Dans la baie de la mort. (Paix, Dialogue)
Mono chien avance
Vers l'étendard de la mort
Lue au sel de mes cils. (Tabou, II)
Sache ma mort,
Non l'églogue (Tabou, XIV)
Poème du prisonnier
Au glas des soleils remémorés. (Déchu, V)
L'Etoile du mendiant
Entend le souffle de ma mort (Déchu, VI)
Pour mon Guignol
A mon trépas écarquillé
Sur les quais du silence. (Déchu, VII)

Dans son inconscience hantée par la mort, le poète voit pourtant émerger des lambeaux de sa vie. Des détails çà et là et mis ensemble retracent son portrait :

Lié, mince, aux relents de rien sur ma cravate,
Mou comme l'inconnu et sur le chemin (Reflets, Dialogue)
Au port négligent adossé pour parler,
Hors de mes manches comme un Arabe. (Reflets, Dialogue)
Le poète, chat lugubre, au rire de chat.
Le coeur, léché, fêlé par les veilles (Dimanche, Dialogue)
Les yeux ouverts, les yeux à terre, (Tabou, VI)
Mon teint brun-more et d'archange. (Tabou, IX)

Mais l'exploration du poète est plutôt intérieure. On peut dire que Magloire Saint-Aude est tout entier dans son oeuvre. Avec ses goûts et ses dégoûts, sa paix et ses angoisses ses amours et ses aspirations.

Le poète qui s'est vu guetté par la mort ne l'a pas appelée à cris lyriques comme Lamartine. Il l'accepte cependant sans regret et dans la paix :

Dort enfin ma ferraille
Qui m'eût aimé
Aux issues, aux cités de mon image. (Paix, Dialogue)

Tandis qu'elle tarde, lui viennent au coeur des pensées de consolation :

« Aux feux intermédiaires,
Pensées douces comme des tasses de vent. » (Tabou,XIV)

Ces pensées, sans doute, sont de douces souvenances d'êtres charmants : Edith blanche, Magdeleines en dentelles de gaude, Maud qui l'attend dans le monde, Odette aux sommeils, Dolorès (Dolorès à mes cils inquiets). Heureux souvenirs (Au frisson des dentelles mon bel émoi). Mais intermédiaires et imaginaires. Le réel est cet environnement qui est d'un hôpital : « Le vent bossu du fiel » qui lui donne le haut de coeur. Il a subi les « Lamentations aux crachats des morts. »

Le réel encore pour le poète est de n'être plus que l'ombre de lui-même. Il en est humilié et nous le confie simplement :

Sans dieu livide... (Larmes, Dialogue)
Torpeur dans mon sang déganté sans amour. (Dim. Dialogue)
Dans la tente de l'aède
Dort l'or de ma lampe. (Tabou, I)
Je ne connais cistre et caduc
Emmuré dans ma face-hostie. (Tabou, II)

Il ose toutefois s'interroger sur l'avenir :

« Hors des bandelettes de mon siècle désuet,
Suis-je l'interprétateur des siècles,
Le vent sculpté du centaure ? » (Tabou, III)

Hélas ! Il ne croit plus à son génie. Son dernier recueil « Déchu » s'achève sur cette confession :

Derniers feux
Derniers jeux.
Pour mon Guignol
A mon trépas écarquillé
Sur les quais du silence.

Pour terminer cette étude par où nous l'avons commencée, revenons à Gide, au Gide des Nouvelles Nourritures, cette fois. il écrit :

« Et puis soudain les jeux sont faits ; rien ne va plus.

Alors, un beau jour, on entend dire :

— Vous savez... Gontran ; je viens de le revoir. Il est fichu. »

Ainsi, de Magloire Sainte-Aude à sa dernière maladie. Gide, à sa complainte, ajoute :

« On dit qu'il laisse une importante fortune. »

A interpréter. Notre poète, en effet, nous a laissé, à sa manière, un trésor. Celui que nous avons essayé d'apprécier à tâtons dans l'obscurité. Magloire Saint-Aude, poète, ou Ma nuit et ma lumière.

Frère RAPHAEL

PREMIERS POEMES

de

CLEMENT MAGLOIRE FILS

TRIPTYQUE

« quelque chose qu'il a failli perdre... »

GIDE

I

L'Aube apaisa leurs douleurs immenses.

II

Mais voici qu'au Crépuscule, des corbillards vides, revenant du cimetière, longent les mornes allées du Silence.
Ils songèrent à ceux qui dorment de l'éternel sommeil.
Et des larmes mouillèrent leurs visages fanés.
...D'un jardin embaumé montèrent les rires albides de jeunes filles qui baignaient leur nudité dans la fraicheur
du Soir.

Ils les virent.

Et, ayant contemplé la grâce harmonieuse de leurs corps souples et bruns, ils comprirent que la lumière du jour est douce et agréable...

Ils murmurèrent :

— « Lèvres mouillées et fraîches
« Fraîches comme des sources !
Elles ont la saveur du miel.
« Nous appuierons nos fronts moites sur leurs gorges menues...

« O, voluptés, voluptés divines, vous guérirez nos douleurs immenses » ...

III

Comme ils parlaient ainsi, la Nuit vint.
Et, voici, toute la nuit, des femmes lascives, et nostalgiques; bercèrent leurs rêves impossibles.
Puis, à l'Aurore, ils livrèrent leurs prunelles lasses aux douceurs du Sommeil.

LA RELEVE
1er MAI 1933

DIPTYQUE

I

— Car ne serait plus qu'un doux rêve
D'unir dans le velours
De l'heure silencieuse,
Nos sourires désabusés.

Obsédante mélodie,
Mais refuge de l'Insomnie !

II

— Ce désespoir dolent, que j'abrite,
En frissonnant, dans le Silence revenu.
La nuit de ton regard laverait
Mes soirs inutiles et mes jours fatigués !

Le dire, en pleurant, sur les routes du Monde,
Car j'ai déchiré le Masque.
— Et ce pénible cauchemar,
Te l'annoncer, en sanglotant,
Sur les routes du Monde,
Malgré mes sourires fanés
Et mes genoux ensanglantés.

LA RELEVE
1er AOUT 1933

DIALOGUE DE MES LAMPES

VIDE

De mon émoi aux phrases,
Mon mouchoir pour mes lampes.

Recroquevillé dans mes yeux effacés,
La peine le poème hormis les causes.

Limité aux revers sans repos,
Edith blanche ma face moi-même.

Rassasiant mes yeux
Du convoi de mes yeux ressuscités...

LARME

Sans dieu livide fragile le coeur,
Tranquille souple veilleur en cinq langues

Purifié, bas, sur ma clé.

Au dormeur de face sans visage,
Glacé néant par les fenêtres
Et seul sur ma gorge,

Cendres de peau aveugle en éternité.

DIMANCHE

A l'horizon des fièvres
Pour la voix au bal du poète.

Le poète, chat lugubre, au rire de chat.

Le coeur, léché, fêlé par les veilles.

Dites aux litanies délacées Edith
Le lieu le buste au gré de mon reflet.
Cloué, incomplet aux éventails
Dans ma douceur more.

Torpeur dans mon sang déganté sans amour.

Après-midi dénués à tire-d'aile.

Je descends, indécis, sans indices,
Feutré, ouaté, loué, au ras des pôles...

RIEN

Rien

Aux ulcères-consolations
De mes cils de limon,
Mes yeux en carton pourri
Aux feux vieux des guides.

Mon pouls seul comme Ibn Lo Bagola.

Le bruit soulevant mon âge.

Retourné, allégé, espacé,
Sans plâtre, sans date,
Allobroge esthète textuel
Pour un silence en sel blanc comme
un bol ...

PAIX

Paix

Plus de voix, plus de doigts
Au plaidoyer au gong des lacets.

Chaste au flanc de mes sueurs latentes.

Sur ma craie sans substance sans pâte
Le Chinois tisse ma mort.

Dort enfin ma ferraille
Qui m'eût aimé
Aux issues, aux cités de mon image.

TABOU

II

Je me connais cistre et caduc
Emmuré dans ma face-hostie !
Louanges qui de sourire mirages
A l'avenir su des cierges et de l'ardeur !

Pas de dieu, pas de lieu
Où lire les merveilles.

Je suis du rang
L'effet, le reflet.

Mon miroir, sur le plomb du siècle,
Homologue l'enjeu des vieux lords.

Mon chien avance
Vers l'étendard de ma mort
Lue au sel de mes cils.

III

Hors des bandelettes de mon soleil désuet,
Suis-je l'interprétateur des siècles,
Le vent sculpté du centaure ?

Je descends, déraciné et répété
Sur un cheveu préfacé de mes doigts.

Et comme douillet de frisonner
Où va, paix, mon coeur.

DECHU

II

Aux exploits du poète las,
Mon vitrail disloqué
Aux rails de la mélodie.

Pour ma belle fille naufragée,
Tel l'harmonica du voyou.

Vers l'araignée fêlée
Des stances moissonnées.

Sur le buvard aveugle
De mes talents éteints.

MAGLOIRE SAINT-AUDE Prosateur

ou

LE PEINTRE REALISTE DES ESTAMINETS

Le poète Magloire Saint-Aude, malgré les diverses tentatives des critiques pour éclairer son obscurité, demeure encore, du moins en partie, bien énigmatique. Il en va différemment pour le prosateur auquel on peut coller l'étiquette de réaliste.

Le dictionnaire Larousse définit ainsi le réalisme : «C'est une tendance que manifestent certains artistes et certains écrivains à représenter les faits et les hommes sous leur aspect réel, avec une objectivité qui ne cache ni les laideurs ni les vulgarités. »

Cette définition s'applique parfaitement aux trois oeuvres en prose de Magloire Saint-Aude : Parias (1949), Ombres et Reflets (1952) et Veillée (1956). D'ailleurs n'a-t-il pas choisi de faire revivre sous mes yeux les divers estaminets plus ou moins sordides, où il passait le plus clair de son temps ?

Magloire Saint-Aude sait regarder et peindre d'après nature les bistrots et leur clientèle. On s'en rend compte, par exemple, dès les premières lignes d'Ombres et Reflets : « Le bistrot était plein. Le patron, étique, lisait, à voix haute, en zézayant, Benito Sylvain. Il avait une barbe de cinq jours, le visage tout en os, une chemisette dépenaillée. Le jamaicain, dans son coin, riait, en gloussant. Le pianiste fredonnait Ti Sam d'Occide Jeanty. Le Guadeloupéen, qui avait la pituite, piétinait ses crachats... ». On voit les personnages dans leur vérité avec leurs tics et leurs gestes.

Il nous rapporte également leurs conversations avec naturel, sans rien taire de leur banalité ou de leur prétention. Nous lisons dans cette même page d'Ombres et Reflets : quelqu'un dit :

— Vous mangez trop de sucre, petit garçon : le sucre donne des vers ...

— Allons donc ! fit le pianiste, qui était sage, le sucre est un aliment; et puis, c'est connu, notre organisme recèle des vers ...»

Magloire Saint-Aude excelle surtout à nous faire entendre les lamentations de ses compagnons de misère en pleine beuverie ou quand, la bourse plate, ils sont contraints de jeûner :

Et l'homme frappa du pied :

— Moi-même, je dois deux mois de loyer. On m'a assigné et...

— Et ?

Il se tut. Tout le monde regardait maintenant le pianiste, qui racontait à son tour :

— Moi-même, j'ai laissé sept enfants à la maison, sans rien. Et puis ma femme, et puis ma mère ...

Le Guadeloupéen dit :

— Regardez mon pantalon. C'est la nuit que je circule. »

Aux miroitements ou au lyrisme du style — on l'aura déjà remarqué par les citations — le peintre des estaminets préfère la véracité et le langage qui lui donne force et relief. D'où chez Magloire Saint-Aude un style plein de verdeur, faubourien parfois et jusqu'à la crudité, un style authentiquement indigène, truffé de détails révélateurs et d'expressions populaires. Détachons de ce même texte, que nous avons déjà utilisé, quelques exemples : « Alors le Guadeloupéen, entre deux râles, proféra un juron, ce qui fit éclater de rire la souillon Adancie, qui n'avait pas de soutien-gorge.

Le franc-maçon, musicien poète, se leva en sursaut, et il se mit à se battre contre sa chaise, pour en chasser les punaises...»

Elle est inoubliable aussi cette reproduction d'une petite scène prise sur le vif dans toute sa vulgarité et qui termine cette première page d'Ombres et Reflets : « Dans la galerie, la vendeuse, après avoir contemplé ses chaudières gorgées de nourritures, se retourna pour dévisager, avec mépris, tous ces flâneurs, « ranceurs», crasseux porteurs de déveines, « audienceurs » des midis en fatras...»

Toutefois, le poète qui demeure en Magloire Saint-Aude, s'élève parfois au-dessus de ces réalités lamentables et douloureuses, pour glisser, comme un rayon de soleil ou quelques mesures de chanson, une phrase de douceur ou d'admiration : « Le soleil de six heures inonde ses beaux cheveux noirs, saccagés. » — «L'heure, floue, était pacifiante, comme le crépuscule à Hinche... » (Ombres et Reflets). Cette attention à la poésie qui sourd des êtres et des choses dégage un instant le lecteur des tranches de vie déprimantes de ce pilier d'estaminet.

Sans se faire le centre de ses bistrots habituels, Magloire Saint-Aude y paraît toujours tel qu'il est. C'est ainsi qu'on a tôt fait de le reconnaître dans « Parias », sous le pseudonyme de Desruisseaux. D'ailleurs, dans toute son oeuvre en prose, il est celui qui regarde, recrée et juge : il se fait par là connaître avec ses misères, ses rancoeurs, ses dégoûts. On apprend ses dernières lectures, les poètes qu'il préfère, ses idées sur la société, toute sa vie en un mot.

Son existence de bohême s'éclaire parfois de rencontres féminines. Mais celles-ci glissent bientôt vers des liaisons où le poète s'avilit. La dernière moitié de Parias raconte ses relations avec Madame Adrien Santiag, femme de lettres étrangère, et qui devient sa maîtresse dans une atmosphère de tragédie sordide. Ces pages laissent croire que Magloire Saint-Aude n'était pas bon à aimer.

Ajoutons que son court récit « Veillée » est particulier. L'écrivain y raconte l'histoire de sa veillée bouleversante près d'une femme qui avait succombé sans maladie et sans agonie à une mort qui « n'était pas, disait-on, une mort naturelle. » « Veillée » est à la lettre macabre jusqu'à l'épouvante : « Dans le demi-jour qui suivit, Thérèse ouvrit grand ses yeux, des yeux étrangement beaux, d'une gaieté sensuelle, inconvenante, jusqu'à la cruauté.

Je me fis à la violence, et je parvins à me lever, comme un automate, pour clôre les paupières de la défunte ... L'épouvante glaça mon sang, et une légère fumée s'échappa de ma veste. »

L'oeuvre en prose de Magloire Saint-Aude n'est, en définitive, qu'un document, parfois monotone, sur la vie d'un groupe

de ratés de ce qu'on appelle la petite bourgeoisie et de sa promiscuité avec les gens du peuple. Document qui n'est pas à proprement parler crapuleux, quoique certaines pages en méritent l'épithète, pour la raison que l'écrivain n'est pas un maniaque de l'obscénité et qu'il n'a pas le langage ordurier : qu'on le compare à Céline ! Sa lecture n'écoeure pas, elle suscite plutôt la pitié pour une manière de vivre en paria, à la fois misérable, ennuyeuse et révoltée.

MAGLOIRE SAINT-AUDE

OMBRES ET REFLETS

Le bistro était plein. Le patron, étique, lisait, à voix haute, en zézayant, Bénito Sylvain. Il avait une barbe de cinq jours, le visage tout en os, une chemisette dépanaillée. Le Jamaicain, dans son coin, riait, en gloussant. Le pianiste fredonnait Ti Sam, d'Occide Jeanty. Le Guadeloupéen, qui avait la pituite, piétinait ses crachats. Les voyous, aux alentours, s'injuriaient. Dans la galerie, deux hommes, environnés de chiens, mangeaient du mais cuit, les yeux dans le plat. Le « chulo » apprit qu'Ayda était enceinte. Alors, le patron interrompit sa lecture. Il regarda les étagères, ses pantoufles, la rue, le plafond, et enfin ses ongles.

Portail Jean-Ciseaux, neuf heures du matin.

Un gamin, en courant, entra dans l'estaminet. Il glapit :

— Deux douces-aux-pistaches !

Le boutiquier sursauta, car il rêvait.

Quelqu'un dit :

— Vous mangez trop de sucre, petit garçon : le sucre donne des vers ...

— Allons donc ! fit le pianiste, qui était un sage : le sucre est

un aliment ; et puis, c'est connu, notre organisme recèle des **vers**...

— Tout de bon ?

— Mais oui : nous sommes tous des pourritures ambulantes ...

Alors, le Guadeloupéen, entre deux râles, proféra un juron, ce qui fit éclater de rire la souillon, Adancie, qui n'avait pas de soutien-gorge.

Le franc-maçon, musicien-poète, se leva en sursaut, et il se mit à se battre contre sa chaise, pour en chasser les punaises ...

Le petit mulâtre, resquilleur et idiot, annonça qu'il logeait chez sa soeur. On ne l'avait pas questionné, pourtant... Ah oui, sa soeur : « elle avait la gorge plate comme celle d'un homme » (Maupassant) ...

La Muchacha, de qui je n'attends plus rien, sauf son mal gorge, s'amena, plus séduisante dans ses habits masculins. Talons hauts, cheveux de bal, elle avait la nausée des beuveries répétées : elle héla un bus, et partit sans rien dire.

Le soleil à onze heures était atroce, Chomeurs, sans vestes et sans boussole, pas une tournée depuis deux heures ! A midi, ils dormiront ...

— Pas chez moi ! hurla le boutiquier.

— Oh là-là !

Et l'homme frappa du pied.

— Moi-même, je dois deux mois de loyers. On m'a assigné, et ...

— Et ?

Il se tut. Tout le monde regardait, maintenant, le pianiste, qui racontait, à son tour :

— Moi-même, j'ai laissé sept enfants à la maison, sans rien. Et puis ma femme, et puis ma mère ...

Le Guadeloupéen dit :

— Regardez mon pantalon. C'est la nuit que je circule.

Et le poète de Gressier, qui chassait les mouches :

— Et moi ? Je dois trois gourdes d'acassan.

Le patron soupira :

— Quelle situation !

Et à regret :

— Eh bien, messieurs, que voulez-vous, j'offre une nouvelle tournée ...

Or, le futur sociologue qui, jusqu'ici, n'avait pas articulé une parole, sortit de son mutisme.

S'étant gratté la gorge :

— Ecoutez, messieurs ...

Il tira un papier :

— « Le destin des peuples est sur les genoux de Zeus » ...

Hargneux, le maître de la maison l'interrompit :

— Non, compè : pas de politique ici ...

Dans la galerie, la vendeuse, après avoir contemplé ses chaudières gorgées de nourritures, se retourna pour dévisager, avec mépris, tous ces flâneurs, « ranceurs », crasseux porteurs de déveines, « audienceurs » des midis en fatras ...

La Muchacha, aux yeux las, fume une « Splendid », après avoir bu, comme le Cubain, un café quasi-amer. Le soleil de six heures innonde ses beaux cheveux noirs, saccagés.

Le zinc ne soutient plus la torpeur du poète errant, « pur, à force d'avoir purgé tous les dégoûts » : Baudelaire.

Le vent entre, neutre, dans la somnolence du matin encombré.

Le chant de la Camargo évente l'espoir.

Elza, en robe-fourreau, est coiffée, comme pour un bal, avec

des haillons aux pieds. Mince, et mauve, pour le mauvais oeil, elle dit le songe, comme Claudia Procula.

Hermite exangue perd ses dents, le jupon dépasse de sa robe ; rides ; et des poches sous les yeux ; et son rire de crécelle ; elle enfantera un lézard ... Or, son haleine est dans ma bouche. Elle demande, lugubre, le talisman.

— Non, Carabosse ...

Manège des peines escamotées. Tout finit, ma douce fille, douce comme la craie, et comme le souffle de Mallarmé :

Et ma lampe qui sait pourtant mon agonie ...

La pendule indiquait sept heures 10. Le propriétaire du bistro, après avoir bu son café, ne fuma pas. Etant, disait-il, un fumeur enragé, il ne vendait pas de cigarettes dans sa boîte, crainte de la tentation ; ce qui ne l'empêchait de fumer celles des autres ... S'étant copieusement gratté la jambe, il se leva pour regarder la rue. Aucun client n'était en vue. Alors, il appela le boy, et se fit acheter une « Splendid » pour cinq cobs. Et il se mit à tirer de larges bouffées du tabac blond. C'était un grand garçon dégingandé, courtois et méfiant.

Un des habitués de la maison s'amena jeune homme de famille, battu par l'adversité, chômeur résigné, il faisait les commissions du patron et celles des clients aisés. Il avait soif, mais il n'osa réclamer une absinthe du maître de la maison, attendant qu'un camarade la lui offrit. Or, le camarade qu'il attendait, et qui vint, et qu'il salua avec effusion, était, par malheur, de méchante humeur, ce matin-là : son médecin lui avait prescrit, pour quatre semaines, le régime sec. Et le buveur sacré d'alcool se mit à se lamenter : son foie était détraqué, il n'avait pas d'appétit, il maigrissait ...

Les autres l'écoutaient sans rien dire. Le jeune homme en chômage avait les lèvres pincées ; le patron regardait le pleurnicheur d'un air hébété, la bouche ouverte, comme pour happer des mouches.

... Le troisième « client » qui entra dans l'estaminet ne demanda pas, non plus, à boire. Plus ventru que le bonhomme Michelin, il s'enfonça dans l'un des fauteuils, branlant, du lieu, lourdement, au risque de le briser, après avoir salué tout le monde, avec une condescendance affectueuse. Et il raconta que sa mère était à l'agonie, et il narra ses embarras d'argent. Il croisa ses jambes difficilement, avec une grimace. Personne ne rit, car il était président de loge ...

Le quatrième personnage qui vint s'asseoir, familièrement, à côté du patron, sur un banc, en tourmentant sa canne, était un militaire retraité. Bon buveur, de naturel jovial, il était, ce samedi-là, « en médecine » : je veux dire qu'il avait pris un purgatif. Donc, il n'était pas d'humeur à trinquer ; et il était triste comme mon ombre, et, par surcroît, irrité des infidélités de sa femme.

Restait le cinquième familier de la maison. Il pénétra, en gesticulant, dans le bistro : il avait; lui aussi, une mauvaise nouvelle à annoncer. Voici : il avait perdu, au jeu, cent gourdes ; mais il ne commanda pas du Barbancourt ...

Et le maître de l'établissement ne disait toujours rien !

A croire que nous étions dans une chapelle au confessionnal,— et non dans une taverne !

L'habitude de s'occuper des autres dégénère, parfois, chez la plupart des Haitiens, en curiosité ridicule. On serait tenté de donner raison à cet Américain qui a dit de nous que nous avons une mentalité d'enfants de sept ans...

On trouve, dans certains bazars de Port-au-Prince, à des prix bas, des vêtements et des chaussures presque neufs. Mais voici : nombre de nos amis qui touchent à la semaine un salaire dérisoire, n'achèteront par chez Paul Guéry un complet « second-hand ».

— Pourquoi ?

Edgard hésite, puis, dédaigneusement :

— Je ne porte pas les « Odéides » ...

Les oisifs, au café, dévisagent le compagnon de l'avant-veille avec une attention de détective sur la piste d'un filou. Le nouvel arrivant, un peu étonné des regards inquisiteurs de l'assistance, baissa la tête : la braguette de son pantalon est, peut-être, déboutonnée ? Mais non.

— Et alors ?

Il n'y a rien, sinon que Dessources est vêtu d'un complet bleu-marine, neuf.

Et les désargentés, envieux, de s'exclamer :

— Coumabo ! Nèg fait plum, compè,

Plus tard, le camarade franc-maçon, qui se dit « libéré » des préjugés du milieu, se tourne, menaçant, vers le gamin des rues. qui glapit dans le dos du marcheur :

— Odéide, modern' style.

Au lieu de continuer son chemin sans sourciller, le chômeur au pantalon « Odéide » se fache.

— Pourquoi se facher ?

Mais la lèvre de l'homme tremble de colère. Et bête :

— Ce garçon est un impertinent ...

Et il veut se battre contre le voyou en vadrouille, qui se tord de rire ...

Au carrefour, une femme blottie contre les coussins d'une Nash, plus belle dans son corsage haut-boutonné, a agité sa main vers mon regard une lueur de gaîté dans ses yeux liquides.

Et le camarade, aussitôt :

— Quelle est cette femme ?

Haussant les épaules :

— Eûh ...

— Eh bien ?

— Eh bien, eûh ... c'est la Muchacha ... Non : c'est lady-Gay ... Non : c'est Odette Santiag ... Voilà.

Le musicien franc-maçon ne paraissait pas convaincu. Il me demanda, comme contrarié, une cigarette. Puis des allumettes.

Nous marchions toujours. L'homme toucha mon avant-bras gauche :

— Où allons-nous ?

— Au marché.

— Non ?

— Mais oui : pourquoi pas ?

Nous entrâmes au marché. J'achetai des figues.

Et le camarade, tout de go :

— Il faut envelopper cela !

— On va nous critiquer.

— Et après ?

L'heure, floue, était pacifiante, et cuivrée, comme le crépuscule, à Hinche. Un nuage voilait le soleil. Une écolière laissa tomber son ardoise. Elle se pencha : sa gorge était douce, menue.

— Elle n'est pas brisée, dis-je

— Quoi ?

— L'ardoise ... Elle a des seins splendides.

— Qui ?

— La jeune fille ...

Nous allâmes au quai Christophe Colomb, puis sur la jetée.

— Voici le dragueur, s'étonna mon compagnon, comme s'il le voyait pour la première fois.

Or, l'haleine du vent de mer situait ma pensée à Ca-Ira; sur la plage, au flanc de l'écolière déshabillée ...

Le soleil était là, dans la cour, attendant les dormeurs. La pre-

mière, Florentine ouvrit la porte de la chambre, sa natte sous le bras ; puis vint Lamercie, une fillette de cinq ans, en loques.

Florentine était laide. Elle avait les yeux caves, la figure plate, et singeait tout le monde. Après ses ablutions, elle dit :

« bonjour » aux deux journalistes, qui fumaient, sans se parler, le regard par terre. Delage, le maître du logis, parut, le visage en papier mâché. Comme Florentine, il ne salua qu'après s'être rincé la bouche. Il s'assit. Et puis les lamentations commencèrent. Le lait avait trop d'eau. L'acassan n'était pas suffisamment épais. Tinave réclamait trop d'argent pour ses chroniques. Le journal n'avait pas de recettes. Guy-Marie était un élève paresseux. Poitevien avait une veste trop longue.

Les latrines puaient. Chaque matin, les locataires venaient y déverser leurs déjections, et, pour comble, les femmes y faisaient leur toilette intime.

Suétone raconte qu'après la bataille de Bédriac, Vitellius ; pour noyer l'odeur des cadavres, fit servir du vin à ses légionnaires. Pour noyer l'odeur des latrines, ces messieurs buvaient, ferme, des punchs-au-citron.

En deçà de l'appartement de Delage, la voisine Elvire, entretenait un jardin potager, qu'elle arrosait, chaque matin, sous l'oeil goguenard des hommes, qui aspiraient de larges bouffées de « Splendid », après chaque rasade.

Le café était prêt. Florentine alignait les tasses dans le plateau.

Après le café, le pousse-café. Et puis la bonne humeur venait, sous l'influence de Dionysos.

La tonnelle n'avait pas encore de toiture : on recherchait l'ombre, mais le soleil, tenace, était là, ici, partout.

Enfin, un nuage le voilait.

Lamercie, en titubant, apportait l'eau, dans des marmites trop lourdes pour ses poignets.

Rither se plaignait de sa constipation. Il la combattait avec de

l'huile minérale. Sans résultat. Il se mit au régime des mangos-fil. En vain.

Hugues eut la pellagre, et Tinave une gueule de bois de trois jours.

Tinave ne pouvait lire une page d'auteur haitien sans y trouver des erreurs de syntaxe, ou des fautes de goût.

Florentine, quoique laide, a une gorge insolente de fillette mûre pour l'amour.

Voici Dégrot, insinuant et myope, gai, prêt pour la riposte, et la blague. Et il parle, d'une voix où dort un rire de paillard. Il lorgne la bouteille ; et, comme elle est vide, elle prend, avec Lamercie, le chemin de la boutique de Rodrigue, à dix pas. Et Jo J., le veinard, s'amène, édenté, en même temps que le breuvage ensoleillé.

Une légère contrariété change l'humeur de certaines personnes, qui se vantent, pourtant, d'être bien équilibrées. Un verre brisé, au café, par un noceur turbulent, irrite la barmaid, jusqu'à l'incivilité. Le rédacteur, qui a oublié son stylo chez son amie, s'arrache les cheveux. La ministresse a une crise de nerfs parce que Lucie a égaré le collier de Gladys. Le sous-ministre, qui croit aux succès d'école, frappe son fils, lequel, aux examens, n'a pas eu de notes satisfaisantes. Et Yolande est maussade ; la prude Madame Eveillard rembarre sa fille, parce que « l'imprudence de beauté » (L.-L. Céline) a demandé à l'auteur de Paria un exemplaire dédicacé de Dialogue de mes Lampes ... Et la Muchacha, affolée de colère, déchire Arcane 17, parce que l'évaporée ne trouve pas son dentifrice dans le tiroir de la table de nuit.

Ceux dont la profession exige la longanimité, voire un souriant optimisme, perdent leur sang-froid. Nous voyons des infirmières, à l'hôpital-général-haitien, humilier, par leur morgue, un blessé douillet, ou un médecin atrabilaire rudoyer le prisonnier

scrofuleux; ou bien le garçon de salle tarde à apporter un verre d'eau à un paludéen qui frissonne.

Dans les ministères, certains chefs de division ou de bureau, répondent par un haussement d'épaules à une demande de renseignements quand la secrétaire-dactylo ne vous regarde pas des pieds à la tête, comme on toise un mendiant, pour vous annoncer que « le ministre n'est pas là » ...

La sottise de nos Ghislaines en uniforme les situe dans un climat de petits bonheurs ridicules, douceâtres et étroits. C'est Mona qui se gausse du Surréalisme, et critique l'obscurisme. Que valent la jactance de nos Magdalas insignifiantes, ou l'homélie d'un primaire vaniteux ?

L'extrême susceptibilité de la plupart des Haitiens engendre ces petites peurs, qui compliquent l'existence, et la gâchent. Une plaisanterie, inspirée de la camaraderie, est considérée comme une méchanceté ; une allusion spirituelle et bienveillante, comme une insulte. Une fantaisie de poète en gaieté est une provocation. Et le baiser, ébauché, de la main, à l'adresse de la dactylo aguichante, n'est pas un compliment, mais une déclaration d'amour ...

Nous attribuons aux autres nos propres intentions. Des querelles surgissent pour des bagatelles. Ou bien des mécontents dénaturent l'amabilité d'un post-scriptum.

Et l'on hésite à établir une épicerie, parce que son vis-à-vis est commerçant. Et la vendeuse de café toise Pamélie, qui installe sa marchandise dans une tonnelle attenante à la mienne. Le soleil ne luit plus pour tous.

Beaucoup d'hommes mariés considèrent leurs femmes comme des esclaves. Plus jaloux qu'Othello, ils sont prêts, si Madame bavarde avec le voisin, à recourir à des extrémités criminelles.

Pour d'autres, au contraire, l'épouse est un ange, et les folies de la bien-aimée sont vite oubliées. En revanche, certaines femmes, parce que trop luxueusement dotées, mettent leur mari en tutelle.

Mille riens, s'ils ne le tuent pas, affaiblissent l'amour. Voici que Elza, pour dormir,met une chemise trop ample, et Maurice se fâche. Maud, au spectacle, parle à voix trop haute, et applaudit bêtement. Ou bien Olga parle la bouche pleine.

Des époux, que l'on croit heureux, ne le sont, parfois, qu'en apparence. Quoique au lit, Monsieur et Madame peuvent être distants l'un de l'autre, et poursuivre, comme Diogène dans son tonneau, leurs rêves solitaires... C'est qu'Edith, en colliers, catogan, bracelets, est fastidieuse, à force d'être présente, et les souillons dépeignées renouvellent le frisson.

... Vous souvenez-vous, amie, des fronts légers du rendez-vous, des dents lacées ? Vos yeux étaient pleins d'eau, comme l'agonie. Nos silences paralysés renouaient la folie. Sous ma lampe, vos sourcils secouent les mouches ratatinées. Obscur soupirail, chaque églogue vous appelle.

Etrange dessein pour une bagatelle.

Les épis de mais s'accumulaient sous la table, à côté des calebasses vides. Les balais, étiques, ligotés, grimpaient vers le plafond. Dans la pièce voisine, on brûlait de l'encens. Le fumeur de pipe s'entourait de crachats. Le boy écrasait des puces contre ses ongles. Impossibles les chaises, saturées de punaises. Et la femme se coiffait avec un soupçon de peigne, quand un homme entra, et dit :

— Eloy, un grog. Je vous paierai plus tard ...

Et il happa une bouteille.

— Non, non, non, protesta la vendeuse. Pas de crédit. Voyez mes pieds : Je rassemble des cobs pour une paire de souliers. Les fêtes arrivent.

Une mélancolie douce, nonchalante, flottait dans l'appartement aux planches disjointes. Le soleil mettait des sueurs aux fronts. Dehors, les chômeurs, les mains dans les poches, regardaient passer les voitures. Le poète anémique de Gressier, aux chaussures délabrées, buvait un mabi amer.

Ploum vint, en gaieté, et sa voix de stentor secoua un instant la torpeur.

Et on commenta les récents matches Haiti-Jamaique-passionnément ...

Il ne s'agissait plus de sports, car le fumeur de pipe prononça, solennel :

— Messieurs, l'honneur national est sauf : buvons à la victoire de nos couleurs ...

Or, le boy aux puces bâilla, de fatigue et de faim. On le toisa. Pierre N. le regarda avec mépris : décidément, ce vagabond en loques ne comprenait rien aux discours des hommes éclairés ...

Une fillette sans dessous réclama cinq cobs, en lorgnant les épis de mais.

De l'autre côté, les filles en haillons mettaient leurs nattes au soleil, en fredonnant :

Ferraille-oh,
Lan-main qui moune
M'—quitté bagui-cilah ?

La nausée des libations tumultueuses lui donnait un coeur mou, un visage en papier mâché, des yeux flous. Il vint s'asseoir entre les compagnons de la veille, maudissant la migraine qui le harcelait depuis l'aurore. Desruisseaux lui offrit une cigarette. Il refusa. Alors, on lui remit de l'aspirine :

— Prenez cela. Cela vous fera du bien.

Le musicien franc-maçon entra, très gai, en chantant : « La Madelon ».

La patronne s'offusqua de la jovialité du chanteur :

— Pas de scandale chez moi.

L'autre se tut, grinça des dents le juron ne sortit pas.

Larmoyante, la femme apprit :

— Il n'y a pas une goutte d'eau dans la maison.

Pierre N. tira sa langue, balbutia de rire:

— Alors, madame ne s'est pas lavée ce matin ...

Jérôme caressa sa barbe de dix jours, corrigea un rictus

— Ne dites donc pas cela, mon cher ...

Il se leva:

— Lucy, donnez-moi une bouteille, je vais vous en chercher, de l'eau ...

— Pas la peine, dit la femme, voici la marchande ...

On remit cinq cobs à la porteuse d'eau.

On emplit les calebasses, la cuvette, le sceau.

Jérôme, soulevant une calebasse, déclara tout à coup à Desruisseaux:

— Je viens de rencontrer madame Zède. Elle est splendide.

L'autre, placide, regarda une souris qui grignotait une cassave:

— Vraiment ?

Le vent malmenait le journal, étalé, comme un tapis, sur la table.

Curieuse. Lucy questionna :

— La femme de qui ?

Jérôme cligna de l'oeil dans la direction de Desruisseaux. Lucy hocha la tête, d'un air entendu. Or, à ce moment, un brouhaha, dans la rue, les fit sursauter. Une voiture venait de heurter, à mort, un cycliste, qui de côté, se gaussait d'un cordonnier soûl ...

Nos bizarreries ne heurtent point l'indifférence des jours, ni le mutisme du sage. « Je n'ai pas le temps de lire », me dit ce comptable, « rangé », et fat. Son passe-temps favori, c'est, paraît-il, de faire des enfants à sa femme, et d'accompagner Madame au cinéma et à la messe. Et cet autre me regardait comme on dévisage un aliéné, quand, en entrant dans l'autobus, je ne saluai personne. Et cette jeune fille me toisait, parce que, avant de déplier le journal, dans le transport en commun, mon pied, involontairement, heurta son pied, — un joli pied, certes... On est là, serrés comme harengs en caque, et quand votre épaule agite un sein moelleux, on ne s'en prend pas au conducteur, non, mais on en veut au voisin inconnu, qui tousse de plaisir ...

Et, plus tard, le questionnaire stupide:

Q. — Pourquoi ne portez-vous pas de chapeau ?

Réponse:

— Je me porte bien sans chapeau.

Q. — Qui est Mona, dans Parias ?

R. — Hum !

Comme j'allumais ma pipe :

Q. — Vous fumez la pipe, maintenant ?

R. — Vous le voyez ...

Et citant Eugène Hublet, mort à la guerre:

Je veux être celui, flegmatique et joyeux.
Que tête avec lenteur sa pipe culottée.
Et vit tout uniment, loin de l'heure agitée,
Son tranquille mépris des hommes et des dieux ...

Et puis je me dirigeai vers les ateliers de l'imprimerie de l'Etat.

A l'angle des rues Killick et des Casernes, un camarade me héla pour me réclamer une cigarette. Comme je lui tendais la flamme d'une allumette, il me fit observer que la femme du Ja-

maicain et le cordonnier en chômage me dévisageaient avec curiosité...

Réponse :

— Vous croyez ? Ce sont des gens qui n'ont rien à f..., sinon qu'à s'occuper des autres ...

En sens inverse, l'écolière chinoise, aux yeux « mourants », piétinait mon ombre. Et, sous le beau soleil port-au-princien, la douceur de son regard pacifiait mon coeur.

En même temps que le nombre des divorces augmente, le rythme des mariages s'accentue. Si des bagatelles nous désunissent, elles nous lient également. C'est un regard «mourant » appuyé contre la fatigue de l'insomnie, la naissance d'une gorge qui défie, une mousseline qui frissonne, ou Yolande décroise ses jambes... Et nous voici enchaînés aux lassos en maraude.

Mais notre instabilité et les lendemains monotones remuent le désordre. L'espoir a beau égayer le bal, la fragilité de nos desseins blesse nos discours ...

Chère amie,

Vous m'avez voulu du bien, mais le rappel de vos souvenirs galants empoisonnait nos étreintes. Votre voix, au bain, endurcissait mon poème. Les monologues de vos sommeils accéléraient le pouls de mon mépris.

Néanmoins, mes attentions pour vous subsistent. Vos dons sont incontestables, mais vos essais nagent, le plus souvent, dans le galimatias. Vous attaquez le surréalisme, parce que, dites-vous, « obscur ». Vos turbulences inspirent la pitié, non l'aversion. Mes étoiles chantent dans mes galeries, et le miel du sage embaume le fil de mon dialogue. Les paupières des angoisses bai-

sent les issues du songe. Vos ongles égratignent l'émoi. Voici l'étrange apaisé, Magdala des convoitises gelées.

Bien joyeusement à vous...

à Alfredo Russo

Le chic, ces jours-ci, pour nos Port-au-Princiennes, est de porter des verres octogonaux, encore que nos beautés, pour la plupart, aient la vue normale. Pour René Piquion, qui est affligé d'une myopie excessive, le port des lunettes est une gène. Pour d'autres, c'est un ornement d'élégance. « Vérité en-deça des Pyrénées, dit le philosophe, erreur au-delà ». Nous avons vu, chez Mme Domond Dominique, un chauffeur, qui n'est atteint d'aucune infirmité visuelle, payer une paire de lunettes vingt dollars.

Si vous lui remontriez sa bêtise, il se fâcherait.

— Avec raison, dirons les opticiens, ce snobisme augmente nos recettes ...

Les verres fumés, à ce que nous sachions, sont faits pour protéger les yeux contre le soleil ; mais les snobs les portent, le soir, au cinéma, et au théâtre. Gageons qu'ils ne les enlèvent pas pour dormir ...

Néron, selon Suétone, avait la vue basse; mais l'usage des lunettes était ignoré de l'antiquité. Et voici que, de nos jours, les Américains portent des verres invisibles.

En gaieté, nous en devisons, au café, quand s'amena Victor, le regard mauvais, en colère.

— Qu'est-ce qui ne va pas ?

Il y avait ceci : sa femme l'avait abandonné. Révoqué depuis un mois, il était chômeur. En poche, pas un cob. Pas même, un mégot.

Et le soleil riait contre ma veste. Au loin, des écolières nubi-

les, excitées, s'embrassaient... A l'horloge, sept heures du matin, place sainte Anne. Et, le bohême jouait au bésigue ; avec Lafontant. Rires, et on écoutait le mari malheureux sans rien dire.

Le Syrien, diseur de rien, toujours en instance de départ pour le Vénézuela, entra à son tour dans le bistro. Et il se mit à gueuler, soûl. Puis un autre flaneur vint, vaniteux et loquace, qui vanta les Etats-Unis et Eisenhower. Et un autre cita Bossuet et Tacite. Et un autre : Bacon et Jésus-Christ:

-Neuf heures et, tous, ils avaient la gueule de bois, hormis un Jacmélien, qui se mit à réciter le Cid ...

La mode, ces jours-ci, est en robes longues. Il semble qu'elles soient plus confortables, et ajoutent à l'élégance féminine.

Mais ce chic dérobe à nos regards le galbe des jambes dorées, et restreint le champ de notre curiosité, quand les beautés sont haut perchées.

Les fantaisies du vent ne dévoileront plus les hautes lignes, et Madeleine, en ramassant son bijou, ne craindra plus l'oeil indiscret de Bob.

Il est vrai que les personnes de sexe faible portent aussi le pantalon, mais court et étroit, comme un caleçon de bain. Pantalons courts, jupes-longues, la mode a de ces contrastes.

Nous marchons têtes nues, en dépit du soleil, et beaucoup de nos amis affectionnent les vestes longues, qui rappellent des pardessus. Ces messieurs envieraient-ils le beau sexe ? Il est vrai que, par leurs manières, certains hommes sont femmes : Ils sont loquaces, curieux, vaniteux, tripotiers. Ils rient pour des riens, maudissent la chaleur, et ne feront pas huit kilomètres de marche.

La femme, c'est connu, a toujours imité l'homme. Nous voyons nos ladies se promener en vêtements masculins, et Mona préfère le pantalon d'équitation aux robes de dormir.

Réjouissons-nous de ce snobisme, qui décuple nos désirs.

à Léon Laleau

La stupeur, la soif, quarante degrés de fièvre, l'anorexie, n'ajoutent rien à l'angoisse. Le vin de Julio Rastelli, qui n'est pas l'amontillado, réchauffe le sang, et le coeur.

Le mal dormir, la sotte parole, la véhémence des convictions, l'amour, le vide des phrases, l'égoisme, retournent : c'est une lassitude douce, sans soleil, monotone.

L'on ne s'étonne de rien : ni du bluff, du mensonge, de la jactance, des insignifiances. Et de ma belle fille sans histoires.

Les araignées du cauchemar, le poison des nuits, le froid aux mains, les poèmes, l'âge, le frisson au corsage des femmes, se succèdent, sans lyrisme, et sans émoi. Habitudes, palabres au bistro, dactylos ponctuelles, boutiquoirs sans fantaisies, « personnages » sans conversations.

Et mille bruits troublent le sommeil : les chiens qui aboient les « shines » frappant la brosse à chaussure contre leur boîte, les avertisseurs des voitures, les tumultueux camions de l'armée, les nourrissons affamés qui crient, les radios, les collégiens recevant une fessée de leur mère hystérique, les faiseurs hurlant au café.

Montagnes pacifiques, savourer le lait des siestes, sans musiques, sans saluts, sans rôles, sans voix, hors des puérilités; des palinodies, des bienvenues fallacieuses.

Et le leit-motiv : la chaleur sur Port-au-Prince ; Edith qui va à New-York ; les déguenillés, dont il faut débarrasser la capitale.

Et, à l'aube, après le café, dans la banlieue, la minute d'euphorie, gâchée par les conseilleurs :

— Où allez-vous ?

— Je me promène.

— Contre les douleurs au foie, prenez du sulfate de soude.

— Mais je n'ai pas mal au foie.

— Contre la nausée.

— Je n'ai pas de nausée.

— Pour la grippe ...

— Je ne suis pas grippé

— Mais vous étiez malade ?

— Vous le voyez : je suis guéri.

Et, le dimanche, la plage, encombrée d'étrangères en maillot collant :

— Madeleine, tu vas prendre froid.

— Yolande, ne t'éloigne pas du rivage.

Beaux soleils, beaux galbes mouillés. Et boire un seven-up, hors de cette marmaille en cheveux potelée, surveillée...

Midis accablés, le coeur est mou, le stylo vide, le ciel noyé de nuages.

Au dancing, la fille, qui n'est pas Odette Joyeux, est taciturne, belle de hanches, mais froides, et lente ; ténébreuse comme Olga.

— Vous prenez un canada-dry, amie ?

— Non, un cream-soda froid.

Et puis le lit, les draps frais, les cheveux parfumés. Ombre, Paix, Fièvres vaincues. Et, aux tempes, l'eau de la volupté ...

Carpe diem.

VEILLEE

La morte était couchée dans un lit étroit. Noire et belle, elle semblait dormir, allégée, on dirait, de la peine de vivre.

o O o

C'était au Bel-Air, la nuit, dans une ruelle équivoque.

oOo

Dans la chambre mortuaire, les assistants étaient comme écrasés sous le poids d'un lourd et mystérieux chagrin. Dans la galerie, les voisins étaient assemblés, et c'était un bavardage à mi-voix entre la mère de la défunte et la baigneuse-de-cadavres. Celle-ci fumait un mauvais cigare, en crachant. Elle halenait l'ail.

oOo

On avait chuchoté que la trépassée n'avait pas succombé à la maladie, et l'on assurait qu'elle aurait rendu le dernier soupir sans agonie.

oOo

Ce n'était pas, disait-on, une mort naturelle.

oOo

Comme dans la galerie, on servait à boire je quittai la chambre de Thérèse (la morte s'appelait Thérèse), et j'allai m'asseoir, sur l'insistance de la « madre », entre cette dernière et la baigneuse-de-cadavres, qui me réclama, aussitôt, avec autorité, du feu pour son cigare. Je fis craquer une allumette, et, en approchant la flamme près du visage de la baigneuse, je remarquai qu'elle avait des yeux de hibou (ou de sorcière), des dents aigues de bête, des mains horriblement calleuses. Nos regards, vifs comme des éclairs se croisèrent avant que je fisse face à la serveuse qui me tendait un thé-à-la-cannelle. Je bus, puis une rasade de clairin, et du café. Je secouai la cendre de ma pipe, la bourrai, douillet, du merveilleux tabac Splendid, à l'arrière-goût de chocolat.

oOo

A minuit, un homme courroucé sortit du couloir attenant à la maison mortuaire. C'était un griffe, ventru comme une femme enceinte. Le rustre fouettait, avec véhémence, une jeune fille en robe de nuit transparente, une très belle grimelle, d'une carnation marbrée, aux regards d'ange. Elle était insensible aux coups qui lacéraient sa chair. Du sang tachait son vêtement, à l'épaule,

quand, dans le lointain sinistre, un chien hurla à la mort ; et, sans que l'on sût d'où il vint, le roquet blanc comme du lait, fit irruption dans la ruelle, et se mit à lécher les pieds de la fillette.

o O o

Mes camarades, Laurent P. et Gaston F., m'appelèrent pour vider en leur compagnie une bouteille de Barbancourt. Je laissai donc à leurs bavardages, en m'excusant, et à regret, la mère de la morte et la baigneuse-de-cadavres, et Je rejoignis les buveurs.

o O o

Je me trouvai assis dans un fauteuil, dans une sorte de couloir-galerie, contigu à la chambre de la morte, juste à la porte de l'appartement d'icelle, en sorte que je faisais vis-à-vis à la défunte.

o O o

En toilette blanche, comme une communiante, rehaussée, aux seins de bouillons de dentelles, Thérèse, en son immobilité éternelle, n'était pas lugubre. Elle n'avait pas de mentonnière, et sa jupe-cloche, toute droite, ne godait guère.

o O o

Les lèvres esquissaient un sourire, imperceptiblement nuancé d'espièglerie. Les cheveux, d'un noir corbeau, noyaient le front.

o O o

Mais, en examinant de près le visage (en étendant le bras, je touchais le cadavre), une particularité me fit frissonner : les yeux n'étaient pas hermétiquement fermés, et, entre ses paupières, la morte semblait me regarder... et me regardait, en effet, avec une fixité qui m'affolait d'angoisse. J'essayai de bouger, mais une crampe intolérable paralysait mes mouvements. Je voulus parler, mais j'étais aphone.

o O o

Et Thérèse me regardait toujours

o O o

Moi seul.

o O o

Et mon regard, comme aimanté, ne parvenait pas à se détacher de ces yeux d'Outre-monde.

o O o

Je réussis, néanmoins, à avaler, un verre d'alcool, que Laurent me versait dans la bouche. Ensuite, j'eus le hoquet. Gaston m'apporta alors de l'eau citronnée, que je bus, haletant, en gorgées espacées.

o O o

Mon hoquet continuait, en râles.

o O o

On me donna de l'aspirine. En dépit du sédatif, mon malaise continuait. J'étais en sueurs, glacé, et la morte, toujours, me regardait, entre ses cils, maintenant entr'ouverts, comme ceux des vivants ... et j'en voyais les prunelles, hallucinantes.

o O o

On avait placé des cierges au chevet de la trépassée. Soudain, la flamme d'une des bougies vacilla, à reprises, comme sous l'haleine d'une présence occulte, et s'éteignit.

o O o

Les autres lumignons, ccmme à un signal, l'imitèrent.

o O o

Dans le demi-jour qui suivit, Thérèse ouvrit grands ses yeux, des yeux étrangement beaux, d'une gaieté sensuelle, inconvenante, jusqu'à la cruauté.

o O o

Je me fis violence, et je parvins à me lever, comme un automate, pour clore les paupières de la défunte... L'épouvante glaça mon sang, et une légère fumée s'échappa de ma veste.

o O o

Mais une sérénité indicible, tout à coup, inonda mon coeur, pendant que je portais le tuyau de ma pipe à mes lèvres.

Tous les invités étaient partis.

o O o

Depuis une demi-heure, l'angelus avait tinté au clocher de la cathédrale.

o O o

... A l'orient, les étoiles pâlissaient.

HOPITAL NOTRE DAME DES PALMISTES
ILE DE LA TORTUE — HAITI

BILAN SUR LA TUBERCULOSE
(1962 — 1971)

Docteur Bernard Oudry
Médecin coopérant
Interne des hôpitaux de Rennes

Nous nous proposons ici de rassembler ce qui a été fait à l'hôpital Notre Dame des Palmistes en matière de tuberculose.

Notre instrument de tavail a été le fichier des malades. Pour chaque patient se présentant à l'hôpital, une fiche d'observation est établie sur laquelle le médecin consigne la pathologie présentée et le traitement prescrit

Ce fichier n'existant que depuis janvier 1962, nous n'avons aucuns renseignements précédant cette date.

MOYENS DIAGNOSTICS UTILISES

A — En matière de tuberculose pulmonaire.

— Chaque patient est interrogé et examiné cliniquement par le médecin

— Au décours de cet examen clinique le malade est déclaré suspect :

: s'il présente la classique et évocatrice altération fébrile de l'état général avec signes thoraciques.

: S'il présente des signes thoraciques ou généraux dissociés même minimes.

: Si bien qu'apparemment sain, il existe une notion de contage familial, ce terme étant pris au sens large.

— Tout malade suspect est systématiquement soumis aux examens complémentaires :

: la V.S.

: la fluoroscopie thoracique

: chez les enfants et très largement chez les adolescents, les réactions cutannées tuberculiniques sont de pratique systématique.

Dans la grande majorité des cas, le diagnostic est évident au terme de ces premiers examens et il est inutile de poursuivre plus loin l'analyse paraclinique.

— Dans les cas difficiles ou douteux, l'approche diagnostique est complétée par :

: la recherche de B.K. par la coloration de Ziehl après enrichissement par 20 minutes de centrifugation dans l'expectoration matinale 3 jours de suite.

: la radiographie thoracique.

— Dans les cas où ces deux examens supplémentaires ne permettent pas à leur tour un diagnostic certain, force est de recourir au traitement d'épreuve suivant :

: antibiotiques non actifs sur les B.K. (le plus souvent pénicilline intra-musculaire 1 million d'unités par jour pendant 7 à 10 jours)

: vermifuges après analyse parasitologique des selles (syndrome de Loeffer)

: médications symptomatiques (antitussifs, vitamines etc.....)

15 jours plus tard est effectué un contrôle (V.S., radiologie. Ziehl). Si le doute subsiste le patient est traité, toujours à l'épreuve, par tuberculostatiques. Faute de moyens techniques, nous ne pouvons réaliser la recherche de B.K. par les méthodes de culture sur milieu de Loewenstein, d'inoculation au cobaye, de fluorescence etc...

Au total, si nous chiffrons les moyens diagnostics utilisés en pourcentage des malades traités pour tubercules pulmonaires (primo infections comprises)

— 100% des adultes ont bénéficié de la V.S. et de la fluoroscopie.

— 100% des enfants ont bénéficié en outre des réactions tuberculiniques cutannées qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

— 13% ont eu une ou plusieurs radiographies pulmonaires.

— 8 % ont eu le traitement d'épreuve.

— 4% ont eu une ou plusieurs recherches de B.K. par coloration de Ziehl.

D — Tuberculose extra pulmonaire

Outre l'aspect clinique du malade, nous nous appuyons sur :

: les radiographies (tuberculoses ostéo articulaires)

: la recherche de B.K. dans les divers prélèvements (pus gan-

glionnaire, liquide céphalo rachidien, liquide pleural, péricardique, urines etc...)

: faute de moyens, nous ne pouvons pratiquer de biopsies.....

: là encore on a parfois recours au traitement d'épreuve.

C — On pourra nous reprocher le très petit nombre de recherche de B.K. effectuées chez nos patients. Nous expliquerons cette attitude en avançant les arguments suivants :

: le manque de personnel dans un laboratoire surchargé de travail et plus particulièrement l'absence d'une laborantine diplômée, de 1968 à septembre 1971.

: la plus grande partie des tuberculeux consultants pour la première fois sont des malades très avancés chez qui le diagnostic est évident :

: toux remontant à plusieurs semaines voire plusieurs mois, hémoptysies, altération majeure de l'état général avec amaïgrissement extrême. fièvre, sueurs, anémie, aménorrhée etc.....

: à l'examen, abolition du murmure vésiculaire, râles humides, souffles cavitaires, matités etc...

: V. S. supérieure à 50 minutes 1ère heure

: I.D.R. phlyctènulaires

: en radioscopie, images très avancées et caractéristiques : cavernes, infiltrations, épanchements séreux ou gazeux de plèvres, adénopathies médiastinales chez l'enfant etc.....

— L'évolution sous traitement spécifique de ces mêmes patients :
alors que bien souvent (malades de la grande terre en particulier) ils avaient suivi antérieurement à leur consultation aux Palmistes un traitement antibiotique général sans aucuns résultats, sous traitement anti tuberculeux, ces malades sont radicalement transformés dès les premières semaines prenant souvent 10 livres de poids au cours des 2 premiers mois abaissant leur V.S. améliorant leurs images radiologiques.....

— La recherche des B.K. par la méthode de Ziehl même après enrichissement par centrifugation présente des inconvénients :

: au cas où elle est négative au premier examen, elle nécessite sa

: répétition 3 jours de suite ce qui est difficile à demander à des patients demeurant souvent fort loin. En sont exclus pour cette simple raison, tous nos malades de la grande terre qui représentent à eux seuls 61% de nos patients traités pour tuberculose (ces malades ne sont plus hospitalisés systématiquement depuis septembre 1971)

: Tous les tuberculeux même avancés ne présentent pas des lésions ouvertes dans l'arbre bronchique et n'expectorent pas de B.K.

: alors que dans les cas évidents en radioscopie parce que très évolués, la recherche est abondamment positive, elle reste le plus souvent négative dans les cas peu avancés et minimes au diagnostic douteux, et c'est précisément dans ces cas difficiles que la mise en évidence des B.K. aurait le plus grand intérêt diagnostic.

Toutefois, bien que dans les conditions de travail particulières à la Tortue, la signature bactériologique de la plus grande majorité de nos cas de tuberculose ne présente qu'un intérêt théorique, l'arrivée en septembre 1971 d'une laborantine Suisse diplômée nous permet d'ores et déjà un effort dans ce sens.

Depuis cette date, nous effectuons chez tous nos hospitalisés pour tuberculose des colorations de Ziehl après centrifugation. Les résultats ont été très encourageants.

84% des malades dépistés par la radiologie ont eu au moins 1 coloration positive sur les 3 effectuées avant traitement spécifique.

Nous insistons sur l'importance de l'enrichissement par centrifugation de l'expectoration pendant 20 minutes. En l'absence de centrifugation la plupart des colorations du ziehl sont faussement négatives.

D — Pour conclure sur les moyens diagnastics :

: La radiologie est d'importance majeure ; elle précise l'extension des lésions et permet de meilleures indications thérapeutiques ainsi qu'une meilleure surveillance évolutive.

: Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui pensent qu'en Haiti une campagne anti tuberculeuse pourrait négliger la radiologie du faït qu'elle coûte cher et nécessite le courant électrique, en ne faisant reposer le diagnostic que sur la bacilloscopie.

: Bien qu'économiquement, une telle attitude conduirait à ignorer un grand nombre de tuberculeux avec les conséquences épidémiologiques que l'on devine.

La tuberculose est une maladie chère, il faut y mettre le prix.

Il n'en reste pas moins vrai que nous avons théoriquement tort de négliger les examens de crachats. Rappellons que depuis septembre 1971, ce reproche ne peut plus nous être adressé.

RESULTATS

— Sur 30.859 fiches (janvier 1962 - décembre 1971), on compte 1782 traitements anti tuberculeux, soit 5.77%.

5.77% des patients ayant consulté au moins une fois aux Palmistes ont nécessité l'institution d'un traitement anti tuberculeux.

Les patients tuberculeux décédés en cours d'hospitalisation seraient à ajouter à ce nombre parce que leurs fiches ont été détruites. L'erreur est cependant négligeable : 6 cas par an en moyenne. (cahiers des décès tenus par les infirmières responsables des services.

— ILE DE LA TORTUE 716 traitements anti tuberculeux pour 24.814 cartes, soit 2.9%.

— GRANDE TERRE 1066 traitements anti tuberculeux pour 6045 cartes soit 17,6%

Le pourcentage des tuberculeux par rapport aux consultants est nettement supérieur pour la grande terre à ce qu'il est pour la Tortue.

Deux faits peuvent expliquer cette grande différence :

: Les malades de la grande terre ne se déplacent que pour une pathologie grave.

: Il n'existe que 3 installations radiologiques dans tout le département du Nord-Ouest : Palmistes, Port-de-Paix, Hôpital baptiste de la Pointe.

En septembre 1970, la direction des Palmistes a décidé de refuser l'hospitalisation (sauf cas graves) aux tuberculeux de la grande terre (raisons financières et d'organistion intérieure). Cette mesure a nettement fait diminuer le nombre de ces malades en 1971 :

35% du total des nouveaux tuberculeux provenaient de la grande terre en 1971 contre 61% en moyenne de janvier 1962 à décembre 1971.

L'origine géographique des tuberculeux de la grande terre est très variée :

1 — Région est du département du Nord Ouest (Anse-à-Foleur, Saint-Louis du Nord, Port-de-Paix, Trois Rivières, Bassin Bleu) : 48%

2 — Région Ouest du département du Nord Ouest (Jean Rabel, Môle Saint-Nicolas, Bombardopolis, Baie des Moustiques, Baie de Henne) : 15 %

3 — Département de l'Artibonite : 24%

4 — Département de l'Ouest (Port-au-Prince) : 9%

5 — Département du Nord : 3%

6 — Département du Sud : 1%

Ce qui correspond en jours théoriques de voyage (allée simple) compte tenu des autobus et de la traversée du canal :

1 jour de voyage = 46%

2 jours de voyage = 41%

3 jours de voyage et plus = 13%

Si l'on tient compte en réalité du voyage retour et de la journée consacrée à la consultation et aux examens complémentaires, 54% des malades de la grande terre venant consulter aux Palmistes passent plus de cinq jours hors de leur foyer, et 46% au minimum 3 jours.

ASPECTS CLINIQUES

A — Malades de la Tortue (716 cas)

92,3% sont des formes pulmonaires (661 cas) que l'on peut classer en 3 groupes :

Premier groupe : tuberculoses pulmonaires avancées et moyennement avancées.

Il s'agit des malades présentant des lésions radiologiques correspondant aux stades 2 et 3 de la classification internationale.

Ce groupe est numériquement très important : 329 cas soit 45,9% du total ou 49,7% des formes pulmonaires

Il s'agit surtout d'adultes (80%)

Deuxième groupe : tuberculoses pulmonaires minimes, chez les sujets de plus de 15 ans, (lésions radiologiques correspondant au stade 1 de la classification internationale) 114 cas soit 15% du total ou 17,2% des formes pulmonaires

---

— Classification radiologique internationale de la tuberculose pulmonaire.

Stade (0) : Pas de lésion de tuberculose active

Stade (1) : Tuberculose minime

Lorsque le cliché présente des images d'infiltrat léger, les images peuvent intéresser un seul poumon ou les deux ; mais leur étendue totale doit être inférieure ou égale à environ 1/3 du volume d'un poumon. De toute façon il ne doit y avoir aucune caverne.

Stade (2) : Tuberculose modérément avancée. C'est-à-dire lorsqu'on est en présence 1) d'images d'infiltrat léger occupant l'équivalent d'un poumon 2) d'images denses équivalent au 1/3 d'un poumon. S'il y a une ou plusieurs cavernes, le total de leurs diamètres ne doit pas dépasser 4 cm.

Stade (3) : Tuberculose très avancée.

Quand les lésions dépassent les limites fixées pour la tuberculose modérément avancée.

(Département de la Santé Publique et de la Population — Bureau de contrôle de la tuberculose — Manuel des normes de contrôle de la tuberculose à appliquer dans les établissements de Santé page 9)

Troisième groupe : Primo infections tuberculeuses.

Nous avons classé comme primo infections les enfants et les adolescents de moins de 15 ans présentant :

: soit une réaction tuberculinique fortement positive ou de virage récent en l'absence de vaccination B.C.G. préalable sans lésions radiologiques décelables en scopie.

: soit un complexe primaire radiologique typique, même si les réactions tuberculiniques ne sont pas fortement positives (ce qui est rare)

: soit des images radiologiques correspondant au Stade I de la classification internationale (primo infections sévères) 218 cas soit 30.4% du total o u32.9% des formes pulmonaires.

3% des tuberculeux pulmonaires (primo infections comprises) ont présenté des complications pleurales : pleurésies séro fibrineuses, pneumothorax emphysème pleural, 7.7% sont des formes extra pulmonaires :

: le plus souvent ganglionnaires en particulier chez les enfants

plus rarement ostéo-articulaires (Pott, méningées, péricardiques, péritonéales, génito urinaires etc...)

B — Malades de la grande terre (1066 cas)

97,8% sont des tuberculeux pulmonaires (1042 cas)
groupe 1 = (77,8% du total) 830 cas
groupe 2 = 12,9% du total) 138 cas
groupe 3 (P.I.T.) = (7,1% du total) 74 cas
2,2% sont des formes extra pulmonaires.

C — Il apparait ainsi que :

: Le tuberculeux de la grande terre nous arrive dans un état beaucoup plus grave que les tuberculeux de la Tortue.

: Parmi les tuberculeux de la grande terre, très peu de primo infections, les consultants étant essentiellement des adultes.

VARIATIONS ANNUELLES

Nous indiquons à l'aide de 2 tableaux (Tortue - grande terre) le nombre annuel de cas ainsi que leur distribution clinique.

VARIATIONS ANNUELLES

ILE DE LA TORTUE

	1971	70	69	68	67	66	65	64	63	62	Total	%
Tuberculoses pulmonaires du I iér groupe stade 2 et 3 radiologiques	38	65	50	45	36	33	27	16	14	5	329	45,9
Tuberculoses pulmonaires du 2 ième groupe stade I radiologique plus de 15 ans	13	36	9	7	14	10	11	2	3	0	114	15,9
Primo infections	29	67	33	18	43	10	8	2	5	3	218	30,4
Tuberculoses extra pulmonaires	9	8	7	2	7	8	3	5	3	3	55	7.7
TOTAL	89	176	99	72	100	70	49	25	25	11	716	

GRANDE TERRE

	1971	70	69	68	67	66	65	64	63	62	Total	%
Tuberculoses pulmonaires du I ier groupe Stade 2 et 3 radiologique	38	88	50	32	154	109	136	127	55	41	830	77,8
Tuberculoses pulmonaires du 2 ième groupe stade I radiologique plus de 15 ans	4	44	9	7	22	9	20	9	9	5	138	12,9
Primo infections	4	28	5	7	10	9	5	2	2	2	74	6,9
Tuberculoses extra pulmonaires	2	0	2	2	2	2	6	6	2	0	24	2,2
TOTAL	48	160	66	48	188	129	167	144	68	48	1066	

L'examen de ces tableaux conduit aux remarques suivantes :

— Les chiffres absolus de 1962 à 1965 pour la Tortue et de 1962 à 1963 pour la grande terre, sont, nettement inférieurs à la moyenne des années ultérieures : un certain nombre de fiches peuvent avoir été perdues. Par ailleurs, les fiches des tuberculeux décédés en cours d'hospitalisation ont été détruites.

— En 1971, le chiffre des tuberculeux de la grande terre est faible par rapport aux années antérieures, en raison de la décision en septembre 1970 de refuser l'hospitalisation aux tuberculeux de la grande terre.

— En 1970, on note une recrudescence très importante de la maladie, contre coup probable de la famine qui a sévi en 1968 — 1969 à la Tortue comme dans le reste du département.

— De toute façon, ces chiffres ne montrent aucune tendance à la diminution du nombre des cas.

MODE DE TRAITEMENT

1. — **Patients originaires de la Tortue**

— Tuberculoses pulmonaires du groupe I

86 % ont été hospitalisés :

moins d'un mois = 10%

de 1 à 3 mois = 76% (2 mois en moyenne)

plus de 3 mois = 14%

7% ont bénéficié du traitement ambulatoire contrôlé (habitants proches de l'hôpital venant chaque jour y recevoir leur injection intramusculaire de streptomycine)

5% ont été traités par automédication (L.N.H. — P.A.S. en comprimé ou I.N.H. — thiazina). Il s'agissait de patients refusant l'hospitalisation et pour des raisons d'éloignement ne pouvant venir recevoir l'injection quotidienne de streptomycine.

2% ont été transférés.

— Tuberculoses pulmonaires du groupe 2 :

58% = hospitalisés

4% = traitement ambulatoire contrôlé

36% = automédication

2% = Transferts

— Primo infections :

33% = hospitalisation

En fait, ces enfants étaient hospitalisés le plus souvent parceque leur mé-

re l'était également, en général pour tuberculose avancée. La séparation de la mère et de l'enfant aurait posé des problèmes nutritionnels et psychologiques graves (sevrage en particulier)

Dans ce pourcentage entrent également les enfants déjà hospitalisés pour une maladie non tuberculeuse chez qui la pratique systématique des réactions tuberculiniques cutannées et de la radioscopie a permis de déceler une primo infection tuberculeuse. En règle, les primo infections n'ont pas été hospitalisées.

63% = d'automédication

4% = de traitement ambulatoire contrôlé.

B — Patients originaires de la grande terre

— Tuberculoses pulmonaires du groupe 1

72% = d'hospitalisation

25% = de transferts contrôlés : patients adressés à un dispensaire de la grande terre pour y recevoir leur streptomycine tout en étant revus trimestriellement aux Palmistes.

3% = d'automédication

1% de transferts

— Tuberculoses pulmonaires du groupe 2

24% = d'hospitalisation

36% = de traitement contrôlé

40 % = d'automédication

NATURE DU TRAITEMENT

— L'isoniazide seul n'a été utilisé que dans les primo infections sans signes radiologiques (virage simple de cuti)

— Tous les autres malades ont reçu au minimum l'association
: Isoniazide (10 mg/kg/jour)

— La streptomycine a été utilisée très largement
: dans 96% des formes pulmonaires du premier groupe(stade 2 et 3)
: dans 63% des formes pulmonaires du deuxième groupe
: dans 36% des primo infections

En règle, la streptomycine a été prescrite chez l'adulte à la dose de 1 g./jour par voie intra musculaire pendant 2 à 3 mois.

Dans les cas où il a été nécessaire de l'utiliser plus longtemps le rythme

des injectoins a été de 1g 2 ou 3 fois par semaine à partir du troisième mois.

Nous avons relevé 4 cas d'atteinte de la 8ième paire crânienne ayant nécessité l'arrêt du médicament.

— La durée du traitement proposée au malade a été de :

: 18 mois au minimum (souvent 2 ans) dans les formes pulmonaires du groupe 1

: 12 mois au minimum souvent 18 dans les formes pulmonaires du groupe 2

: 6 à 9 mois dans les primo infections non compliquées

— La cortico thérapie a été utilisée chez 30 malades (pleurésies recidivantes, péricardites, formes aigues, formes chroniques très évoluées)

— L'emploi des tuberculostatiques d'exception (trécator, viocyne, cyclosérine, éthombutol, rifampycine, tréventrix.....) a été très réduit du fait de leur prix et de la difficulté de s'en procurer.

18 malades chroniques incurables, résistants aux autres médications en ont bénéficié avec des résultats variables.

— Depuis septembre 1970, nous utilisons le Thiozina (150 mg de thiacétazone + 300 mg d'isoniazide).

226 patients en ont bénéficié.

La posologie a été de 1 à 2 comprimés par jour chez l'adulte en fonction du poids avec ajustement en Isoniazide de façon à obtenir 10 mg/kg d'Isoniazide.

L'efficacité de l'association Thiazina-Izoniazide est satisfaisante dans la mesure où elle est utilisée en remplacement de l'association Isoniazide = P.A.S.

Toutefois, cette association ne saurait en aucun cas dispenser de la streptomycine pendant les deux premiers mois au minimum, du moins dans les stades 2 et 3 radiologiques.

— Le Thiazina présente 2 avantages :

simplicité posologique, prix très réduit

Il est par ailleurs moins bien toléré que l'association Isoniazide PAS.
Nous avons observé :

1 cas grave, mais non mortel, de dermatose vésiculo bulleuse généralisée.

1 hémorragie digestive

Par ailleurs, la plupart des patients sous Thiazina se plaignent de douleurs épigastriques (calmées par pansements gastriques et anti-spasmodiques) : étourdissements, vertiges.

Ces troubles, bien que mineurs conduisent souvent le patient à suspendre son traitement ou à espacer les prises de médicament avec risque d'aggravation. Pour ces raisons nous conseillons aux patients d'absorber le thiazina le soir au coucher.

Qu'il s'agisse du mode de taitement, de sa nature, ou de sa durée, les normes que nous avons observées sont supérieures à celles préconisées par le « Manuel des normes de contrôle de la tuberculose à appliquer dans les établissements de santé ».

Ces dernières nous semblent insuffisntes (pages 12 et 13 du manuel)

Un seul cp de thiazine par jour chez l'adulte sans tenir compte du poids corporel.

26g. de Streptomycine pendant le 1er mois suivis seulement de 9 g. pendant le deuxième mois.

Une posologie insuffisante risque non seulement d'entraîner une résistance des BK aux médicaments avec risque de contagion des contacts par des germes d'emblée résistants, mais enore de faire perdre la confiance du malade et de l'entourage.

Les premiers abandonneront alors leur traitement d'autant plus facilement qu'il leur semble peu efficace ; les seconds refuseront de se soumettre et de collaborer aux mesures prophylactiques complémentaires.

SURVEILLANCE DU TRAITEMENT

— Les médicaments sont délivrés pour un mois = chaque mois le patient se réapprovisionne au centre ; pour les malades éloignés (Grande Terre en particulier), les médicaments sont délivrés pour 3 mois.

— Tous les 3 mois, contrôle médical comportant nécessairement V S et radioscopie.

— A chaque consultation et chaque fois que le patient vient chercher ses médicaments, nous vérifions si le traitement a été efficacement suivi.

— Pour faciliter la surveillance une comptabilité individuelle est tenue (date nature quantité du réapprovisionnement) du type de la fiche de «livraison de médicaments» préconisée par le « Manuel des normes du contrôle de la tuberculose ».

— A chacune de ses visites au centre nous réexpliquons au malade la nature de sa maladie et l'importance d'un traitement régulier et prolongé.

— En cas d'abandon du traîtement, un message verbal ou écrit est le plus souvent adressé.

Nous ne pouvons malheureusement effectuer de visites domiciliaires faute de temps et de personnel.

DISCIPLINE DES MALADES

Malgré tous nos efforts d'éducation et de sensibilisation des malades, nous observons un grand nombre d'abandons de traitements.

A — **Malades de la tortue** (tuberculoses pulmonaïres, primo infections exclues)

— Seulement 21% ont pu être déclarés « exéaté pour amélioration sans abandon de traitement ». Ce groupe de patients a suïvi corectement son traitement venant régulièrement consulter le médecin tous les trois mois et s'approvisionnant dans l'intervalle de façon satisfaisante.

9% n'on pas suivi leur traitement de la façon prescrite. On peut diviser ce groupe d'abandons de traitement en 3 catégories.

1) « Patients exéatés pour amélioration malgré un ou plusieurs abandons suivis de réadmissions »

Ces patients ont abandonné une ou plusieurs fois leur traitement. Pour une raison ou pour une autre (le plus souvent rechute), ils ont demandé et obtenu leur réadmission, ce qui a permis leur guérison au prix de la prolongation de la durée initialement prévue du traitement et bien souvent d'une réhospitalisation.

Ce groupe représente 29% des abandons (ou 23% du total).

2) « Patïents réadmis après un ou plusieurs abandons mais n'étant jamais arrivés au terme de leur traitement (abandons réàdmis jàmais revu). Ce groupe représente 16% des abandons (ou 12% du total)

3) «Patients ayant suivi correctement leur traitement pendant un certain temps pour l'abandonner brusquement sans être jamais revus aux Palmistes 55% des abandons ou (44% du total).

La date de l'abandon se situe généralement au cours du 1er semestre = 68% des cas (1er trimestre 32%, 2ème trimestre 36%). L'abandon après la fin du 1er trimestre est moins fréquent = 32% seulement (3ème trimestre 12%, 4ème trimestre 10%, au delà 10=)

Que sont devenus les patients ayant abandonné leur traitement ?

— Un grand nombre se trouve probablement aux Bahamas ou sur la Grande terre en quête d'une meilleure fortune et s'y font peut-être soigner.

— D'autres sont probablement décédés.

— D'autres enfin nous reviendront un jour dans un état extrêmement grave. En tout cas, il est certain que ces patients négligents et indisciplinés constituent un réservoir de virus de grande importance épidémiologique.

Les causes des abandons de traitement sont complexes :

: Les malades tuberculeux de la Tortue étant soignés gratuitement, l'argument financier ne saurait être retenu.

: l'éloignement géographique ne joue qu'une importance modérée : en effet pour les malades éloignés, l'hospitalisation gratuite est largement ouverte. Nous connaissons certains tuberculeux avancés hémoptysiques, insuffisants respiratoires chroniques qui refusent de se soigner bien que demeurant à proximité immédiate de l'hôpital.

: la gravité initiale du cas ne saurait non plus être retenue.

En effet, la discipline de traitement est supérieure chez les malades ayant présenté une tuberculose initialement minime (stade I radiologique) à ce qu'elle est chez les malades ayant présenté une tuberculose initialement avancée ou très avancée (stades 2 et 3)

Dans le 1er cas 31% d'exéats sans abandon de traitement contre 19% dans le 2ème cas. Cette constatation est d'ailleurs logique. Le patient négligent ne consultera qu'à un stade avancé de sa maladie et suivra irrégulièrement son traitement à l'inverse du patient. réellement soucieux de sa santé qui consultera tôt et se traiter bien.

: Le fait que rapidement amélioré par le traitement, le patient n'en conçoive bientôt plus la nécessité, malgré nos mises en garde, est certainement un facteur d'abandon. Toutefois, 68% des abandons ont lieu avant la fin du 1er semestre contre 32 % au delà. Ces proportions devraient être inversés si cet élément jouait un rôle prépondérant. Le patient qui abandonne son traitement l'abandonne tôt.

: l'émigration aux Bahamas ne saurait être négligée. Nous pouvons citer plusieurs cas d'adultes jeunes gravement atteints et hospitalisés ayant exigé leur sortie afin de s'embarquer pour Nasseau.

: En fait, l'aspect psychologique du problème est important : attitude fataliste devant la maladie et la mort, puissance des croyances et pratiques traditionnelles (Bocors, médecine feuille.....)

: Une lutte anti tuberculose efficace passe nécessairement par un effort considérable d'éducation et de sensibilisation de la popula-

tion tout entière, malades comme bien portants : enseignement de l'hygiène dans les écoles, affiches, sermons à l'église, scenettes théâtrales etc.....

B — **Malades de la Grande Terre** (Tuberuloses pulmonaires, primo infections exclues)

— Seulement 3% d'exéats sans abandon

— Abandons réadmis exéatés 7%.

— 90% d'abandons jamais revus

En fait il est fort probable qu'une grande majorité des malades de la Grande Terre n'ayant jamais été revue aux Palmistes se soient fait soigner ultérieurement dans un centre plus proche de leur domicile, leur consultation initiale ayant permis le diagnostic de la maladie et le démarrage du traitement.

MORTALITE

— Nous ne disposons que du seul chiffre des décès survenus en cours d'hospitalisation 60 décès en 10 ans soit en moyenne 6 décès annuels par tuberculose (Tortue et Grande Terre)

— Les récès par tuberculose représentent environ 40% du total des décès survenant à l'hôpital.

— Le plus souvent il s'agissaït de cas extrêmement avancés au dessus des possibilités thérapeutiques : hémoptysies foudroyantes, défaillances cardio respiratoires globales, méningites tuberculeuses chez les enfants.

— Ailleurs, le malade a été emporté par une affection surajoutée à la tuberculose poussée de drépanocytose, malnutrition, surinfections etc.....

— Ce chiffre de 6 décès annuels est faible. Il faut admettre que la majorité des décès a lieu à domicile.

CHRONIQUES INCURABLES

— Nous considérons comme tels les malades présentant au moins 3 ans après la découverte de leur maladie des lésions radiologiques avancées avec vitesse de sémentation très accélérée ou expectoration positive.

— Nous en avons 10 cas originaires de la Tortue, 44 cas originaires de la Grande Terre.

— Il s'agit presque toujours de malades initialement graves ayant suspendu plusieurs fois leur traitement et devenus résistants aux médications classiques.

— Ces malades relèveraient de thérapeutiques majeures que nous ne pouvons dispenser :

: anti tuberculeux d'exception choisis sur les donnés de l'antibiogramme.

: chirurgie d'exérèse

— Faute de mieux, nous les maintenons en permanence sous thiazina.

MESURES PREVENTIVES

A — Vaccinations BGG

— Sont soumis systématiquement à la vaccination BCG :

: tous les enfants nés à la maternité de l'hôpital.

: tous les enfants hospitalisés et tous les enfants contacts qui présentent une réaction tuberculinique négative soit 600 en moyenne annuellement : 1965=750

1968=600

1969=500

1971=635

— Par ailleurs en 1967 ont eu lieu 2 campagnes de vaccination dans les villages de l'île et chez les enfants.

2.000 vaccins en 1967

5.000 vaccins en 1970

Conformément aux instructions de l'OMS, les vaccins ont été effectué sans réactions tuberculiniques préalables.

— Nous insistons sur les difficultés de se procurer des vaccins en Haiti :

: les maisons commerciales de produits pharmaceutiques en disposent très rarement et en petite quantité.

: il faut habituellement recourir à des dons : gouvernement Haitien, Croix rouge haitienne, gouvernement français, donnateurs privés.

B — Dépistage systématique

— Faute de personnel et de temps, nous ne l'effectuons que chez les sujets contacts d'un tuberculeux connu (personnes demeurant sous le même toit)

— Les contacts bénéficient alors gratuitement d'une consultation médicale avec réactions tuberculiniques V.S. et scopie thoracique.

— Si la chimioprophylaxie s'avère nécessaire, elle est également gratuite.

— Conformément à la législation, la radioscopie thoracique est effectuée avant délivrance des certificats prénuptiaux.

C — **Isolement des contagieux**

— Les tuberculeux sont hospitalisés dans un service d'isolement.

— Chaque moïs (depuis septembre 1971) sont effectuées 3 colorations Ziehl 3 jours de suite.

— Même si l'état clinique du patient est satisfaisant et s'il a terminé sa cure initiale de Streptomycine, nous ne le laissons partir que lorsque les 3 bacilloscopies sont négatives.

D — L'information de la population est réalisée

: Dans les écoles ; cours d'hygiène effectués par les infirmières de l'hôpital.

: Dans les églises (sermons)

ASPECTS PRATIQUES

— Les médicaments sont vendus aux Palmistes sensiblement à leur prix coûtant à Port-au-Prince :

Streptomycine = 1 gourde pour un gramme

Isoniazide = 3 gourdes pour 10 cp à 100 mg.

P.A.S. = 18 gourdes pour 1.000 cp à 0.5 g.

Thiazina = 7,5 gourdes pour 100 cp à 150 mg de thiacétazone - 300 mg d'isioniazide)

— Dans ce prix ne sont pas inclus la totalité des frais de transport et des frais divers occasionnés par les pertes, vol ou dégats survenus au cours du trajet.

— Pour traiter un malade de 50 kg (poids habituel) pendant 18 mois, et sur cette base, les médicaments coûtent $ 26.58 (streptomycine — 60 g ; Thiazina — 540cp ; Isoniazide — 1.080 à 100 mg). Le traitement revient ainsi à 1.14 gourdes par jour pendant les 2 premiers mois (Streptomycine) : 14 centimes haitiens par jour pendant les 2 premiers moïs (Sterptomycine) : 14 centimes haitiens par jour du 3ème au 18ème mois ; ou encore 24 centimes par jour, en moyenne, du 1er au 18ème mois.

Si l'on utilise le P.A.S. Streptomycine 60 gr ; PAS 10.8000 cp ; Isoniazide 2700 cp). les médicaments coûtent alors $ 67.08 ; soit en moyenne 62 centimes haitiens par jour.

Le remplacement du P.A.S. par le thiazina permet une économie de $ 40.50 soit 26.3% ce qui est considérable.

— Le coût réel du traitement est en fait supérieur.

Il faudrait ajouter les dépenses de personnel, l'électricité nécessaire à l'installation radiologique et au laboratoire, les éventuels films si la radiographie est utilisée, les colorants pour la bacilloscopie.

— Malgré le faible coût du traitement utilisant le Thiazina, la majorité des patients ne peut s'en acquitter, aussi l'hôpital des Palmistes prend-il en charge gratuitement les tuberculeux de la Tortue à partir du moment où ils ne peuvent plus payer leur traitement.

Toutefois, pour des raison psychologiques, nous faisons en sorte que chaque patient contribue au moins symboliquement à l'achat de ses médicaments.

La gratuité total des soins, appliquée sans discernement des cas particuliers de revenu dévaluerait le traitement aux yeux mêmes de son bénéficiaire.

Les faveurs que nous accordons aux tuberculeux de la Tortue ne peuvent être étendues aux tuberculeux de la Grande Terre qui se présenteraient dès lors en très grand nombre menaçant ainsi l'équilibre budgétaire et les structures de l'hôpital. Des mesures de crédits sont toutefois accordées à beaucoup de ces malades.

CONCLUSIONS

Malgré 15 ans d'effort, la tuberculose reste à l'Ile de la Tortue, avec la malnutrition, le problème de santé publique le plus important.

A — Sur le plan préventif :

— La solution du problème passe nécessairement par la vaccination B.C.G.

— Pour être réellement efficace sur le plan épidémiologique, il faudrait non seulement vacciner la totalité des enfants mais encore contrôler par les réactions cutannées la réalité de l'immunité, ainsi que sa persistance au cours des années et revacciner les cas d'échec et d'atténuation.

— Nous sommes loin de pouvoir répondre à la totalité de cet objectif :

: manque important de vaccins

: population très difficilement contrôlable.

Par ailleurs, même si l'on arrivait à maîtriser localement la maladie, l'importance des contacts avec la population de la Grande Terre, en dépit de l'insularité rendrait ce résultat très précaire.

— Aussi, souhaitons nous vivement une campagne nationale à grande échelle, d'envergure comparable par exemple à la campagne qu'a entreprise le SNEM contre la malaria.

B — Sur le plan curatif

— Le Thiazina est un progrès considérable du fait qu'il abaisse de 60% le prix du traitement.

— Cependant, contrairement à l'idée qui s'est répandue très rapidement, lors de son introduction totale toute récente en Haiti, il ne peut prétendre supprimer l'usage de la Streptomycine. C'est d'ailleurs l'opinion du Département de la Santé Publique = Manuel des Normes de controle de la Tuberculose à appliquer dans les établissements de santé (page 12)

LE PREMIER CONGRES INTERNATIONAL DES AMERIQUES FRANCOPHONES

A la Fayette, en Louisiane, s'est tenu les 3, 4 et 5 Avril 1972, le premier Congrès International des Amériques Francophones.

Il a réusni pour une fête de famille exceptionnellement chaleureuse et émouvante des délégués du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de St. Pierre et Miquelon, de la Nouvelle-Angleterre, des Antilles françaises, d'Haiti, de Guyane, mais aussi des représentants de la Belgiue, de la France, de l'Afrique, de Madagascar etc...

La délégation haitienne, présidée par Jean-Baptiste ROMAIN, doyen de la Faculté d'Ethnologie, et comprenant Alix BALMIR du Département des Affaires Etrangères, Lucien MONTAS, Directeur des Affaires Culturelles au même Département et Directeur du Nouvelliste, Roger GAILLARD, du Nouveau Monde, fut particulièrement dynamique et chaudement entourée.

Le Congrès était organisé par le Conseil pour le développement du français en Louisiane que préside avec un enthousiasme efficace Maître James DOMENGEAUX (1)

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique apportait son appui moral et financier. Les Universités et collèges Louisianais offraient leur patronage. La population des paroisses francophones de Louisïane multiplia les témoignages d'une gentillesse et d'une hospitalité inépuisable et il est impossible de mentioner les mille attentions dont les délégués furent l'objet.

Le thème du Congrès était : «La Louisiane et le caractère bilingue de la grande famille francophone des Amériques : son rôle dynamique dans le rapprochement entre peuples et nations».

Un peu d'Histoire

Les représentants des communautés francophones d'Amérique, tout en fêtant leurs retrouvailles, découvraïent aussi la Louisiane. Il n'est pas question, dans le cadre restreint de ce compte-rendu, de reprendre toute l'histoire Louisianaise, on n'aura pas oublié les premières explorations, au XVIIe siècle, par les Cavaliers de la Salle, Marquette, Joliet, le Mississipi devenant boulevard français la fondation de la Nouvelle-Orléàns, l'arrivée des Acadiens déportés lors de la prise du Canada par les Anglais, puis celle des réfugiés (Noirs et Blancs) de Saint-Domingue lors de la naïssance d'Haiti (2). En 1803, Bonaparte vendait la Louisiane aux Américains : treize

---

(1) — CODOF'IL Po. Box 3936, La Fayette, Louisiana 70501

(2) — On lïra dans le «Nouvelliste» du 10 Avril 1972, l'intéressante communication de J.B. Romain : «Haiti, La Louisiane et la Francophonie».

états se partageaient la Possession française, les Etats-Unis devenaïent une des grandes puissances du monde.

La Louisiane demeure aujourd'hui un vaste Etat, peu peuplé dont la moitié de la population est d'origine francophone. Les 18 paroisses du Sud (sur (64) portent des noms tels que : Bâton Rouge, Avoyelle, Evangéline, La Fayette, La Fourche, Pointe Coupée, St. Martin, Terrebonne, Orléans etc.

Déclin et renaissance du français

Très vigoureuse au moment de l'abandon du territoire, la civilisation française et créole fut ruinée par la guerre de Sécession. Le français devint un patois de sous-développés dont on avait honte. Tout fut fait pour en détourner les populations (enfants punis à l'école) au point qu'elles en vinrent à ne se qualifier elles-mêmes que par des termes de mépris : « pauvres bougres » et pïre...

D'autre part, en fonction de la théorie du «melting-pot», tous les groupes marginaux devraient se fondre dans le grand creuset anglo-saxon et prendre pour modèle les «WASP» (White, Anglo-saxons, Protestants).

Mais depuis quelues années, la tendance est totalement renversée. Au «melting-pot» répondent les revendications de l'«Etnïc power», qu'il soit noir, indien, mexicain ou...cajun (c'est ainsi que se désignent les Louïsianais francophones, par une déformation d'«Acadiens »).

Le français redevient un symbole de distinction culturelle et de fierté, «La Louisiane est bilingue, vive la différence !» proclamaient les affichettes du CODOFIL sur les murs de La Fayette.

D'autre part, le pays délaissé des «Bayous» découvre qu'il est un lac de pétrole. Une bourgeoisie riche et sans complexe se développe, qui revendique son héritage.

Une personnalité bien marquée

Les francophones de Louisiane sont très conscients d'être différent de ceux qu'ils appellent (avec le sourire) «les Américains » ou «les cous rouges», Leurs enemïs anglais reconnaissaient jadis que les Acadiens étaient «honnêtes, sobres, industrieux et vertueux». Ils sont restés profondément catholiques, avec l'amour de la race et de la famille. Tout le monde est un peu cousin et porte les mêmes noms d'origine française : Arcenneaux, Broussard, Martin, Thériot etc. On est loin, dans ces petites villes au milieu des Forêts et des canaux, de la frénésie de la tecnologie et du dollar. « Laisser le bon temps rouler», est la devise des Cajuns. On aime la vie, boire, manger des montagnes d'écrevïsses, raconter des histoires hilarantes, danser sur de vieux airs suranés.

La communauté noire, de son côté, apporte la touche créole, la «Sòul music » et une cuisine à base de pois et riz ou du gombo que les Haitïens

retrouvèrent avec joie (des contacts longtemps maintenus avec Haiti où des centaines de familles noires vinrent s'installer sous Geffrard).

Pourquoi le français

Ce sont aujourd'hui les autorités fédérales, relayées au niveau de l'Etat par les gouverneurs, qui souhaitent non seulement le maintien mais le développement du français en Louisiane. La connaissance de langues secondes enrichira les Etats-Unis, leur fera autant de fenêtres ouvertes sur le monde. La Louisiane pourrait être leur interprête privilégiée auprès de la vaste communauté francophone des cinq continents. Lors d'une visite officielle en France, en 1971, l'ancien gouverneur John Mac Keithen (lui-même anglophone) déclara que la Louisiane entendait préserver son héritage pour le bien des Etats-Unis, que le français serait enseigné dans les écoles et qu'il souhaitait le bilinguisme pour toute la population. Mac Keithen a été l'un des plus ardents promoteurs de la renaissance du français en Louisiane. On voit qu'il ne s'agit pas d'un mouvement folklorique, animé par quelques vieilles dames nostalgiques, mais d'un action vigoureuse et officielle.

L'action entreprise

En 1963 a été créé le CODOFIL qui est chargé de tout faire pour le developpement du français. Cet organisme pour lequel ont voté tous les députés Louisianais (sur 2/3 anglo-saxons), dispose actuellement d'un budget de 250.000 dollars, alimenté par des fonds fédéraux et locaux. Il a l'appui sans réserve du Nouveau Gouverneur, Edwin EDWADS, qui pour la première fois dans l'histoire de la Louisiane, est un francophone. Jacques DOMENGEAUX, le président du CODOFIL, est un avocat de la Fayette, ancien député au Congrès de Washington. Il précise qu'il ne s'agit évidemment pas d'une entreprise nationaliste et son principal souci est d'ordre scolaire : trouver des professeurs de français pour toutes les écoles primaires — Le gouvernement fédéral finance, dans quelues écoles, une expérience d'enseignement bilingue dès la maternelle.

Le Français a été décrété seconde langue officielle en Louisiane et peut être utilisé dans les documents, dans la publicité etc...

La France et le Québec ont particulièrement répondu aux appels de DOMENGEAUX. — Cinquante coopérants français enseignent en Louisiane (mais il en voudrait 5000) des stages de recyclage sont organisés, les échanges de jeunes se multiplient. Le Québec a un représentant à la Fayette.

Une fête de famille

La plus riche leçon de ce Congrès fut sans doute de découvrir qu'il y a une manière francophone d'être, de penser, de réagir, une façon commune d'appréhender le monde, de percevoir ses problèmes et leurs solutions.

Tous les congressistes ont été sensibles à une amitié spontanée qui n'a cessé de se renforcer pendant trois jours. Les délégations eurent vite fait de fraterniser, d'échanger des adresses, des projets. Il n'est malheureusement pas possible de résumer toutes les communications qui furent faites les unes simples allocutions d'accueil des Louisianais, émouvantes dans leur sincérité, dans leur gaucherie, même, les autres solides exposés d'universitaires, d'hommes politiques ou d'économistes (3).

Parmi les congressistes étrangers, figuraient notamment MM. Philippe Malaud, chef de la délégation française, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, Jean-Louis Gagnon Président de la Commission royale du bilinguisme et du biculturalisme à Ottawa, Mme Claire Kirkland-Casgrain Ministre des Affaires Culturelles du Québec, Yves Michaud commissaire général à la coopération avec l'extérieur du Québec, Adélard Savoie recteur de l'université de Moncton, Marcel Lucien Vice-Recteur de l'Université de Martinique, Philippe Louis avocat à la Guadeloupe Mgr. Adrien Verrette du New-Hampshire, Wilfrid Beaulieu Directeur du **Travailleur** au Massachussetts, Pierre John, représentant l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, Auguste Viatte écrivain, Jacques Hubert Sénateur des Français de l'étranger, Monsieur Agblemagnon Ambassadeur du Togo près de l'Unesco et remarquable représentnt de l'Afrique, et bien entendu, puisque la « francophonie » était à l'honneur, Philippe Rossillon rapporteur général du Haut Comité pour la Défense et l'expension de la langue française. Il était touchant, bien sûr, de voir les « Acadiens du Nord » (le Nouveau-Brunwick actuel) retrouver leurs frères du Sud après deux siècles d'épreuves, d'isolement et de fidélité. Il était pasionnant d'entendre la délégation haitienne rappeler la part d'Haiti dans la création de là Louisiàne et tenir, dans cet état du Sud, un ton de Noirs dès longtemps libres : amicaux mais fiers.

Mais il est peut-être surtout remarquable que l'Afrique ait pu se sentir chez elle dans cette fête de famille franco-américaine. Son représentant, M. Agblemagnon, fut par son intelligence, son aisance, sa chaleur généreuse et communicative, l'une des «vedettes» de ce Congrès.

Sans jamais renier sa fidélité à l'Afrique, il montra qu'un humanisme commun l'unissait profondément à la communauté francophone. Ce n'est pas de parler français qui est important : c'est de partager à travers cette langue une vision commune de ce que devrait être le monde, c'est de travailler à construire la civilisation universelle de demain ; l'antique sagesse africaine se reconnait dans ce que les communautés francophones ont sauvegardé de meilleur.

---

(3) — Pour plus de détails, on pourra se reporter à **France-Amérique**, no. du 27 Avril 1972 et à **Présence francophone**, reveu éditée par l'université de Sherprooke (P.Q.) no. 4. 1972.

Et Philippe Rossillon faisait remarquer que seuls l'anglais et le français avaient la même universalité, étaient présents sur les cinq continents. Mais il a semblé aux congressistes de La Fayette que la communauté francophone apportait comme un supplément d'âme, qu'elle seule était aussi une communauté francophone comme un supplément d'âme, qu'elle seule était aussi une communauté émotionnelle.

Jacques BARROS
Professeur à l'Institut Français d'Haiti, invité par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique au Congrès de Lafayette.

PRIX LITTERAIRE DES «EDITIONS L'AN 2.000»

C O M M U N I Q U E

Le Comité de Direction des « Editions de l'An 2.000 » prend plaisir à annoncer à tous ceux que la question peut intéresser, qu'à la suggestion des Membres du Jury qui a si heureusement contribué au succès du premier Concours du dit Jury auxquels de nouvelles personnalités ont bien voulu s'adjoindre, il a été décidé d'instituer sur une base définitive l'organisation d'un concours littéraire dont l'enjeu est le **«Prix Littéraire des Editions de l'An 2.000.»**

Le choix des meilleures oeuvres et l'attribution des prix sont la responsabilité du jury qui décide souverainement en la matière. Il est composé des personnalités suivantes :

Messieurs Jacques Barros, Gérard Boyer, Dieudonné Fardin, Roger Gaillard, René Larochе, Lucien Montas, Max Penette, René Piquion, Pierre Pluchon, Pradel Pompilus, Frère Raphael, Jean-Baptiste Romain, Hénoch Trouillot.

Le Concours couvre toute oeuvre littéraire produite dans l'un des genres suivants : poésie, roman, nouvelle, théâtre, critique littéraire, sciences humaines et sociales.

Il est ouvert à partir de la date de la publication du présent communiqué aux résidents de tous les pays francophones d'Amérique, c'est-à-dire, en dehors d'Haiti : Guadeloupe, Martinique, Ste. Lucie, Marie Galante, Guyane, Française, St. Pierre et Miquelon, les populations de culture française de la Nouvelle Angleterre, du Canada et de la Louisiane.

Les textes ne devront pas dépasser 200 pages, dactylographiées en double interligne, et seront remis en 5 exemplaires.

Un délai de 12 mois est accordé aux participants pour remettre leurs oeuvres au Comité de direction du Concours, à l'adresse suivante : 337, BLVD. Jean-Jacques Dessalines, Box 1232, Port-au-Prince, HAITI, W.I.

La proclamation des résultats aura lieu un an après la remise des textes ou deux ans après l'ouverture du concours, soit au cours du mois de Décembre 1973.

Il est entendu que les textes primés demeurent la propriété exclusive des «Editions de l'An 2.000. qui se chargeront d'assurer l'impression de ces oeuvres. Une remise de 10% sera versée à l'auteur sur le prix des ouvrages. vendus.

Dans la mesure du possible les oeuvres primées, seront mises en vente le jour même de la proclamation des résultats.

Trois prix, d'une valeur égale de SIX CENTS DOLLARS, seront accordés aux trois oeuvres reconnues les meilleures, sans considération de genre littéraire.

Le Comité Directeur compte sur l'appui le plus large de l'intellectualité haitienne et des communautés francophones du continent américain à cet effort de création d'une institution destinée à encourager le travail de l'esprit et à récompenser le talent.

Port-au-Prince, le 12 Décembre 1971.

Antoine BERVIN
SECRETAIRE GENERAL

Berthony VIEUX
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Succès médical

Le premier Prix de l'Académie américaine d'Ophtalmologie et d'oto-rhinolaryngologie a été décerné cette année au médecin français Pierre Almaric.

Ce prix représente la plus haute récompense qui existe au monde dans le domaine de l'ophtalmologie. Elle a été remise au docteur Amalric à l'issue du congrès international d'ophtalmologie qui s'est tenu récemment à Las Vegas. 5000 participants ont assisté à cette manifseatiton au cours de laquelle le docteur Amalric a présenté les travaux qu'il a effectués sur la circulation angiographique des veines acqueuses de l'oeil. Il a pu obtenir des images photographiques du système vasculaire de l'oeil, après y avoir injecté de la fluorescéine. Il est maintenant possible d'étudier avec précision l'état vasculaire de l'iris du corps ciliaire et même de la cornée (lorsque cette dernière est irriguée)

Le docteur Amalric vient également de recevoir le Prix d'honneur de la Journée internationale de rétino-fluorescéinographie qui s'est tenue au mois d'octobre dernier, à Buenos-Aires.

Une nouvelle Renault

La Régie nationale des Usines Renault vient de commercialiser une nouvelle voiture dénommée « Renault 5 » héritière de la « 4 CV Renault » dont la production avait dépassé un million d'exemplaires.

C'est la plus petite automobile française : avec ses 3.50m de long elle sera particulièrement appréciée dans les villes.

Cette voiture est une berline à trois portes (2 latérales et un hayon arrière), avec traction-avant, proposée en deux versions : 4 et 5 CV fiscaux (782 et 956 cm3 de cylindrée). Le premier moteur est exactement celui de la « R 4 » le second moteur a une cylindrée légèrement supérieure à celui de la « R 6 (956

cm3 contre 845 cm3). La Renault 5 sera livrée également en version découvrable.

La suspension est à 4 roues indépendantes. La Renault 5 de 4 CV sera nettement plus rapide que la « R 4 ». (plus de 125 dm/h parce que plus légère qu'elle, et celle de 5 CV aussi rapide que la « R 6 » à moteur de 1 100cm3 (135 km/h)

Construction Navale

La construction navale française occupait le troisième rang dans le monde à la fin du troisième trimestre de 1971, derrière le Japon et la Suède. La France continuait cependant à se placer au premier rang mondial pour les navires spécialisés parmi lesquels figurent les transporteurs de gaz liquéfiés.

D'après le bulletin de la Chambre syndicale des constructeurs français de navires qui publie ces informations, l'activité des chantiers navals français de ces derniers temps a été marquée par le lancement d'un pétrolier de 255.000 tpl (tonneaux de port en lourd) — «Esso Provence» — par les Chantiers de l'Atlantique pour Esso Standard, d'un cargo de 15650 tpl — «Ville de Valence » — par les Chantiers de la Ciotat, destiné à la Compagnie havraise et nantaise péninsulaire.

Deux mises sur cale ont été notées aux Chantiers de l'Atlantique, un pétrolier de 220.000 tpl, « Z 24 » pour un armateur panaméen et un méthanier de 75.000m3 pour la Compagnie Shell.

Parmi les livraisons, on compte un cargo de 17.500 tpl — Zeebrugge » — par les Chantiers de France-Dunkerque, à la Compagnie des Messageries maritimes, et un cargo frigorifique de 15.000 tpl, par les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée, à l'Union Soviétique.

La plus grande Ecluse du Monde

La plus grande écluse du monde a été inaugurée au Havre, le mois dernier. Cet ouvrage permet le passage de navires de 250.000 tonnes et l'accès à la nouvelle zone industrielle.

Large de 60 mètres, longue de 400 mètres avec quatre portes géantes de 70 m de long pesant chacune 3.200 tonnes, cet ouvrage-clé reliera le Havre à la zone Est grâce à un pont rail-route doté d'une chaussée de 12 m dont la partie mobile pèse 1.800 tonnes.

Le génie civil de cette écluse qui a été réalisée par le port autonome du Havre, a été confié à la Compagnie Française d'Entreprises (C.F.E:); les portes et les équipements ont été construits notamment, par la Compagnie française d'Entreprises Métalliques (CFEM) qui a réalisé le pont basculant ; il a 90 mètres de longueur hors tout et 75 mètres de portée. Ces dimensions en font un des ouvrages les plus importants du monde dans le domaine des ponts et chaussées. L'ensemble des travaux sera achevé vers la fin de cette année.

Coopération Spatiale

Appareils scientifiques français sur un satellite soviétique :

Le centre National d'Etudes Spatiales (CNES), à Brétigny-sur-Orge, a annoncé que l'Union Soviétique a procédé, le 27 décembre, au lancement d'un satellite artificiel doté d'appareils mis au point conjointement par les savants français et soviétiques.

Ce satellite, baptisé Oréol, a été lancé dans le cadre de la coopération entre l'Union Soviétique et la France et du programme commun à ces deux pays de recherche et d'utilisation de l'espace dans des buts pacifiques.

Oréol est plus particulièrement destiné à la recherche et à l'étude des phénomènes physiques de la haute atmosphère terrestre aux altitudes élevées et à l'étude de la nature des aurores boréales. Il est doté d'appareils qui vont permettre l'étude spectrométrique des protons et des électrons dans une gamme étendue d'énergie, la mesure de l'intensité totale des protons et enfin l'analyse de la composition ionique de l'atmosphère.

Participation Française à une Expérience embarquée sur sur Apollo XVI

L'Agence américaine de l'espace (NASA) a accepté qu'une

expérience biologique européenne soit effectuée au cours du prochain vol lunaire Apollo XVI. Cette expérience a été élaborée par le groupe de travail de biophysique spatiale du Conseil de l'Europe, qui réunit des biologistes et des physiciens appartenant à différents laboratoires en Europe.

La FRANCE participera à cette expérience par l'intermédiaire du groupe de biologie spatiale dont l'action est soutenue par le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales).

Cette expérience a pour but d'étudier les effets biologiques du rayonnement cosmique et plus particulièrement les effets des ions lourds sur divers matériaux biologiques, le type de rayonnement étant analysé et localisé au moyen de détecteurs physiques visuels (pellicules de plastique, émulsions photo-graphiques).

Jean-Paul BERNIER

ACTIVITES DES SERVICES CULTURELS ET DE COOPERATION TECHNIQUE

1 — Expositions à l'Institut Français.

En décembre 1971 a eu lïeu à la bibliothèque de l'In:ttitut Français une exposition du livre français inaugurée en présence de Monsieur FABRE. directeur des éditions de l'Ecole et représentant des éditeurs franjaïs. En 15 ours on a compté près de 5000 visiteurs.

Au mois de février, Monsieur Jean CHAPELLE, président de l'Unïcn Nationale des Editeurs Exportateurs de Publications Françaises, inaugurait une exposition de la presse française.

Le 5 novembre 1971, Air France a invité l'artiste créateur PAGES pour le lancement en Haiti de la nouvelle série d'affiches de la compagnie aérienne française.

En présence de Son Excellence le Président à Vie Jean-Claude Duvalier, le 12 février a été inaugurêe une exposition consacrêe à Chagail, regroupant des eaux fortes, des lithographies et des affiches.

Le 5, 6 et 7 mai, la société philathélique H.A.I.P.E.X. a tenu son 5è congrès, ce qui a donné lieu à l'institut Français à une manifestatïon regroupant des exposants des Antilles, des Etats-Unis, d'Europe.

II — Activités dans le cadre de l'Alliance Française.

Le Docteur Gérard Boer a présidé les manifesttions suivantes : expositions consacrées aux artistes haitiens.

— le 25 Novembre, exposition des jeunes artistes haitiens.
— le 15 mars, exposition des collèges Luce Turnier.
— le 15 avril, exposition Gourgue.
— le 15 mai, exposition photographique.
— le 21 juin, exposition Marie-Florence Roy-Mason
— le 19 décembre, kermesse de la jeunesse.
— le 29 janvïer, au Capitol, projection du film « Une Femme Douce » de Bresson.
— le 10 mai à Cabane Choucoune, Grand Bal de l'Alliance Française avec défilé de mannequins présentant des modèles du couturier parisien Pierre Balmain, ramenés de France par Robert Thomas, auteur dramatique.

III — Théâtre

JEAN GOSSELIN a donné trois séries de représentations au Rex Thêâtre :

— le 23 novembre, soirée poétique en plein air au Champ de Mars.

— le 24 novembre «Double Jeu», une pièce de Robert Thomas, avec JEAN de SAILLY et SIMONE VALERE.

— le 26 avril « Libres sont les Papillons » de Léonard Guerche avec LISE DELAMARE et HENRI DEUS.

— le 17 mai « Interdit au Public » dans Jean Marsen avec JEAN LE POULAIN.

Le 21 février, deux pièces de Jeanine Worms : « Mougnou Mougnou » et « Le Bon Exemple » avec la compagnie JEAN ROUGERIE.

IV — Parmi les personnalités françaïses qui sont venues à Port-au-Prince :
en mission à la faculté de médecine.

— le Professeur LEFEBVRE, genycologue obstétricien.

— le Professeur PRITEL, spécialiste en néphrologie et en hypertension artérielle.

— le Professeur MOREAU, interniste et endocrinologue.

— le Professeur BROUSSIN, spécialiste d'électro radiologie.

— Le Professeur BERRAULT, vice-président de l'Université Bordeaux II

— le Docteur NANCY ancien médecin coopérant à la Tortue.

en mission à la faculté de droit :

— Monsieur KAHN, conseiller d'Etat, vice-président de l'Université Bordeaux II.

— Monsieur SLOBODAN MILACIC, agrégé de droit.

— Monsieur Marcel BOURRA, directeur de l'U.E.R. de droit de la Martinique.

— Monsieur JEAN HAUSER, agrégé de droit.

— Monsieur CLAUDE ERIGNAC, Sous-prefet, Secrétaire général de la Martinique.

— Monsieur Yves Blot, docteur en droit.

en mission à la faculté des sciences :

— le professeur THUREAU, directeur de l'Ecole Normale Supérieure Technique

en mission auprès du C.O.N.A.D.E.P:

— le professeur SAMAMA, professeur de géologie à l'Ecole Nationale de Nancy.

en mission auprès du Gouvernement oaitien :

— Monsieur CERCELET, inspecteur de l'enseignement technique et pro-
— fessionnel à la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques.

— le Professeur VIATTE, président de l'Association France-Haiti.

— Du 17 au 19 avril a été reçue à Paris, en visite officielle, une délégation du Gouvernement Haitien composée de :

— Son Excellence Monsieur FRITZ CINEAS, Secrétaire d'Etat de l'Information et de la Coordination, président de la délégation.

— Son Excellence Monsieur EDNER BRUTUS, Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale.

— Son Excellence Monsieur EDOUARD FRANCISQUE, Secrétaire d'Etat des Finances.

— Son Excellence Monsieur SERGE FOURCAND, Sous-Secrétaire d'Etat des Finances.

— Son Excellence Monsieur ERNST REMY, Ambassadeur d'Haiti à Paris.

— Monsieur RAOUL BERRET, C.O.N.A.D.E.P.

— Monsieur ALIX PARET, du Département des Finances.

Cette délégation a été reçue le 18 avril par le Prêsident de la Rêpublique Française.

Le résultat de cette rencontre a été la création d'une Commission Mixte chargée d'élaborer tous les deux ans le programme de coopération technique et culturelle.

Les objectifs à atteindre fin 73 sont les suïvants :

— Développement des collectivités et du volume de la Mission Culturelle et de Coopération Technique.

— Création d'un Institut Pédagogique Franco-Haitien.

— Création d'un Centre de Formation Professionnel et Technique.

VI — Le 31 juin à l'Ambassade de France, en présence de Son Excellence le Président à Vie de la République d'Haiti, a eu lieu la réception d'adieu en l'honneur du départ de l'Ambassadeur de France.

L'Ambassadeur de France, et Madame Philippe Koenig ont quitté Port-au-Prince le mardi 7 juin. Avant son départ, Monsieur Philippe Koenig a reçu du Président de la République, la Grand-Croix Honneur et Mérite, et les marques d'amitié et de gratitude de tous ceux qui le connaissaïent.

Le nouvel Ambassadeur de France en Haiti et Madame Bernard DORIN, sont arrivés à Port-au-Prince dans la matinée du 12 juin.

«Conjonction» présente ses voeux de brillant succès au plus jeune Ambassadeur de France dont les sentiments d'amitié pour Haiti sont bien connus et l'assure de son entier dévouement.

CAP-TRAVEL SERVICE

Agence de Voyage
15, Avenue Marie-Jeanne
Cité de l'Exposition
Port-au-Prince

Commerçant, étudiants, résidents, touristes pour vos Voyages, achetez vos tickets à

CAP-TRAVEL SERVICE

Un personnel courtois et entraîné est à votre entière disposition.. CAP-TRAL SERVICE est l'agence qui vous aidera le mieux.

Pour tous vos problèmes voyez

CAP-TRAVEL SERVICE

Compétence, Sérieux, Rapidité.

LA SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILES S.A.

est fière de présenter au public haitien GOOD YEAR, une conception complètement nouvelle en matière de pneu.

GOOD YEAR le pneu dont la caresse est en cordes de Polyesten, ceinture de Fibre de Verre.

Exigez GOOD YEAR le pneu de durée imbattable.

Exigez GOOD YEAR à la Société Haitienne d'Automobiles.

Claude Duval

RUE DES CASERNES

«Active member
of Automotive Engine Rebuilders Association»

Reconditionnement de moteurs à essence et Diesel
Cônes d'embrayage et de débrayage — Freins
et tous les travaux de mécanique automobile

Vente de pièces détachées
pour voitures et camions européens et américains.

LES PATES ALIMENTAIRES
« C O Q »

JEAN BARTHE
AVENUE DESSALINES

Coquilles — Coudes — Spaghetti — Coudes Côtelés
Nouilles — Lettres Rondelles — Chiffres — Fidelini est
en sachet de 1/2 et 1#

Coin d'Art Paintings

Exposition Permanente
Travaux d'Art en tous genres
Joseph JACOB — Dir. Propriétaire
Artiste Peintre

Banque Nationale De la République D'Haiti

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES - FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDEPENDANCE

ET EN TOUTE SECURITE

AVEC DISCRETION

ET CONFORT

Nous avons l'honneur de solliciter votre VISITE et votre PATRONAGE.

Le Centre d'Art

BERCEAU DE L'ART HAITIEN

vous invite à visiter son Exposition de Tableaux et d'objets d'Art.

Un accueil sympathique est réservé à chaque visiteur.

D'AVANCE, BIENVENUE A TOUS.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute irritation et inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & CO.

Distributeur Exclusif

REGIE DU TABAC

Voilà enfin des Cigares merveilleux

COURONNE — VEVEY

PALME

POPULAIRE — CREME

RODOLPHE SOLAGES

PROPRIETAIRE DU
« MARKET ST. PIERRE »

Angle des rues Darguin et Grégoire,
Pétionville

vous offre les articles suivants :

Provisions alimentaires, Poisson,
Volailles, crustacés.
Boucherie — Charcuterie — (Self-Service)

CONSUL - CORTINAS S. W.

En vente à la Maison
LES MOTEURS REUNIS, S. A.



Boîte Postale
No. 746

Prix très avantageux

Rue du Magasin de l'Etat, No. 124 P-au-P., Haiti W. I.

CHAUSSURES HAITI, S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX

Ateliers Marcel Clermont

TEL. 2022 DU MAGASIN DE L'ETAT, 156

PORT-AU-PRINCE, HAITI

Se recommandent pour tous travaux de ferronerie, fer forge, ajustage mécanique, construction de charpentes métaliques, conduits «casing» pour puits artésiens, réservoirs métaliques de toutes capacités, machine pour boulangeries et divers, machines pour l'industrie agricole : broyeurs, expellers etc... Réparation de pompes à eau pour usages domestiques et industriels.

Epicerie Rigaud

28, Angle des Rues Grégoire et Darguin

vous offre les articles suivants :

Vins, Conserves, Provisions alimentaires

toutes sortes de produits de beautés.

PRIX AVANTAGEUX

LE COLIBRI
GALERIE D'ART
PEINTURES - SCULPTURES
RUE PAN AMERICAINE No. 27
PETION-VILLE

expose en permanence une collection d'oeuvres des plus grands Peintres primitifs haitiens.
Amateurs, connaisseurs, ou tout simplement curieux d'art et de peinture, passez à la Galerie d'Art de Pétion-Ville admirer ses tableaux qui étonnent les touristes du monde entier.

Hervé MEHU
Directeur

PHARMACIE
SEJOURNE

Fondé en 1864
ETIENNE SEJOURNE
(1889-1964)
FREMY SEJOURNE
(1889-1937)
RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)
LABORATOIRE D'ANALYSES
Laboratoire de préparation d'ampoules stérilisées
Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT

Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince

Tel. 2756

GLISSEZ-VOUS DANS LA
FRAICHEUR BIENFAISANTE
D'UN CONDITIONNEUR D'AIR
WESTINGHOUSE

Téléphone 2-2092 **BOUCARD & Co. — Distributeur**

CABLE ADDRESS
VALCANEZ

VALERIO CANEZ & CO.

PORT-AU-PRINCE, HAITI

P. O. BOX 245
TEL 2-0636

DISTRIBUTOR FOR :

GENERAL ELECTRIC

PRODUCTS

INTERNATIONAL
GENERAL ELECTRIC CO. INC.

Radios
Hi-Fidelity
Freezers
Réfrigérateurs
Cuisinières Electriques
Chauffe-Eau
Moteurs
Appareils à Air Conditionné
Ampoules Electriques
Appareils de Rayons-X
Appareils Thérapeutiques
Stérilisateurs
Metabolor
Tables & Lampes d'Opération
Matériel Electrique
Lustres & Appliques Electriques

E. I. DUPONT DE NEMOURS
& CO. INC.

Film de Rayons-X
Produits Chimiques

BLAUPUNKT-WERKE
Radio-Phono- Radio Auto

WINPOWER Mfg. Co.
Générateurs-Diesel & Gasoline

THE PERMUTIT Co.
Appareils de Purification d'eau

AMPEX CORPORATION
Stereophonic Tape Recorders

UN STYLE UNE DIMENSION
A LA MESURE
DU BUDGET DE TOUTE FAMILLE
LES REFRIGERATEURS
GENERAL ELECTRIC
QUALITE SUPERIORITE SATISFACTION
VALERIO CANEZ & Co.
DISTRIBUTEUR POUR HAITI

LA SOCIETE HAITIENNE D'AUTOMOBILES S. A.
est fière de présenter au public haitien

Decathlon

DECATHLON, une conception ccmplètement nouvelle en matière de pneu.

DECATHLON, le pneu dont la caresse est en cordes de Polyester, ceinturé de Fibre de Verre.

Exigez DECATHLON le pneu de durée imbattable

Exigez DECATHLON de Goodyard à la société haitienne de Goodyear Haitienne d'Automobile.

L'ATELIER

INSTITUT DE DESSIN ET DE PEINTURE

33, Rue José Marty et Bellevue, 33

Boite postale 181. — Port-au-Prince, Haiti, W.I. — Téléphone : 5-2101

GALERIE D'ART — Studio NEHEMY

Cours de Dessin, de Peinture et Histoire de l'Art

Mardi — Jeudi de 4 h. à 6 h. — Samedi 8 h. 30 à 10 h. 00

Tableaux des meilleurs artistes du pays





Haïti

L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES

des vacances agréables
Une cure de repos près de la mer
où à la montagne
Des excursions toujours intéressantes :

HAITI
LA REPUBLIQUE DE LANGUE
FRANCAISE DU NOUVEAU MONDE

Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haiti

LA GALERIE D'ART
«THE RED CARPET»

PETION - VILLE — RUE AMERICAINE — TELEPHONE 7449

PRESENTE EN PERMANENCE

la promotion des peintres et sculpteurs les plus célèbres d'Haiti.

Par la danse, la musique, les expressions, les traditions, les mystères, toutes les réserves culturelles haitiennes sont exprimées avec une intensité rare dans des coloris magiques par des artistes de toutes les provinces, appartenant aux écoles typiques du terroir.

Des styles inédits, sensationnels contribuent dans un ensemble extraordinaire à la plus grande gloire d'Haiti.

Avant de laisser Haiti ne manquez pas de visiter

« BALIND'JO » SHOP

On y vend les articles suivants :

l'endroit où vous pourrez faire le meilleur usage du dollar

Paille, pite, écaille de tortue et acajou etc.

On y vend également des poupées indigènes,

Nous avons un Service d'emballage, et nous prendrons soin de l'embarquement, si cela peut vous aider.

FABRIQUE ET MAGASIN

47, RUELLE WAAG, 47
PORT-AU-PRINCE, HAITI.

Mme. Blémur MAIGNAN,
Directrice.

IBO-TOURS

AGENCE DE VOYAGES

35, Avenue Marie Jeanne, 35
Cité de l'Exposition
Port-au-Prince, Haiti

Commerçants, Etudiants, Résidents, Touristes pour un service rapide, pour un voyage sans problème voyez IBO-TOURS cù un personnel courtois et entraîné vous aidera à éliminer tous vos soucis.

IBO-TOURS : Compétence Sérieux Rapidité

Société Anonyme Darbouco

185, Rue du Quai, Téléphone : 2-2132 Port-au-Prince, Haiti

Equipement et Fournitures Agricoles

Tracteur Diesel « COCKSHUTT »

Moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS»

Charrues RANSOMES

SEMENCES KEYSTONE

Séchoirs à Café ADS

Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison

Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement et parois d'office et de salle de bain, buffets d'évier, dessus de tables et comptoirs.